



**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES  
Comité de la Balance des Paiements

## **BALANCE DES PAIEMENTS ET POSITION EXTERIEURE GLOBALE**

TOGO 2023





**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'Economie et des Finances

Comité de la Balance des Paiements

**BALANCE DES PAIEMENTS  
ET POSITION EXTERIEURE GLOBALE**

TOGO 2023



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**Direction Nationale pour le Togo / Secrétariat du Comité**

**BALANCE DES PAIEMENTS ET POSITION EXTERIEURE GLOBALE  
DU TOGO AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

---

**Décembre 2024**

---

## SOMMAIRE

<b>LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....</b>	<b>4</b>
<b>LISTE DES ENCADRES.....</b>	<b>5</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>6</b>
<b>LISTE DES GRAPHIQUES.....</b>	<b>8</b>
<b>AVANT PROPOS.....</b>	<b>9</b>
<b>RESUME.....</b>	<b>10</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>11</b>
<b>I- COMPTE DES TRANSACTIONS COURANTES.....</b>	<b>15</b>
I.1- Balance commerciale des biens.....	16
I.1.1- Exportations de biens.....	16
I.1.1.1- Evolution globale des exportations de biens.....	16
I.1.1.2- Composition des exportations de biens.....	17
I.1.1.3- Orientation géographique des exportations.....	32
I.1.2- Importations de biens.....	41
I.1.2.1- Evolution globale des importations de biens.....	41
I.1.2.2- Composition des importations de biens.....	41
I.1.2.3- Orientation géographique des importations.....	47
I.2- Balance des services.....	57
I.2.1- Exportations de services.....	58
I.2.2- Importations de services.....	59
I.3- Compte du revenu primaire.....	60
I.4- Compte du revenu secondaire.....	62
<b>II- COMPTE DE CAPITAL.....</b>	<b>63</b>
II.1- Acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits.....	63
II.2- Transferts de capital.....	63
<b>III- COMPTE FINANCIER.....</b>	<b>65</b>
III.1- Investissements directs.....	65
III.2- Investissements de portefeuille.....	65
III.3- Dérivés financiers.....	65
III.4- Autres investissements.....	66

---

<b>IV- CAPITAUX MONETAIRES.....</b>	<b>68</b>
IV.1- Actifs et engagements extérieurs de la Banque Centrale.....	68
IV.2- Actifs et engagements extérieurs des autres institutions de dépôt.....	69
IV.3- Actifs et engagements extérieurs de la Banque Centrale et des autres institutions de dépôt.....	69
IV.4- Avoirs de réserve.....	70
<b>V- POSITION EXTERIEURE GLOBALE.....</b>	<b>71</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>72</b>
<b>LISTE DES ANNEXES.....</b>	<b>73</b>

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AEN	Actifs Extérieurs Nets
AIGE	Aéroport International Gnassingbé Eyadéma
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CAF (ou CIF)	Coût Assurance Fret (ou Cost Insurance Freight)
CCFCC	Comité de Coordination pour les Filières Café et Cacao
CEB	Communauté Electrique du Bénin
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
DTS	Droits de Tirages Spéciaux
FAB (ou FOB)	Franco à Bord (Free On Bord)
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FMI	Fonds Monétaire International
FSD	Fonds Social de Développement
INSEED	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques
IPPTE	Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PADAT	Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture au Togo
PAL	Port Autonome de Lomé
PASA	Projet d'Appui au Secteur Agricole
PAUT	Projet d'Aménagement Urbain au Togo
PDC	Projet de Développement Communautaire
PEG	Position Extérieure Globale
PIB	Produit Intérieur Brut
PNIASA	Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
PPAAO	Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest
PPP	Partenariat Public-Privé
SNPT	Société Nouvelle des Phosphates du Togo
SEGUCE	Société d'Exploitation du Guichet Unique du Commerce Extérieur
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	Union Monétaire Ouest Africaine
USD	Dollar américain
WACEM	West African Cement

---

## **LISTE DES ENCADRES**

Encadré 1 : Ajustements des exportations et importations de biens - Passage des statistiques du commerce extérieur aux données enregistrées en balance des paiements.....18

Encadré 2 : Échanges commerciaux entre le Togo et les autres pays de l'UEMOA.....56

---

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Balance des transactions courantes .....	15
Tableau 2 : Evolution du solde de la balance des biens .....	16
Tableau 3 : Evolution des exportations de biens .....	17
Tableau 4 : Evolution du service de la dette et des exportations de biens .....	17
Tableau 5 : Evolution des exportations de marchandises générales .....	18
Tableau 6 : Evolution des exportations de marchandises en commerce général .....	22
Tableau 7 : Evolution des exportations de produits agricoles .....	22
Tableau 8 : Evolution des quantités et valeurs de cacao exporté .....	24
Tableau 9 : Evolution des quantités et valeurs de café exporté .....	25
Tableau 10 : Evolution des quantités et valeurs de coton exporté.....	26
Tableau 11 : Evolution des exportations des autres matières premières agricoles .....	26
Tableau 12 : Evolution des exportations des autres produits d'origine végétale .....	27
Tableau 13 : Evolution des exportations de produits miniers .....	27
Tableau 14 : Evolution des quantités et valeurs de phosphates exportés.....	28
Tableau 15 : Evolution des quantités et valeurs de clinker exporté .....	29
Tableau 16 : Evolution des réexportations de produits pétroliers .....	29
Tableau 17 : Evolution des exportations de produits industriels .....	30
Tableau 18 : Evolution des exportations de ciment en valeur .....	31
Tableau 19 : Répartition des exportations par zone géographique .....	33
Tableau 20 : Proportion des exportations en Afrique .....	39
Tableau 21 : Evolution des importations de biens .....	41
Tableau 22 : Evolution des marchandises générales importées .....	41
Tableau 23 : Evolution des importations de biens en commerce spécial .....	42
Tableau 24 : Evolution des importations en commerce spécial par grands groupes de produits .....	42
Tableau 25 : Evolution des importations des biens de consommation .....	43
Tableau 26 : Evolution des importations du groupe « Alimentation–Boissons–Tabacs ».....	44
Tableau 27 : Evolution des importations du groupe « Autres produits finis pour la consommation » .....	44

---

Tableau 28 : Evolution des importations d'énergie et lubrifiants .....	45
Tableau 29 : Evolution des importations des matières premières .....	45
Tableau 30 : Evolution des importations des biens d'équipement .....	46
Tableau 31 : Répartition des importations par zone géographique .....	47
Tableau 32 : Proportion des importations en provenance d'Afrique .....	55
Tableau 33 : Evolution de la balance des services .....	57
Tableau 34 : Evolution du solde des transports .....	57
Tableau 35 : Evolution du solde des voyages .....	58
Tableau 36 : Evolution du solde des autres services .....	58
Tableau 37 : Evolution des exportations de services .....	59
Tableau 38 : Evolution des importations de services .....	59
Tableau 39 : Evolution du solde du compte de revenu primaire .....	60
Tableau 40 : Evolution du solde des revenus des investissements.....	61
Tableau 41 : Evolution du solde du compte de revenu secondaire.....	62
Tableau 42 : Evolution du compte de capital .....	64
Tableau 43 : Evolution du solde du compte financier .....	65
Tableau 44 : Evolution des autres investissements .....	67
Tableau 45 : Evolution des actifs et engagements extérieurs de la Banque Centrale .....	68
Tableau 46 : Evolution des actifs et engagements extérieurs des autres institutions de dépôts .....	69
Tableau 47 : Actifs extérieurs nets de la Banque Centrale et des autres institutions de dépôts.....	70
Tableau 48 : Avoirs de réserve .....	70
Tableau 49 : Position extérieure globale .....	71

---

## **LISTE DES GRAPHIQUES**

Graphique 1- Evolution des cours du café, du cacao et du coton.....	12
Graphique 2- Evolution de la balance des transactions courantes et de ses composantes.....	15
Graphique 3- Evolution des exportations de produits agricoles.....	23
Graphique 4- Evolution des exportations de cacao en quantité et en valeur.....	23
Graphique 5- Evolution des exportations de café en quantité et en valeur.....	24
Graphique 6- Evolution des exportations de coton fibre en quantité et en valeur.....	26
Graphique 7- Evolution des exportations de phosphate en quantité et en valeur.....	28
Graphique 8- Evolution des exportations de clinker en quantité et en valeur.....	29
Graphique 9- Evolution des exportations de ciment en valeur .....	30
Graphique 10- Evolution des parts relatives des exportations par zone géographique.....	33
Graphique 11- Evolution des importations en commerce spécial (volume et valeur).....	42
Graphique 12- Evolution des parts relatives des importations par zone géographique.....	47
Graphique 13- Evolution des actifs et engagements extérieurs de la Banque Centrale.....	68
Graphique 14- Evolution des actifs et engagements extérieurs des autres institutions de dépôt.....	69

---

## AVANT PROPOS

Le présent document analyse l'évolution de la balance des paiements et de la position extérieure globale du Togo au titre de l'année 2023. Conformément aux dispositions du Traité de l'UMOA et du Règlement relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA, la BCEAO est chargée de l'établissement des comptes extérieurs des Etats membres de l'Union.

Les comptes extérieurs ou internationaux d'une économie retracent les relations économiques entre les résidents de cette économie et les non-résidents. Ils sont harmonisés avec les comptes du Système de Comptabilité Nationale. Les comptes extérieurs comprennent notamment la balance des paiements et la position extérieure globale (PEG). La balance des paiements est un état statistique qui résume les transactions entre résidents et non-résidents durant une période donnée. La PEG, quant à elle, donne, à un moment déterminé, la valeur des actifs et des passifs financiers des résidents d'une économie à l'égard des non-résidents.

La balance des paiements comprend le compte des transactions courantes ou compte courant, le compte de capital et le compte financier. Le compte courant enregistre les échanges de biens, de services, du revenu primaire et du revenu secondaire. Le compte de capital retrace les acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits et les transferts en capital. Le compte financier recense les variations des acquisitions nettes d'actifs financiers et des accroissements nets des passifs. Contrairement au compte des transactions courantes et au compte de capital qui font apparaître les écritures en débit et crédit, le compte financier enregistre les opérations sur actifs et passifs financiers sur une base nette. En effet, les débits réalisés sur une catégorie donnée d'actifs ou de passifs sont compensés par les crédits effectués sur les mêmes actifs ou passifs. Le solde du compte financier est égal à la différence entre les acquisitions nettes d'actifs financiers et les accroissements nets des passifs. Ainsi, un solde du compte financier négatif traduit des entrées nettes de capitaux alors qu'un solde positif reflète des sorties nettes de capitaux. Le solde du compte financier est désigné par « capacité (excédent) ou besoin (déficit) de financement » vis-à-vis du reste du monde. Il correspond, en théorie, à la somme des soldes des comptes des transactions courantes et de capital.

Les comptes extérieurs de l'année 2023, comme ceux de 2011 à 2022, ont été élaborés conformément à la sixième édition du manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale (MBP6) du Fonds Monétaire International (FMI). Le MBP6, édité en 2009, prend en compte les développements récents liés à la mondialisation des échanges, notamment l'accélération des mouvements de capitaux, les innovations financières et technologiques, ainsi que la multiplication des regroupements économiques et monétaires régionaux. Il assure également une meilleure cohérence avec les autres comptes statistiques introduits ou révisés après l'entrée en vigueur de la cinquième édition du manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale.

Dans ce document, la balance des paiements est présentée suivant deux (2) optiques : l'optique BCEAO et celle du FMI. A la différence de la présentation du FMI qui intègre les opérations financières de tous les secteurs institutionnels dans le compte financier, l'optique BCEAO exclut de ce compte les investissements de portefeuille, les dérivés financiers et les autres investissements de la Banque Centrale et des autres institutions de dépôts (banques). Ces opérations du secteur monétaire, retracées dans le poste des avoirs et engagements extérieurs nets, constituent le solde de la balance des paiements.

En outre, la monnaie de référence, dans tout le document, est le franc CFA, sauf indication contraire. De plus, le séparateur de milliers est matérialisé par un point « . ».

---

## RESUME

L'environnement économique et financier international a été marqué en 2023 par un ralentissement de la production mondiale, lié au durcissement des conditions de financement induit par le resserrement des politiques monétaires pour endiguer l'inflation, aux tensions géopolitiques engendrées par les conflits russe-ukrainien et au Moyen-Orient, ainsi qu'aux chocs climatiques. Selon les estimations publiées en octobre 2024 par le Fonds Monétaire International (FMI), l'économie mondiale a enregistré une croissance de 3,3% en 2023, après la progression de 3,6% en 2022.

Au plan national, la situation économique en 2023 a été marquée par une atténuation des tensions inflationnistes, la poursuite de la mise en œuvre des projets et programmes inscrits sur la Feuille de route gouvernementale Togo 2025, ainsi que du Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN). En outre, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des réformes structurelles, notamment l'assainissement des finances publiques et l'amélioration du climat des affaires, la formalisation des entreprises et l'élargissement de l'assiette fiscale. Le taux de croissance du PIB réel se chiffrerait à 6,4% en 2023, contre 5,8% en 2022.

Dans ce contexte, la balance des paiements a enregistré en 2023 un excédent de 53.372 millions, contre un déficit de 16.818 millions en 2022, soit une hausse de 70.190 millions. Cette évolution fait suite à la baisse de 67.195 millions des sorties nettes au titre du compte financier et à l'augmentation de 48.038 millions du solde du compte de capital, amoindries par l'aggravation de 45.157 millions du déficit du compte des transactions courantes.

Le solde du compte des transactions courantes est passé de -176.836 millions en 2022 à -221.993 millions en 2023, soit une aggravation de 45.157 millions. Cette tendance résulte principalement de l'augmentation de 38.742 millions du déficit de la balance des biens et de la baisse de 31.222 millions de l'excédent du revenu secondaire, atténues par la consolidation de 25.695 millions du solde excédentaire des services.

Le compte de capital a dégagé un solde excédentaire de 359.749 millions en 2023, contre 311.712 millions l'année précédente, soit une hausse de 15,4%, imputable à l'accroissement des dons-projets reçus par l'Administration publique, amoindri par la baisse des transferts nets en capital reçus par les sociétés financières et non financières, ainsi que les ménages et les Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM).

Ainsi, les échanges avec l'extérieur se sont soldés en 2023 par une capacité de financement de 137.757 millions, légèrement au dessus du niveau de 134.876 millions enregistré l'année précédente.

Le compte financier a enregistré en 2023 des sorties nettes de capitaux à hauteur de 86.517 millions, contre des sorties nettes de 153.711 millions en 2022, en baisse de 67.194 millions, en ligne avec l'augmentation des entrées nettes des investissements de portefeuille et la baisse des sorties nettes des investissements directs, atténues par la hausse du désendettement net au titre des autres investissements.

Les transactions extérieures, comparativement à l'année 2022, se sont soldées, en 2023, par une hausse des créances nettes des institutions de dépôt sur les non-résidents de 70.190 millions, en relation avec l'augmentation de 536.860 millions des créances nettes de la Banque Centrale, atténue par la régression de 466.670 millions de celles des autres institutions de dépôt.

S'agissant de la position extérieure globale nette, elle a enregistré un accroissement de 150.080 millions avec un solde net de -305.728 millions au titre de l'année 2023, contre -455.808 millions un an plus tôt, suite à une augmentation des avoirs plus forte que l'accroissement des engagements.

---

## INTRODUCTION

L'environnement économique et financier international a été marqué en 2023 par un ralentissement de la production mondiale, lié au durcissement des conditions de financement induit par le resserrement des politiques monétaires pour endiguer l'inflation, aux tensions géopolitiques engendrées par les conflits russo-ukrainien et au Moyen-Orient, ainsi qu'aux chocs climatiques.

Selon les estimations publiées en octobre 2024 par le Fonds Monétaire International (FMI), l'économie mondiale a enregistré une croissance de 3,3% en 2023, après la progression de 3,6% en 2022. Bien que l'inflation globale ait baissé au cours de l'année 2023, elle demeure supérieure à l'objectif de pratiquement tous les pays qui ont adopté le ciblage de l'inflation. Le taux d'inflation mondial est ressorti en moyenne annuelle à 6,7% en 2023, après 8,7% en 2022. Le ralentissement de l'inflation en 2023 est lié au resserrement de la politique monétaire des banques centrales et à la baisse des cours internationaux des produits de base.

Dans les pays industrialisés, la croissance économique s'est établie à 1,7% en 2023, contre 2,9% en 2022.

**Aux Etats-Unis**, le taux de croissance de l'activité économique est passé de 2,5% en 2022 à 2,9% en 2023. Cette amélioration s'explique par les hausses salariales, induites par les tensions sur le marché du travail, qui ont soutenu les dépenses de consommation, ainsi que le rebondissement des exportations et des dépenses publiques.

**Dans la Zone euro**, la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) est passée de 3,3% en 2022 à 0,4% en 2023, reflétant une exposition relativement élevée à la guerre entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que le durcissement des conditions financières qui ont pesé sur l'investissement et la consommation des entreprises et des ménages.

**Dans les pays émergents et en développement**, le taux de croissance économique est ressorti à 4,4% en 2023, contre 4,0 en 2022. En Chine, la croissance s'est accélérée, passant de 3,0% en 2022 à 5,2% en 2023, en lien avec le dynamisme interne de l'économie chinoise ainsi que l'augmentation des dépenses publiques pour le renforcement des capacités de lutte contre les catastrophes naturelles. L'économie indienne a enregistré un taux de croissance de 8,2% en 2023 contre 7,0% en 2022. Au Brésil, le taux de croissance s'est établi à 2,9% en 2023, après une réalisation de 3,0% en 2022. En Russie, l'activité économique a été soutenue par les dépenses militaires élevées et la consommation privée, portée par la croissance des salaires sur un marché du travail tendu. Le pays a ainsi enregistré une progression de 3,6% de son PIB en 2023, après une contraction de 1,2% en 2022.

**En Afrique subsaharienne**, la croissance du PIB est ressortie à 3,6% en 2023, après une évolution positive de 4,1% en 2022. Le ralentissement de l'activité s'explique par la montée des fragilités et des conflits, exacerbés par le changement climatique, l'incertitude économique mondiale persistante et la reprise lente chez les principaux partenaires commerciaux.

**Au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)**, en dépit du ralentissement économique à l'échelle mondiale et de la fragilité du climat sociopolitique et sécuritaire dans la sous-région ouest africaine, l'activité économique dans l'UEMOA est demeurée globalement dynamique en 2023. Le taux de croissance est ressorti à 5,3% en 2023 après 5,5% en 2022. Cette performance a été tirée principalement par les investissements réalisés dans le cadre de l'exécution de plusieurs travaux de construction d'infrastructures ainsi que des projets pétroliers et gaziers.

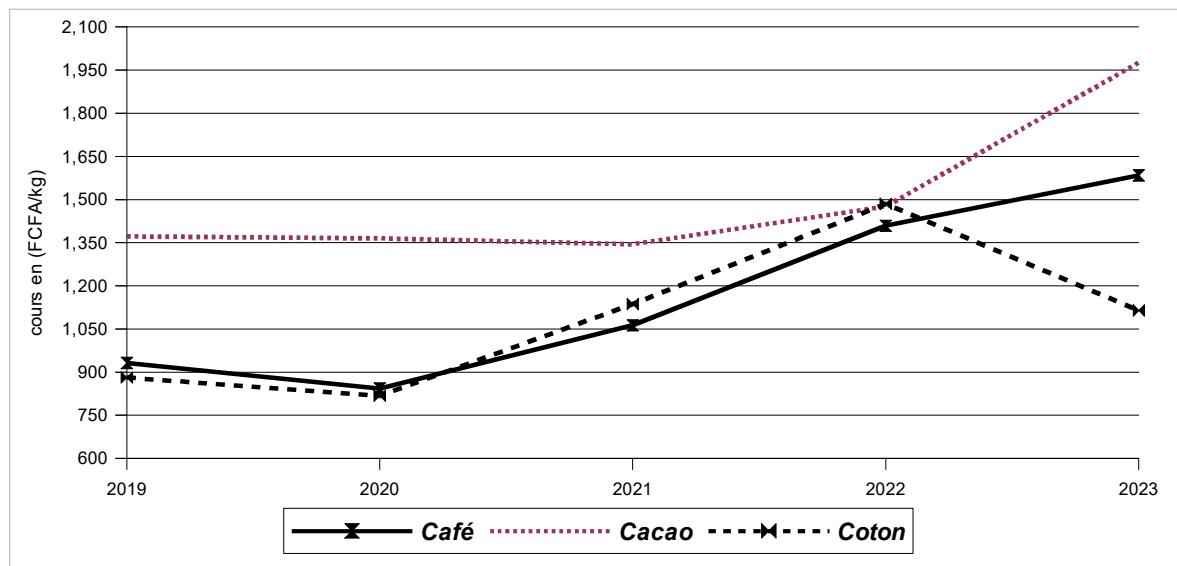
Les résultats de la campagne agricole 2023-2024 ont été meilleurs dans la plupart des Etats membres de l'Union par rapport à la campagne agricole précédente. Sur la base des estimations effectuées par les Services nationaux, la production vivrière dans l'Union est ressortie à 78.772.464,2 tonnes durant la campagne agricole 2023-2024, en hausse de 2,4% par rapport à la campagne précédente.

Cette évolution est imputable à l'augmentation de la production des céréales (+426.371 tonnes, soit +1,3%) et de tubercules (+1.343.578 tonnes, soit +5,0%). Par rapport à la moyenne des cinq années précédentes, les récoltes de la campagne agricole 2023-2024 sont en augmentation de 11,2%.

Au niveau des matières premières exportées par les pays membres de l'Union, les cours ont poursuivi leur rebond, en ligne avec la baisse de l'offre, due aux effets néfastes du phénomène climatique El Niño. Les prix des produits alimentaires de base importés ont, quant à eux, ralenti, sous l'effet d'une amélioration de la disponibilité de ces produits. L'indice des prix des principaux produits exportés, calculé par les Services de la BCEAO, affiche une légère hausse de 0,9% en 2023, après +11,5% en 2022. Quant aux principaux produits alimentaires importé, leurs prix ont connu une baisse (-7,6% en 2023, après +35,9% en 2022). La hausse des cours mondiaux des principales matières premières exportées par l'Union est localisée au niveau des produits non énergétiques, comme le cacao (+33,9%), l'uranium (+19,9%), le phosphate (+17,6%), le café (+12,4%), le zinc (+7,9%) et l'or (+7,9%). En revanche, les cours des huiles végétales (-30,3%), du coton (-25,0%), du caoutchouc (-22,6%), de la noix de cajou (-21,5%) et des produits énergétiques, avec notamment le gaz (-57,3 %) et le pétrole (-15,5 %), ont fléchi au cours de la période. Le repli des prix constaté au niveau des produits de base importés concerne l'ensemble de ces produits, hormis le sucre (+15,0%) et le riz (+2,3%). Les plus fortes baisses sont notées au niveau du blé (-28,2%), du lait (-22,2%) et de l'huile de soja (-18,9%).

Les évolutions des cours du café, du cacao et du coton sont représentées sur le graphique ci-après.

**Graphique 1- Evolution des cours du café, du cacao et du coton**



Source : BCEAO

---

Au titre des principales cultures d'exportation, les récoltes ont connu des évolutions contrastées au cours de la campagne agricole 2023-2024. Les productions de cacao, de café et de coton ont baissé, alors que celles de l'arachide, de noix de cajou et de caoutchouc ont augmenté. La production de cacao a régressé de 15,1%, à 2.017.474 tonnes. Cette diminution est principalement imputable à une chute de la production en Côte d'Ivoire, due à une pluviométrie excessive et aux mesures prises par les Autorités ivoiriennes pour réguler l'offre de fèves, pour soutenir les cours mondiaux. La Côte d'Ivoire, premier producteur de cacao au sein de l'Union, a enregistré une production estimée à 2.000.000 tonnes lors de la campagne 2023-2024, contre 2.358.800 tonnes durant la campagne précédente (-15,2%). La production de café a diminué de 40,2% par rapport à la campagne précédente, s'établissant à 71.143 tonnes. Cette baisse est imputable principalement aux conditions météorologiques défavorables en Côte d'Ivoire, où la production a chuté de 52,6%.

L'offre de coton-graine est estimée à 1.983.283 tonnes, enregistrant une baisse de 0,7% par rapport à la campagne précédente (2022-2023), en raison notamment d'un repli de 56,2% de l'offre de la Côte d'Ivoire, pénalisée par les attaques persistantes de jassides, ravageurs de la culture cotonnière, et à la faible performance de la filière au Burkina où la production n'a augmenté que de 0,5%. Ces résultats peu satisfaisants n'ont pas pu être compensés par le regain de dynamisme de la filière observé au Mali.

Les récoltes d'arachide ont connu une augmentation de 5,4%, pour s'établir à 4.201.474 tonnes, reflétant la croissance de la production dans l'ensemble des Etats membres de l'Union, à l'exception du Niger où elle a reculé de 9,9%. La production de noix de cajou a augmenté de 4,2%, atteignant 1.594.931 tonnes. Cette croissance provient de l'augmentation des récoltes enregistrée dans l'ensemble des pays producteurs, notamment en Côte d'Ivoire (+2,1%), en Guinée-Bissau (+12,0%) et au Bénin (+5,3%). L'offre régionale de caoutchouc est ressortie à 1.617.500 tonnes, enregistrant une augmentation significative de 21,4% par rapport à la campagne agricole précédente, en raison principalement de la hausse du nombre d'arbres arrivés à maturité.

**Au plan national**, la situation économique en 2023 a été marquée par une atténuation des tensions inflationnistes, la poursuite de la mise en œuvre des projets et programmes inscrits sur la Feuille de route gouvernementale Togo 2025, ainsi que du Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN). En outre, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des réformes structurelles, notamment l'assainissement des finances publiques et l'amélioration du climat des affaires, la formalisation des entreprises et l'élargissement de l'assiette fiscale.

Dans ce contexte, l'évolution des principaux indicateurs macroéconomiques en 2023 se présente comme suit :

- L'accroissement de 6,4% du PIB<sup>1</sup>, en termes réels, qui s'établit à 5.011.324 millions, contre 4.707.886 millions en 2022. En termes nominaux, le PIB passerait de 5.104.811 millions en 2022 à 5.563.178 millions en 2023, soit une progression de 10,0% ;
- progression de 5,3% de la moyenne de l'Indice National Harmonisé des Prix à la Consommation (INHPC) en 2023, contre un accroissement de 7,6% en 2022 ;
- hausse de 17,7% des recettes budgétaires de l'Etat qui se chiffrent à 1.091.140 millions en 2023 (19,4% du PIB), contre 927.424 millions en 2022 (18,2% du PIB) ;
- augmentation de 11,2% des dépenses et prêts nets de l'Etat qui s'établissent à 1.642.823 millions (29,3% du PIB) en 2023, contre 1.477.213 millions (28,9% du PIB) une année plus tôt ;

---

<sup>1</sup> Il s'agit des données révisées par le Comité PIB en septembre 2024

---

hausse de 6,7% de la masse monétaire qui se chiffre à 2.781.888 millions en 2023, contre 2.607.782 millions une année plus tôt, se traduisant notamment par un accroissement de 15,0% des autres dépôts inclus dans la masse monétaire et de 15,8% de la circulation fiduciaire. Les créances sur l'économie augmentent de 4,5% en s'établissant à 1.738.735 millions (31,0% du PIB) en 2023, contre 1.663.537 millions (32,6% du PIB) en 2022, à la faveur notamment de la hausse des concours aux opérateurs économiques des branches d'activité « Banques, assurances, affaires immobilières, services fournis aux entreprises », « Industries manufacturières », « Commerce de gros et de détail, restaurants et hôtels » et « Agriculture, chasse, sylviculture et pêche ». Les créances nettes des institutions de dépôt sur l'Administration publique centrale ont progressé, passant de 184.271 millions en 2022 à 216.232 millions en 2023. Quant aux actifs extérieurs nets, ils ont augmenté de 4,9% pour s'établir à 1.130.131 millions en 2023, contre 1.077.606 millions, une année plus tôt.

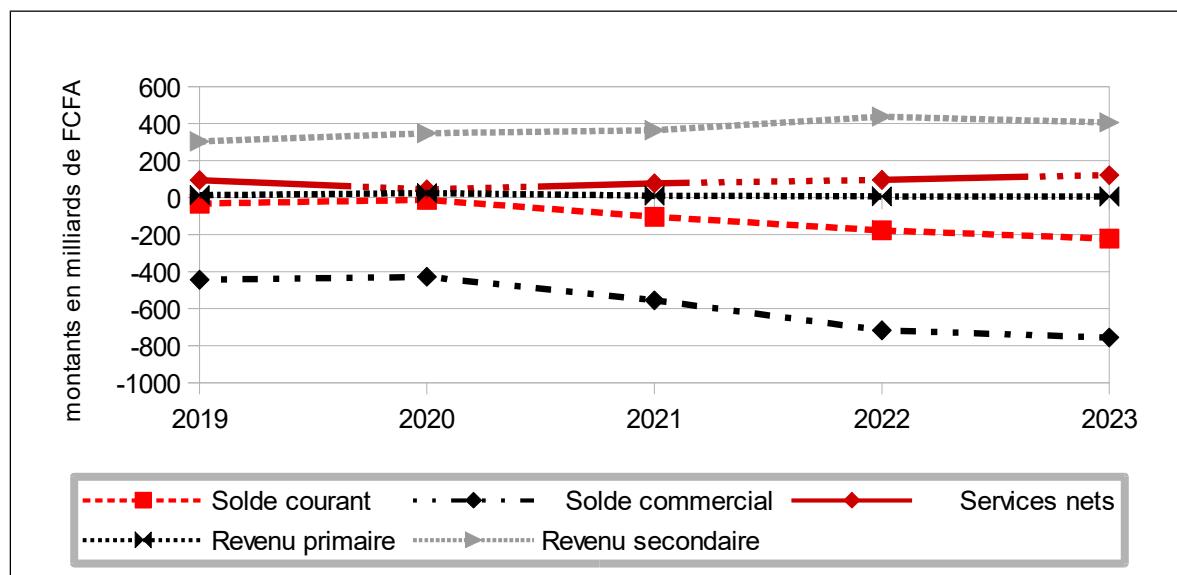
Sous l'effet de ces évolutions, les échanges extérieurs en 2023 se sont traduits par une hausse de 70.190 millions du solde global de la balance des paiements, qui est ressorti à 53.372 millions en 2023, contre -16.818 millions en 2022. Cette évolution résulte de la baisse de 67.195 millions des sorties nettes de capitaux au titre du compte financier et de l'augmentation de 48.038 millions du solde du compte de capital, amoindries par l'aggravation de 45.157 millions du déficit courant.

## I- COMPTE DES TRANSACTIONS COURANTES

En 2023, les transactions courantes du Togo se sont soldées par un déficit de 221.993 millions, en hausse de 25,5% par rapport au déficit de 176.836 millions enregistré une année plus tôt.

Cette évolution résulte de l'augmentation de 38.742 millions du déficit de la balance des biens et de la baisse de 31.222 millions de l'excédent du revenu secondaire et de 887 millions de l'excédent du revenu primaire, atténues par la consolidation des soldes des services (+25.695 millions).

**Graphique 2 - Evolution de la balance des transactions courantes et de ses composantes**



Source : BCEAO

**Tableau 1- Balance des transactions courantes (en millions)**

RUBRIQUES	2019	2020	2021	2022	2023	Var 23/22
Biens et Services	-348 971	-384 278	-477 687	-620 819	-633 866	2,1%
Biens	-443 465	-428 175	-554 538	-716 836	-755 578	5,4%
Services	94 494	43 896	76 851	96 017	121 712	26,8%
Revenu primaire	12 962	24 609	10 339	6 836	5 949	-13,0%
Revenu secondaire	303 524	347 733	363 786	437 147	405 924	-7,1%
<b>Balance courante</b>	<b>-32 485</b>	<b>-11 936</b>	<b>-103 563</b>	<b>-176 836</b>	<b>-221 993</b>	<b>25,5%</b>
<b>Balance courante hors dons publics</b>	<b>-94 553</b>	<b>-49 131</b>	<b>-122 760</b>	<b>-210 098</b>	<b>-232 090</b>	<b>10,5%</b>
PIB Nominal	4 097 073	4 259 294	4 625 836	5 104 811	5 613 178	10,0%
<b>Solde courant rapporté au PIB</b>	<b>-0,8%</b>	<b>-0,3%</b>	<b>-2,2%</b>	<b>-3,5%</b>	<b>-4,0%</b>	<b>-0,5<sup>(*)</sup></b>
<b>Solde courant hors dons publics rapporté au PIB</b>	<b>-2,3%</b>	<b>-1,2%</b>	<b>-2,7%</b>	<b>-4,1%</b>	<b>-4,1%</b>	<b>0,0<sup>(*)</sup></b>

(\*) Il s'agit de la différence exprimée en points de pourcentage.

Sources : BCEAO, INSEED et Comité PIB (estimations d'octobre 2024)

Le déficit courant a représenté 4,0% du PIB en 2023, contre 3,5% en 2022.

Hors dons officiels, le déficit courant s'est chiffré à 4,1% du PIB, tout comme en 2022.

## I.1- BALANCE COMMERCIALE DES BIENS

La balance commerciale du Togo est ressortie déficitaire en 2023. Ce déficit s'est établi à 755.578 millions, en aggravation de 5,4% par rapport aux 716.836 millions de l'année 2022. Cette évolution résulte de l'augmentation de 5,7% des importations de biens, atténuée par l'accroissement de 6,0% des exportations de biens.

Le taux de couverture des importations par les exportations, mesurant l'indépendance économique d'un pays à travers sa capacité à couvrir ses importations par ses exportations s'est amélioré de 0,2 point de pourcentage, pour s'établir à 55,8% en 2023, contre 55,6% en 2022.

Le degré d'ouverture commerciale, mesurant le niveau des échanges d'une économie avec le reste du monde, s'établit à 23,7% en 2023, contre 24,6% en 2022. Il a baissé de 0,9 point de pourcentage par rapport à 2022, en raison d'une hausse des transactions du Togo avec l'extérieur (exportations et importations) moins importante que l'accroissement du PIB, en termes nominaux. En effet, au cours de la période sous revue, le PIB nominal progresserait de 10,0% alors que les exportations et importations ont globalement enregistré une augmentation de 5,8%.

**Tableau 2- Evolution du solde de la balance des biens (en millions)**

RUBRIQUES	2019	2020	2021	2022	2023	Var 23/22
Exportations (X)	618 200	694 988	720 833	899 204	953 291	6,0%
Importations (M)	1 061 666	1 123 163	1 275 371	1 616 040	1 708 869	5,7%
<b>Balance des biens</b>	<b>-443 465</b>	<b>-428 175</b>	<b>-554 538</b>	<b>-716 836</b>	<b>-755 578</b>	<b>5,4%</b>
PIB Nominal (PIB)	4 097 073	4 259 294	4 625 836	5 104 811	5 613 178	10,0%
Taux de couverture (X)/(M)	58,2%	61,9%	56,5%	55,6%	55,8%	0,1 <sup>(*)</sup>
Degré d'ouverture commerciale [(X+M)/2]/PIB	20,5%	21,3%	21,6%	24,6%	23,7%	-0,9 <sup>(*)</sup>

(\*) Il s'agit de la différence exprimée en points de pourcentage.

Sources : BCEAO, INSEED et Comité PIB (estimations d'octobre 2024)

### I.1.1- Exportations de biens

#### I.1.1.1- Evolution globale des exportations de biens

Les exportations de biens du Togo au titre de l'année 2023 se sont chiffrées à 953.291 millions, en hausse de 6,0% par rapport aux 899.204 millions enregistrés en 2022.

Ces exportations concernent les marchandises générales et l'or non monétaire.

Au cours de l'année sous revue, il n'y a pas eu d'exportations nettes de biens dans le cadre du négoce international.

**Tableau 3- Evolution des exportations de biens (en millions)**

RUBRIQUES	2019	2020	2021	2022	2023	Var 23/22
Marchandises générales (1) = (a) + (b)	618 200	694 988	720 833	899 204	953 290	6,0%
Commerce général (a)	528 728	563 320	598 354	840 537	882 483	5,0%
Ajustements (b)	89 473	131 668	122 479	58 668	70 808	20,7%
Exportations nettes de biens dans le cadre du négoce international (2)	0	0	0	0	0	-
Or non monétaire (3)	0	0	0	0	1	-
<b>TOTAL EXPORTATIONS DE BIENS (1)+(2)+(3)</b>	<b>618 200</b>	<b>694 988</b>	<b>720 833</b>	<b>899 204</b>	<b>953 291</b>	<b>6,0%</b>
PIB Nominal (PIB)	4 097 073	4 259 294	4 625 836	5 104 811	5 613 178	10,0%
Exportations de biens / PIB	15,1%	16,3%	15,6%	17,6%	17,0%	-0,6(“)

(\*) Il s'agit de la différence exprimée en points de pourcentage.

Sources : BCEAO, INSEED et Comité PIB (estimations de septembre 2024)

Le service de la dette extérieure rapporté aux exportations de biens est ressorti à 11,6% en 2023, en diminution de 0,4 point de pourcentage par rapport à son niveau de 2022. Ce ratio, qui permet d'apprécier la vulnérabilité du paiement du service de la dette extérieure face à un choc sur les recettes d'exportation, est en dessous du seuil plafond de vulnérabilité fixé à 15%, pour les pays à qualité de politiques et institutions moyenne.

**Tableau 4- Evolution du service de la dette et des exportations de biens (en millions)**

RUBRIQUES	2019	2020	2021	2022	2023	Var 23/22
Service de la dette extérieure	47 237	33 247	39 054	107 849	110 974	2,9%
Exportations de biens	618 200	694 988	720 833	899 204	953 291	6,0%
Service de la dette extérieure/Exportations de biens (en %)	7,6	4,8	5,4	12,0	11,6	-0,4(“)

(\*) Il s'agit de la différence exprimée en points de pourcentage.

Sources : Direction de la Dette Publique et du Financement, BCEAO

### I.1.1.2- Composition des exportations de biens

Les marchandises générales exportées se sont chiffrées en 2023 à 953.290 millions, en hausse de 6,0% par rapport aux 899.204 millions de 2022.

Ces niveaux d'exportation résultent des données du commerce général produites, sur la base des statistiques douanières, par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED), sur lesquelles des ajustements sont opérés pour tenir compte des spécificités des statistiques de la balance des paiements.

Les opérations en commerce général se sont élevées à 882.483 millions en 2023, en accroissement de 5,0% par rapport aux 840.537 millions de 2022. Les ajustements se sont chiffrés à 70.808 millions en 2023, en accroissement de 20,7% par rapport aux 58.668 millions de 2022. Ces ajustements ont concerné, entre autres, les écarts relevés entre les données douanières et celles des opérateurs économiques au titre des principaux produits d'exportation, ainsi que l'estimation du commerce non contrôlé et la prise en compte de l'exportation de l'électricité.

**Tableau 5- Evolution des exportations de marchandises générales (en millions)**

RUBRIQUES	2019	2020	2021	2022	2023	Var 23/22
Commerce général	528 728	563 320	598 354	840 537	882 483	5,0%
Ajustements	89 473	131 668	122 479	58 668	70 807	20,7%
Ajustements de valeur	-1 557	-273	8 446	10 201	23 001	125,5%
Ajustements de chronologie	998	1 525	-23 264	-9 763	-38 223	291,5%
Ajustements de couverture (commerce non contrôlé, électricité, etc.)	90 032	130 415	137 296	58 230	86 029	47,7%
<b>Marchandises générales</b>	<b>618 200</b>	<b>694 988</b>	<b>720 833</b>	<b>899 204</b>	<b>953 290</b>	<b>6,0%</b>

Sources : BCEAO et INSEED

La méthode d'estimation des ajustements est présentée dans l'encadré 1 ci-après.

**Encadré 1 : Ajustements des exportations et importations de biens - Passage des statistiques du commerce extérieur aux données enregistrées en balance des paiements**

Des ajustements de valeurs, de chronologie et de champ couvert sont opérés sur les statistiques du commerce extérieur, recueillies auprès de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques (INSEED), pour le passage aux données enregistrées en balance des paiements.

**1. Ajustements de valeurs**

Pour chaque produit, le prix de marché est obtenu à partir d'une moyenne (pondérée des quantités exportées) des prix déclarés par les opérateurs économiques. L'écart entre le prix de marché et le prix obtenu des statistiques du commerce extérieur, appliqué aux quantités retracées dans le commerce extérieur pour chaque produit concerné permet d'obtenir le montant de l'ajustement à effectuer sur les valeurs issues des statistiques du commerce extérieur.

Pour l'année 2023, les ajustements de valeurs ont porté sur 23.001 millions, contre 10.201 millions une année plus tôt.

Le détail de ces ajustements est retracé dans le tableau ci-après.

**Tableau i : Ajustements de valeurs**

Produits	PRIX MOYEN A LA TONNE (en FCFA)			Tonnage du commerce extérieur (4)	Ajustements en FCFA (5)=(3)*(4)
	Exportateurs (1)	Commerce extérieur (2)	Déférence (3)=(1)-(2)		
Café	1 240 764	761 951	478 813	6 510	3 116 851 987
Cacao	1 767 319	1 284 491	482 827	12 992	6 272 759 929
Coton fibre	1 149 314	1 160 382	-11 068	16 511	-182 740 937
Ciments	69 921	45 000	24 921	5 000	124 605 523
Clinker	47 154	41 417	5 737	708 792	4 065 991 404
Phosphates	107 465	101 716	5 749	1 670 487	9 603 678 756
<b>TOTAL DES AJUSTEMENTS DE VALEURS (en FCFA)</b>					<b>23 001 146 661</b>
<b>TOTAL DES AJUSTEMENTS DE VALEURS (en millions de FCFA)</b>					<b>23 001</b>

Sources : INSEED, Entreprises et BCEAO

## **2. Ajustements de chronologie**

Ces ajustements sont fondés sur le fait que les statistiques du commerce extérieur recensent les déclarations en douane liquidées de l'année, tandis que la balance des paiements retient les transactions effectivement comptabilisées par les entreprises au cours de l'année. La date de chaque opération est celle du transfert de propriété des marchandises entre l'exportateur et l'importateur.

Les ajustements de chronologie permettent en pratique de corriger l'incidence de l'écart en volume découlant des décalages de dates d'enregistrement de certaines transactions par les Services douaniers et les opérateurs économiques. L'écart entre les quantités déclarées par les opérateurs et celles obtenues du commerce extérieur, appliqué aux prix du commerce extérieur pour chaque produit concerné permet d'obtenir le montant de l'ajustement de chronologie à effectuer sur les valeurs contenues dans les statistiques du commerce extérieur.

Pour 2023, ces ajustements se sont établis à -38.223 millions (contre -9.763 millions en 2022), selon le calcul ci-après.

*Tableau ii : Ajustements de chronologie*

Produits	TONNAGE (en tonne)			Prix moyen à la tonne en FCFA des Exportateurs (4)	Ajustements en FCFA (5)=(3)*(4)
	Exportateurs (1)	Commerce extérieur (2)	Différence (3)=(1)-(2)		
Café	3 550	6 510	-2 959	1 240 764	-3 671 639 863
Cacao	8 721	12 992	-4 271	1 767 319	-7 548 148 909
Coton fibre	15 999	16 511	-512	1 149 314	-588 017 781
Ciments	1 014	5 000	-3 986	69 921	-278 705 523
Clinker	652 927	708 792	-55 865	47 154	-2 634 250 321
Phosphates	1 451 792	1 670 487	-218 695	107 465	-23 502 030 461
<b>TOTAL DES AJUSTEMENTS CHRONOLOGIQUES (en FCFA)</b>					<b>-38 222 792 857</b>
<b>TOTAL DES AJUSTEMENTS CHRONOLOGIQUES (en millions de FCFA)</b>					<b>-38 223</b>

Sources : INSEED, Entreprises et BCEAO

## **3. Ajustements de champ couvert**

Les ajustements de champ couvert permettent de prendre en compte les distorsions dues à la présence de non-résidents sur le territoire et à celle de résidents à l'étranger (exemple : déduction des importations des Ambassades). Il est également procédé sous cette rubrique, la prise en compte du commerce non contrôlé.

L'estimation du commerce non contrôlé, telle que ressortie des travaux de la Cellule sous-régionale chargée de la réconciliation des échanges intra-UEMOA de 2023 est présentée dans le tableau suivant.

*Tableau iii : Exportations et importations non contrôlées du Togo (en millions de FCFA)*

	EXPORTATIONS			IMPORTATIONS		
	Statistiques Douanières	Résultats de la cellule sous-régionale	Ecarts	Statistiques douanières	Résultats de la cellule sous-régionale	Ecarts
BENIN	74 383	98 350	23 967	4 646	45 655	41 009
BURKINA	80 443	100 004	19 562	38 662	60 412	21 749
COTE D'IVOIRE	59 696	64 488	4 792	20 347	60 331	39 984
GUINEE BISSAU	270	379	109	733	843	110
MALI	69 106	94 840	25 734	287	12 680	12 394
NIGER	32 056	38 422	6 366	709	10 429	9 719
SENEGAL	31 319	36 819	5 501	12 180	16 864	4 684
<b>TOTAL</b>	<b>347 273</b>	<b>433 302</b>	<b>86 029</b>	<b>77 565</b>	<b>207 215</b>	<b>129 650</b>

*Sources : INSEED et BCEAO*

En 2023, les exportations non contrôlées se sont chiffrées à 86.029 millions et les importations non contrôlées à 129.650 millions.

Après ajustement des données du commerce général, les coûts de l'assurance et du fret inclus dans les importations CAF sont déduits afin d'obtenir des valeurs FOB. Les charges d'assurance et de fret qui relèvent de la balance des services sont évaluées en utilisant les taux de fret et d'assurance qui se chiffrent à 15,1%.

Quant aux exportations, elles sont établies directement sur une base FOB par les Services douaniers.

La synthèse des ajustements est présentée dans le tableau ci-après.

*Tableau iv : Synthèse des ajustements*

LIBELLES	2022			2023			Variations 2023/2022		
	CREDIT	DÉBIT	SOLDE	CREDIT	DÉBIT	SOLDE	CRÉDIT	DÉBIT	SOLDE
A-COMMERCE GÉNÉRAL - INSEED	840 537	1 693 627	-853 091	882 483	1 789 116	-906 634	5,0%	5,6%	6,3%
Corrections sur importations et ré-exportations de produits pétroliers (a)	0		0	0		0			
Enregistrements à exclure des exportations (coton en transit au Togo) (b)			0			0			
Régimes et produits à exclure pour ajustement de champ statistique (c)	0	0	0	0	0	0			
- Priviléges diplomatiques			0			0			
- Entrée en zone franche et sortie de zone franche, de produits nationaux	0	0	0	0	0	0			
- Avitaillements (à imputer aux autres biens)			0			0			
- Or non monétaire (à imputer au poste or non monétaire de la BDP)	0		0	0		0			
B-COMMERCE GÉNÉRAL - BDP (A-a-b-c)	840 537	1 693 627	-853 091	882 483	1 789 116	-906 634	5,0%	5,6%	6,3%
Autres ajustements (d)	58 668	-80 408	139 075	70 807	-82 385	153 192	20,7%	2,5%	10,2%
Ajustements pour fret et assurance		-255 738	255 738		-270 157	270 157		5,6%	5,6%
Ajustement chronologique – Tableau ii	-9 763		-9 763	-38 223		-38 223	291,5%		291,5%
Ajustements de valeurs – Tableau i	10 201		10 201	23 001		23 001	125,5%		125,5%
Commerce non repris ailleurs	58 230	175 330	-117 100	86 029	187 772	-101 743	47,7%	7,1%	-13,1%
CEB (importation et exportation d'électricité)	455	44 770	-44 315	416	58 121	-57 705	-8,4%	29,8%	30,2%
Exportations non contrôlées (Tableau iii)	57 776		57 776	85 613		85 613	48,2%		48,2%
Importations non contrôlées (Tableau iii)		129 302	-129 302		129 650	-129 650		0,3%	0,3%
C-TOTAL MARCHANDISES GÉNÉRALES FOB EN BDP (C=B+d)	899 204,3	1 613 220	-714 015	953 290	1 706 732	-753 441	6,0%	5,8%	5,5%
IMPORTATIONS TOTALES EN VALEUR CAF		1 868 958			1 976 888			5,8%	

Sources : INSEED et BCEAO

En somme, il est ressorti de ce qui précède que le total des ajustements sur les exportations s'est chiffré à 70.808 millions en 2024, en accroissement de 20,7% par rapport aux 58.668 millions de 2022. Concernant les importations de 2023, les coûts de l'assurance et du fret sont évalués à 270.157 millions et le commerce non contrôlé (y compris les achats d'électricité) à 187.772 millions, contre respectivement 255.738 millions et 175.330 millions en 2022.

La progression des exportations en 2023 est essentiellement impulsée par la hausse des ventes extérieures des autres produits et des produits pétroliers, atténuée par le repli des exportations de produits industriels et miniers.

**Tableau 6- Evolution des exportations de marchandises en commerce général (en millions)**

RUBRIQUES	2019	2020	2021	2022	2023	Var 23/22
Produits agricoles	110 705	122 460	111 164	149 249	152 925	2,5%
Produits miniers	91 320	95 102	108 015	223 576	199 272	-10,9%
Produits pétroliers	37 527	34 008	40 054	74 612	122 830	64,6%
Produits industriels	249 462	267 746	284 545	325 455	288 546	-11,3%
Autres produits	39 713	44 004	54 575	67 645	118 910	75,8%
<b>Commerce général</b>	<b>528 728</b>	<b>563 320</b>	<b>598 354</b>	<b>840 537</b>	<b>882 483</b>	<b>5,0%</b>

Sources : BCEAO et INSEED

### I.1.1.2.1- Produits agricoles

Les exportations de produits agricoles du Togo portent sur les produits de rente traditionnels (cacao, café et coton fibre), les produits alimentaires d'origine végétale (céréales, farines, piments, épices, légumes et fruits), ainsi que d'autres matières premières agricoles (graines de coton, bois, autres oléagineux, etc.).

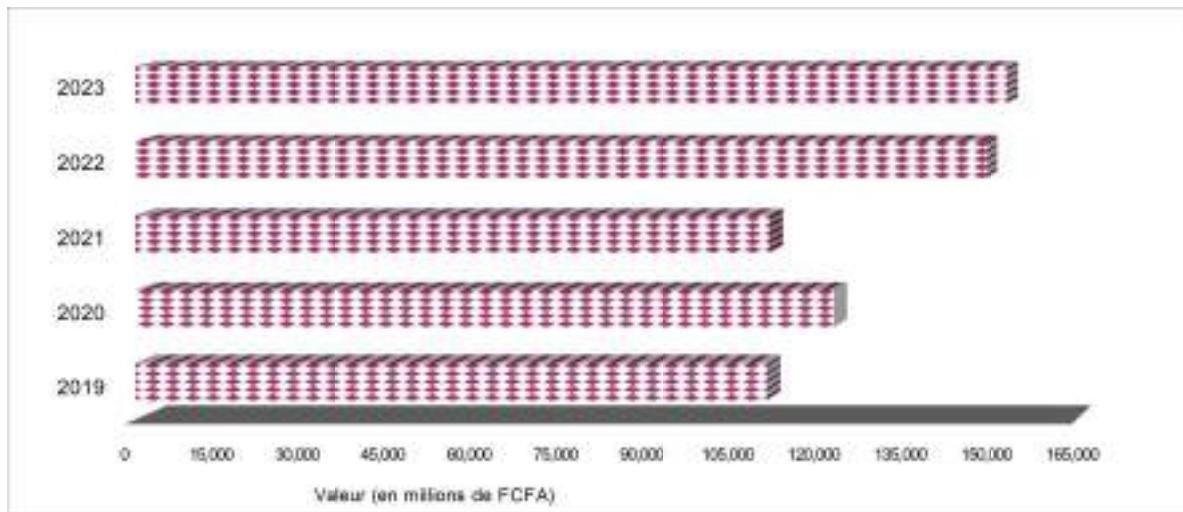
**Tableau 7- Evolution des exportations de produits agricoles (en millions)**

RUBRIQUES	2019	2020	2021	2022	2023	Var 23/22
Cacao	5 947	8 426	8 127	10 784	16 688	54,7%
Café	5 131	3 367	2 085	5 317	4 960	-6,7%
Coton fibre	57 311	36 479	36 068	28 213	19 159	-32,1%
Autres matières premières agricoles	1 425	2 255	1 394	4 051	2 992	-26,2%
Produits alimentaires d'origine végétale	40 892	71 934	63 490	100 884	109 127	8,2%
<b>Produits agricoles</b>	<b>110 705</b>	<b>122 460</b>	<b>111 164</b>	<b>149 249</b>	<b>152 925</b>	<b>2,5%</b>

Sources : BCEAO et INSEED

En 2023, ces exportations se sont chiffrées en valeur à 152.925 millions, en hausse de 2,5% par rapport aux 149.249 millions enregistrés en 2022. Cette augmentation est due à la progression des exportations des produits alimentaires d'origine végétale et du cacao, amoindrie essentiellement par la régression des ventes extérieures de coton fibre.

**Graphique 3- Evolution des exportations de produits agricoles (en millions)**



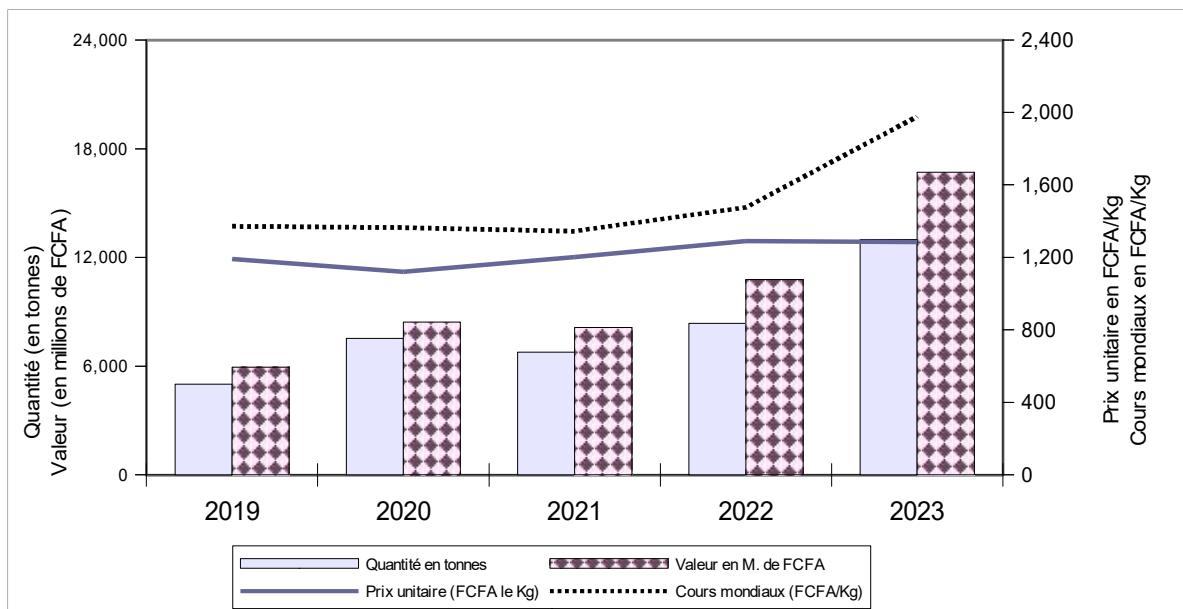
Sources : BCEAO et INSEED

#### I.1.1.2.1.1- Cacao

En 2023, les exportations de cacao ont généré des recettes de 16.688 millions, en hausse de 54,7% par rapport aux 10.784 millions enregistrés une année plus tôt.

La quantité exportée a également augmenté de 55,5%, passant de 8.357 tonnes en 2022 à 12.992 tonnes une année plus tard, en rapport avec l'accroissement de 9,7% des collectes (8.712 tonnes en 2023, contre 7.943 tonnes en 2022).

**Graphique 4- Evolution des exportations de cacao en quantité et en valeur**



Source : INSEED

Quant au prix moyen de cession du cacao, il passe de 1.290 FCFA le kilogramme en 2022 à 1.284 FCFA le kilogramme en 2023, soit un baisse de 0,5%.

Sur le marché international, le cours du cacao a connu une hausse de 33,9% en 2023 par rapport à 2022. En effet, le cours du cacao s'est établi, en moyenne, à 1.977 FCFA/kg en 2023, contre 1.476 FCFA/kg en 2022, en relation avec la baisse de l'offre du cacao, pénalisée par les conditions climatiques défavorables en Côte d'Ivoire et au Ghana, respectivement premier et deuxième producteurs mondiaux, face à une demande mondiale relativement stable.

En 2023, les principaux clients du Togo ont été les Pays-Bas, l'Italie, la Bulgarie, la Malaisie et la Belgique.

**Tableau 8- Evolution des quantités et valeurs de cacao exporté**

CACAO	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Var 23/22
Quantité (tonnes)	4 638	4 992	7 526	6 763	8 357	12 992	55,5%
Valeur (millions de FCFA)	5 084	5 947	8 426	8 127	10 784	16 688	54,7%
Prix moyen (FCFA/kg)	1 096	1 191	1 120	1 202	1 290	1 284	-0,5%

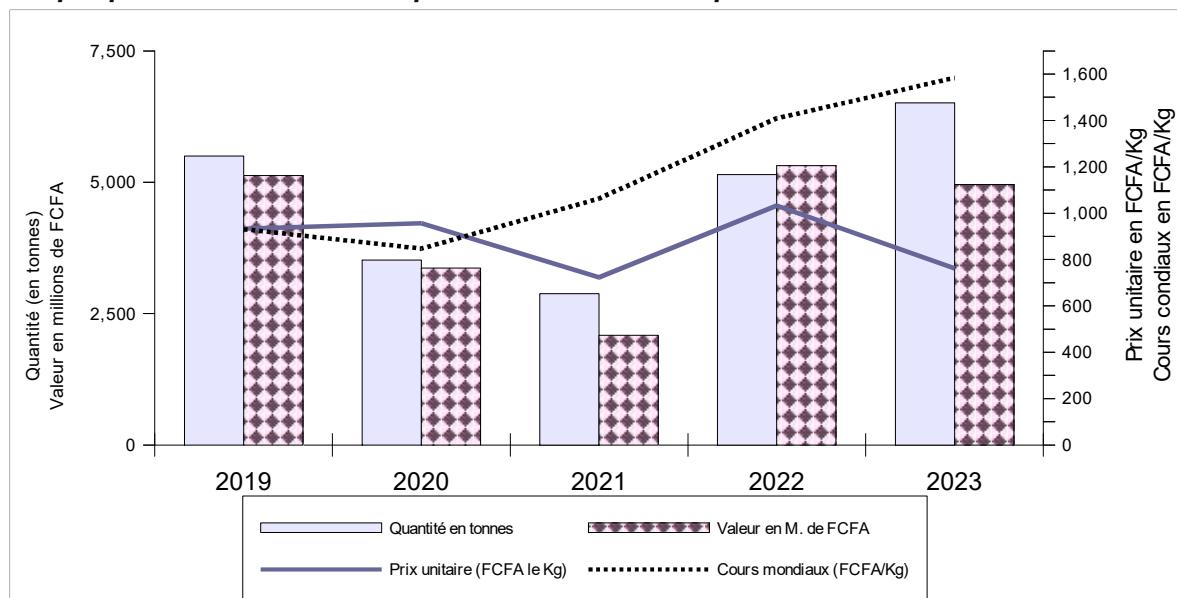
Source : INSEED

#### I.1.1.2.1.2- Café

En 2023, les recettes d'exportation de café se sont inscrites en baisse de 6,7% en s'établissant à 4.960 millions, contre 5.317 millions en 2022, en liaison avec la régression de 26,3% du prix moyen de cession.

S'agissant de la quantité exportée, elle a connu une hausse de 26,5%, due à l'accroissement de 13,1% des collectes (3.102 tonnes en 2022 et 3.508 tonnes en 2023), à la faveur des mesures d'appui du Gouvernement à la filière, notamment la mise à disposition des producteurs de jeunes plants de cafétiers et d'agroforestiers.

**Graphique 5- Evolution des exportations de café en quantité et en valeur**



Sources : CCFCC et INSEED

Le prix moyen de cession a diminué de 26,3% pour s'établir à 762 FCFA le kilogramme en 2023, contre 1.033 FCFA le kilogramme une année plus tôt.

Quant au cours du café sur le marché international, il s'est établi à 1.584 FCFA le kilogramme en 2023, contre 1.409 FCFA le kilogramme une année plus tôt, soit un accroissement de 12,4%. Cette évolution est en relation, notamment avec la baisse de la production mondiale, pénalisée par la sécheresse au Brésil, premier producteur mondial d'Arabica, et des inondations au Vietnam, premier producteur mondial du Robusta.

En 2023, les principaux clients du Togo ont été le Maroc, l'Algérie, le Mali et l'Italie.

**Tableau 9- Evolution des quantités et valeurs de café exporté**

CAFE	2019	2020	2021	2022	2023	Var 23/22
Quantité (tonnes)	5 497	3 519	2 878	5,145	6 510	26,5%
Valeur (millions de FCFA)	5 131	3 367	2 085	5 317	4 960	-6,7%
Prix moyen (FCFA/kg)	933	957	724	1 033	762	-26,3%

Source : INSEED

#### **I.1.1.2.1.3- Coton-fibre**

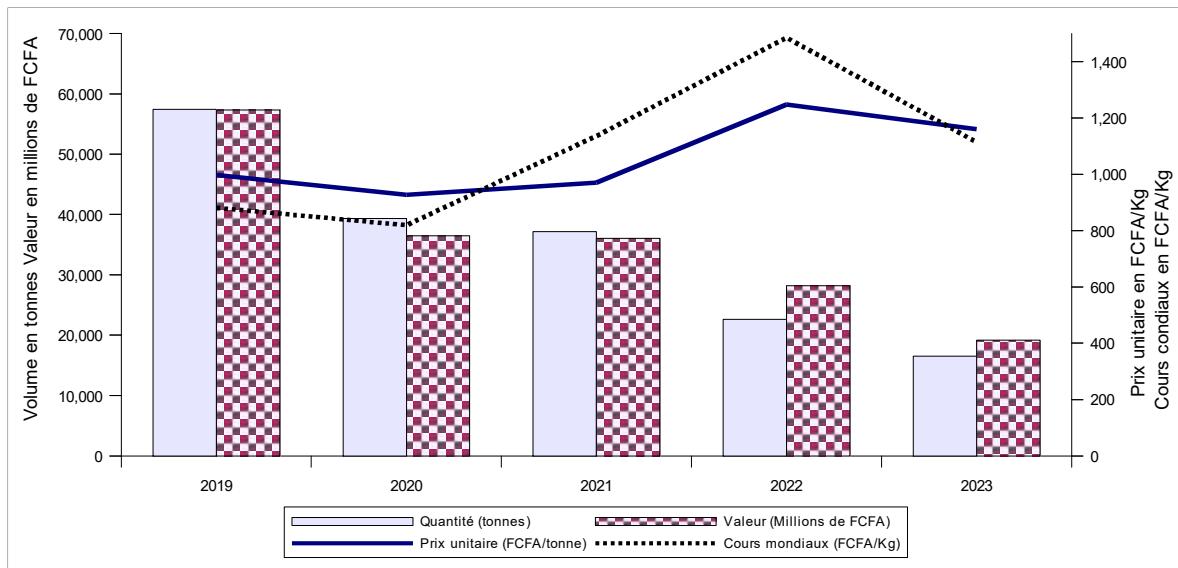
La valeur des exportations de coton-fibre a enregistré une diminution de 32,1% en se chiffrant à 19.159 millions en 2023, contre 28.213 millions en 2022. Cette évolution est liée à la baisse de la quantité exportée et du prix moyen au kilogramme.

La quantité exportée a fléchi de 27,0%, passant de 22.605 tonnes en 2022 à 16.511 tonnes en 2023, en lien principalement avec le désintérêt croissant des agriculteurs, pour la culture du coton, au profit d'autres cultures comme le soja, jugées plus rentables.

Le prix moyen de cession a régressé de 7,0% pour ressortir à 1.160 FCFA le kilogramme en 2023, contre 1.248 FCFA le kilogramme une année plus tôt.

Sur le marché international, le cours du coton a aussi connu, entre 2022 et 2023, une baisse de 25,0%, pour s'établir à 1.114 FCFA le kilogramme, contre 1.485 FCFA le kilogramme en 2022. La baisse du cours du coton est en lien avec l'amélioration de l'offre mondiale du produit, face à une demande mondiale qui peine à se relever. L'évolution de l'offre mondiale du coton est en rapport avec l'augmentation de la production en Inde et au Brésil, soutenue par le niveau élevé des cours en 2022. L'atonie de la demande mondiale de coton est imputable, notamment à la concurrence de produits de substitution comme le polyester.

**Graphique 6- Evolution des exportations de coton fibre en quantité et en valeur**



Sources : INSEED et BCEAO

En 2023, le coton-fibre a principalement été écoulé vers l'Asie (Pakistan, Malaisie, Vietnam, Bangladesh, Chine, Inde et Turquie).

**Tableau 10- Evolution des quantités et valeurs de coton exporté**

COTON FIBRE	2019	2020	2021	2022	2023	Var 22/21
Quantité (tonnes)	57 415	39 341	37 165	22,605	16 511	-27,0%
Valeur (millions de FCFA)	57 311	36 479	36 068	28,213	19 159	-32,1%
Prix moyen (FCFA/kg)	998	927	970	1 248	1 160	-7,0%

Source : INSEED

#### I.1.1.2.1.4- Autres matières premières agricoles

En dehors des produits de rente traditionnels, le Togo a exporté en 2023 diverses matières premières d'origine végétale, notamment des graines de coton et du bois.

Les exportations des autres matières premières agricoles ont baissé de 26,2% en s'établissant à 2.992 millions en 2023, contre 4.051 millions en 2022.

Les graines de coton ont principalement été écoulées vers le Burkina et le Mali, et le bois vers l'Inde.

**Tableau 11- Evolution des exportations des autres matières premières agricoles (en millions)**

Libellés	2019	2020	2021	2022	2023	Var 23/22
Amandes de palme	5	7	2	7	0	-100,0%
Graines de coton	836	1 525	470	1 956	1 412	-27,8%
Arachides en coques	58	5	0	0	0	-
Bois	526	718	922	2 088	1 580	-24,3%
<b>ENSEMBLE</b>	<b>1 425</b>	<b>2 255</b>	<b>1 394</b>	<b>4 051</b>	<b>2 992</b>	<b>-26,2%</b>

Sources : BCEAO et INSEED

#### **I.1.1.2.1.5- Autres produits d'origine végétale**

Les autres produits d'origine végétale exportés par le Togo se composent essentiellement d'oléagineux, de céréales et farines, de légumes et fruits, de piments et épices, ainsi que de fleurs et boutures.

En 2023, les exportations de ces produits se sont inscrites en hausse de 8,2%, en s'établissant à 109.127 millions, contre 100.884 millions en 2022. Cette progression est essentiellement imputable à l'augmentation de 9,6% des exportations des oléagineux, amoindrie principalement par la diminution de 35,7% des ventes extérieures des céréales et farines.

Les oléagineux, composés essentiellement des arachides (non grillées ni autrement cuites), des fèves de soja et des autres graines et fruits oléagineux, ont été principalement écoulés vers la CEDEAO (Niger, Bénin, Ghana, Mali, Sénégal), l'Asie (Emirats Arabes Unis, Inde, Chine), le Canada, les Etats-Unis et l'Union Européenne (Belgique, France, Allemagne, Espagne, Pays-Bas).

Les céréales et farines ont été principalement exportées vers l'UEMOA (Burkina, Bénin, Niger, Mali).

Pour les légumes et fruits, les principaux pays destinataires en 2023 ont été l'Inde, la France, la Belgique et le Vietnam.

**Tableau 12- Evolution des exportations des autres produits d'origine végétale (en millions)**

Libellés	2019	2020	2021	2022	2023	Var 23/22
Oléagineux	31 324	61 416	51 641	92 178	101 008	9,6%
Céréales et farines	2 461	6 005	8 875	6 088	3 913	-35,7%
Piments et épices	1	0	11	28	122	332,2%
Légumes et fruits	6 986	4 385	2 843	2 413	3 887	61,1%
Fleurs et boutures	26	35	33	16	4	-77,2%
Divers	93	92	87	161	194	20,0%
<b>TOTAL</b>	<b>40 892</b>	<b>71 934</b>	<b>63 490</b>	<b>100 884</b>	<b>109 127</b>	<b>8,2%</b>

Sources : BCEAO et INSEED

#### **I.1.1.2.2- Produits miniers**

Les exportations de produits miniers du Togo portent principalement sur les phosphates et le clinker. En 2023, elles ont globalement baissé de 10,9%, en s'établissant à 199.272 millions, contre 223.576 millions en 2022.

**Tableau 13- Evolution des exportations de produits miniers (en millions)**

Libellés	2019	2020	2021	2022	2023	Var 23/22
Phosphates	37 442	49 447	71 604	186 997	169 915	-9,1%
Clinker	53 878	45 655	36 411	36 579	29 356	-19,7%
<b>TOTAL</b>	<b>91 320</b>	<b>95 102</b>	<b>108 015</b>	<b>223 576</b>	<b>199 272</b>	<b>-10,9%</b>

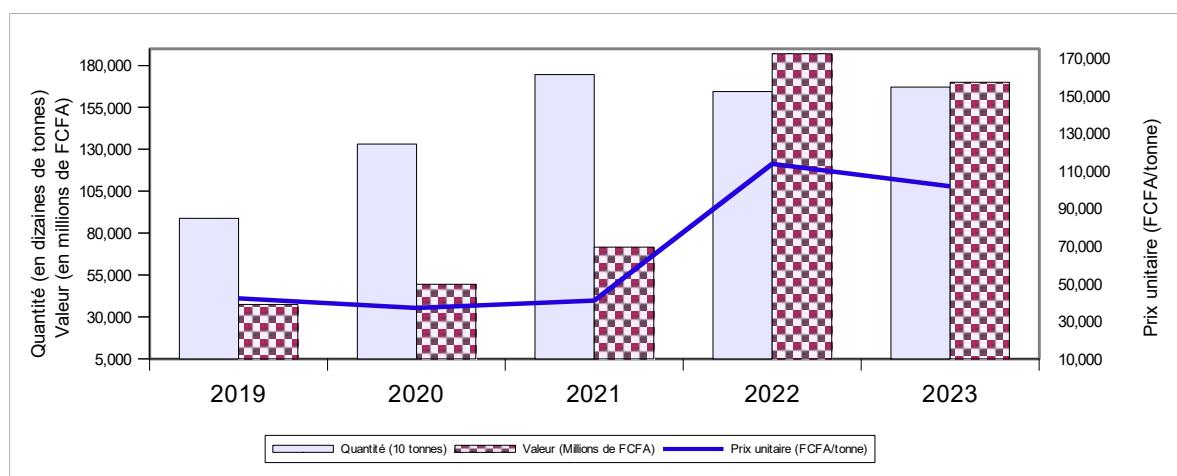
Sources : INSEED et BCEAO

### I.1.1.2.2.1- Phosphates

En valeur, les exportations de phosphates ont baissé de 9,1% en 2023, en passant de 186.997 millions en 2022 à 169.915 millions une année plus tard. Cette évolution fait suite à une régression de 10,6% du prix moyen de cession du produit.

Le prix de la tonne métrique de phosphates a baissé de 10,6%, passant de 113.760 FCFA en 2022 à 101.716 FCFA en 2023, en liaison avec la baisse des tensions sur les marchés internationaux des engrains, à la faveur de l'amélioration des perspectives de production dans les principales zones du monde.

**Graphique 7- Evolution des exportations de phosphates en quantité et en valeur**



Sources : INSEED et BCEAO

**Tableau 14- Evolution des quantités et valeurs de phosphates exportés**

PHOSPHATES	2019	2020	2021	2022	2023	Var 23/22
Quantité (tonnes)	888 305	1 332 101	1 745 938	1 643 790	1 670 487	1,6%
Valeur (millions de FCFA)	37 442	49 447	71 604	186 997	169 915	-9,1%
Prix moyen (FCFA/tonne)	42 150	37 120	41 012	113 760	101 716	-10,6%

Sources : INSEED et BCEAO

Au plan de la répartition des exportations de phosphates par destination, l'Inde est le principal client du Togo en 2023, suivi de l'Australie et la Corée du Nord.

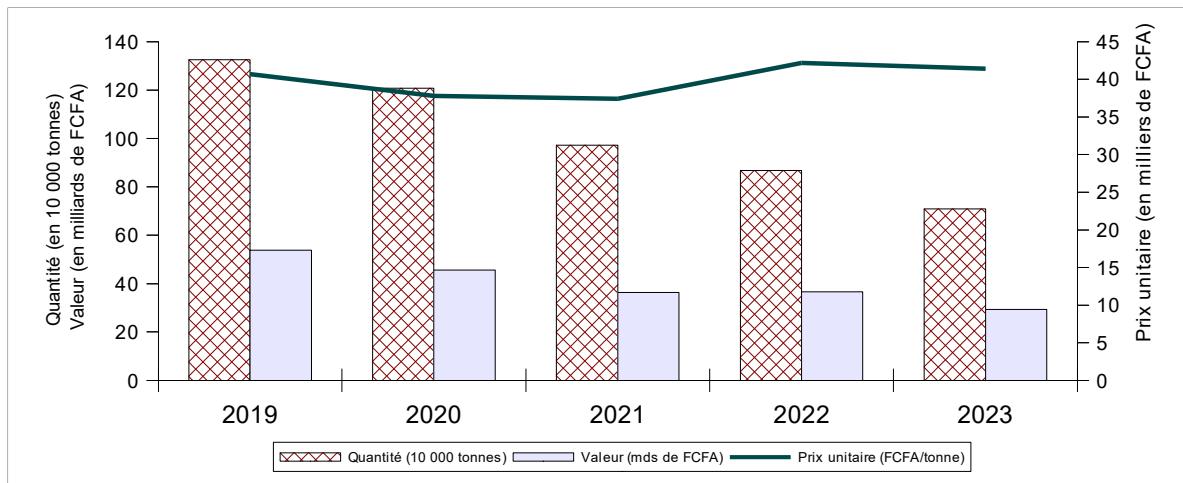
### I.1.1.2.2.2- Clinker

En valeur, les exportations de clinker se sont établies à 29.356 millions en 2023, en régression de 19,7% par rapport aux 36.579 millions enregistrés en 2022. Cette évolution est principalement induite par la baisse de la demande extérieure.

La quantité exportée a baissé de 18,3%, passant de 867.282 tonnes en 2022 à 708.792 tonnes une année plus tard.

Quant au prix moyen de vente, il est ressorti à 41.417 FCFA la tonne, contre 42.177 FCFA la tonne une année plus tôt.

**Graphique 8- Evolution des exportations de clinker en quantité et valeur**



Sources : INSEED et BCEAO

**Tableau 15- Evolution des quantités et valeurs de clinker exporté**

CLINKER	2019	2020	2021	2022	2023	Var 23/22
Quantité (tonnes)	1 324 832	1 207 970	972 808	867 282	708 792	-18,3%
Valeur (millions de FCFA)	53 878	45 655	36 411	36 579	29 356	-19,7%
Prix moyen (FCFA/tonne)	40 668	37 794	37 428	42 177	41 417	-1,8%

Sources : INSEED et BCEAO

En 2023, le Burkina, le Bénin et le Ghana ont été les pays importateurs du clinker togolais.

#### I.1.1.2.2.3- Minerais de fer

Aucune exportation de minerais de fer n'a été réalisée en 2023, une situation qui prévaut depuis 2016, en raison de la cessation d'activité de la société productrice.

#### I.1.1.2.3- Produits pétroliers

Les réexportations de produits pétroliers se chiffrent à 122.830 millions en 2023, contre 74.612 millions en 2022, soit une hausse de 64,6%.

Les réexportations de produits pétroliers ont été effectuées principalement à destination de l'Inde, la France, du Nigeria, du Ghana, de l'Angola et du Gabon.

Pour l'essentiel de ces transactions, il s'agit d'avitaillement d'aéronefs et de navires.

**Tableau 16- Evolution des réexportations de produits pétroliers**

Type de produit	2019	2020	2021	2022	2023	Var 22/21
Carburateur	19 620	18 146	21 149	42 505	42 847	0,8%
Gas-oil	956	1 628	2 974	3 637	54 425	1 396,5%
Huiles de moteur à 2 temps	14	40	19	40	10	-74,7%
Autres	8 782	10 312	11 876	12 221	14 620	19,6%
Bitume de pétrole	8 156	3 881	4 035	16 210	10 928	-32,6%
<b>Ensemble</b>	<b>37 527</b>	<b>34 008</b>	<b>40 054</b>	<b>74 612</b>	<b>122 830</b>	<b>64,6%</b>

Sources : BCEAO et INSEED

#### I.1.1.2.4- Produits industriels

Les produits industriels exportés par le Togo se composent essentiellement de ciment, de produits sidérurgiques, de produits alimentaires, de textiles et d'articles d'habillement, de produits chimiques, ainsi que de machines et matériels de transport.

**Tableau 17- Evolution des exportations de produits industriels (en millions)**

RUBRIQUES	2019	2020	2021	2022	2023	Var 23/22
Ciment	1 710	1 211	1 978	1 512	225	-85,1%
Produits sidérurgiques	12 002	12 049	12 267	10 094	12 998	28,8%
Produits alimentaires	47 665	54 835	65 757	80 382	67 781	-15,7%
Textiles et articles d'habillement	24 594	21 047	24 666	24 341	31 820	30,7%
Produits chimiques	52 994	56 293	45 316	60 032	57 408	-4,4%
Machines et matériels de transport	48 089	57 478	69 353	60 297	51 299	-14,9%
Autres produits manufacturés	62 407	64 833	65 208	88 796	67 014	-24,5%
<b>Produits industriels</b>	<b>249 462</b>	<b>267 746</b>	<b>284 545</b>	<b>325 455</b>	<b>288 546</b>	<b>-11,3%</b>

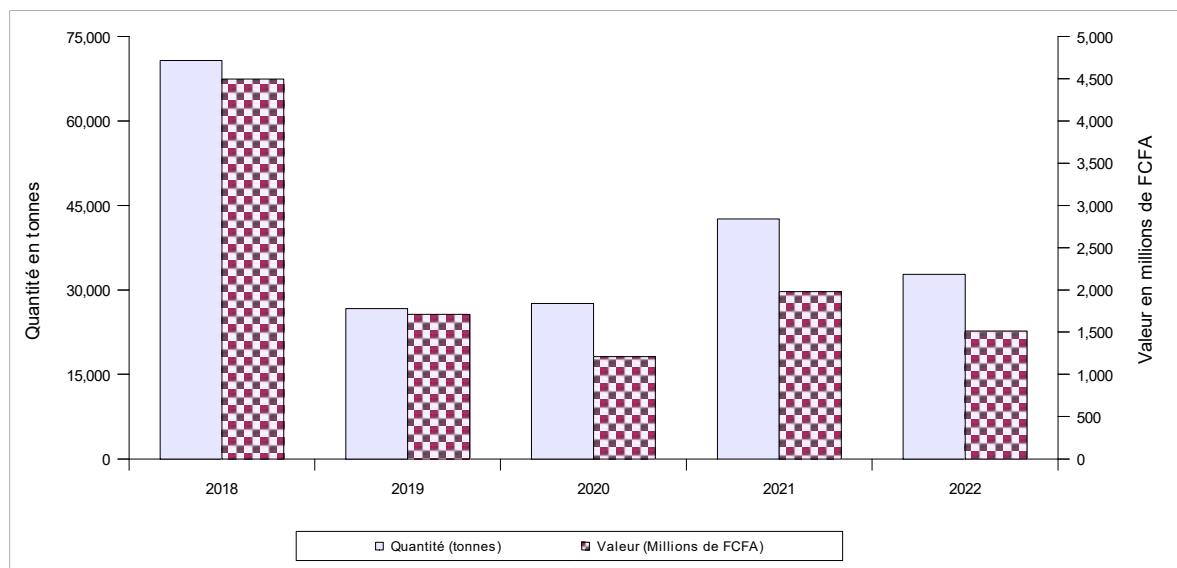
Sources : INSEED, Entreprises et BCEAO

En 2023, la valeur des exportations de produits industriels s'est établie à 288.546 millions, en régression de 11,3% par rapport aux 325.455 millions de 2022, en raison principalement des baisses enregistrées au niveau des groupes de produits : « Autres produits manufacturés » (-24,5%), « Produits alimentaires » (-15,7%) et « Machines et matériels de transport » (-14,9%).

#### I.1.1.2.4.1- Ciment

Les recettes d'exportation de ciment ont régressé de 85,1% en 2023 en s'établissant à 225 millions, contre 1.512 millions une année plus tôt, en raison de la perte de marché au Niger.

**Graphique 9- Evolution des exportations de ciment en quantité et en valeur**



Source : BCEAO et INSEED

Le pays acheteur du ciment togolais en 2023 est le Ghana.

**Tableau 18- Evolution des quantités et valeurs de ciment exporté**

CIMENT	2019	2020	2021	2022	2023	Var 23/22
Volume (tonnes)	26 651	27 575	42 568	32 757	5 000	-84,7%
Valeur (millions de FCFA)	1 710	1 211	1 978	1 512	225	-85,1%
Prix moyen (FCFA/tonne)	64 160	43 905	46 478	46 163	45 000	-2,5%

Sources : BCEAO et INSEED

#### **I.1.1.2.4.2- Produits sidérurgiques**

Les produits sidérurgiques rassemblent les métaux et ouvrages en métaux, principalement les matériaux de construction comme les fers à béton et les tuyaux galvanisés en fer, en acier, en fonte ou en cuivre.

En 2023, les exportations de produits sidérurgiques ont augmenté de 28,8% en s'établissant à 12.998 millions, contre 10.094 millions en 2022.

Ces produits ont été écoulés principalement vers les pays de l'UEMOA (Mali, Bénin et Niger) et d'Asie (Chine et Inde).

#### **I.1.1.2.4.3- Produits alimentaires**

Les produits des industries alimentaires couvrent notamment les farines de froment, les huiles raffinées, les boissons, les sucres et sucreries ainsi que les préparations à base de viande. Les exportations de produits des industries alimentaires ont enregistré une baisse de 15,7% en s'établissant à 67.781 millions en 2023, contre 80.382 millions en 2022. Cette régression est principalement portée par le lait et crème de lait (-5.894 millions), les eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées (-3.615 millions), les sucreries sans cacao (y compris le chocolat blanc) (-2.405 millions) et les vins de raisins frais (-2.136 millions).

Ces produits ont été essentiellement exportés vers les pays de l'UEMOA (Burkina, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Bénin et Sénégal), ainsi que le Ghana, le Cameroun et les Pays-Bas.

#### **I.1.1.2.4.4- Textiles et articles d'habillement**

En 2023, les exportations de ces produits se sont chiffrées à 31.820 millions, en hausse de 30,7% par rapport aux 24.341 millions enregistrés une année plus tôt.

Ces produits ont été essentiellement écoulés vers les pays de l'UEMOA (Sénégal, Côte d'Ivoire et Mali).

Il conviendrait de signaler que le Togo a débuté en octobre 2023 l'exportation de ce produit vers les Etats Unis, avec une valeur de 343 millions.

#### **I.1.1.2.4.5- Produits chimiques**

Les produits chimiques rassemblent, notamment les engrains, les savons, les peintures et les produits de beauté.

Les exportations de ces produits ont régressé de 4,4%, en passant de 60.032 millions en 2022 à 57.408 millions une année plus tard. La baisse des ventes extérieures des produits chimiques est principalement portée par les cyanures et oxycyanures (-921,8 millions), les polymères de l'éthylène (-464,1 millions), les engrains minéraux ou chimiques (-346,2 millions), les polymères et les propylène (-114,2 millions) ainsi que les compositions et les charges pour appareils extincteurs, grenades et bombes extinctrices (-106,2 millions).

---

#### **I.1.1.2.4.6- Machines et matériels de transport**

Les machines et matériels de transport concernent, notamment les véhicules, les motocycles et les pièces détachées qui font l'objet de réexportation.

Ces transactions ont enregistré en 2023 une baisse de 14,9% en se chiffrant à 51.299 millions, contre 60.297 millions en 2022, en relation essentiellement avec le repli des réexportations de motocycles de 10.310 millions.

Les machines et matériels de transport ont été principalement expédiés vers les pays de l'UEMOA (Mali, Côte d'Ivoire, Bénin, Burkina, Niger et Sénégal), ainsi que la France, le Ghana, l'Italie et les Pays-Bas.

#### **I.1.1.2.4.7- Autres produits manufacturés**

Les autres produits manufacturés exportés par le Togo concernent particulièrement les sacs, les sachets et autres articles plastiques, ainsi que les perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et ouvrages en cheveux.

Les exportations de ces produits ont régressé de 24,5% en s'établissant à 67.014 millions en 2023, contre 88.796 millions en 2022, en raison principalement des baisses enregistrées au niveau des ventes extérieures des groupes de produits suivant : « Perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles analogues en cheveux, poils ou matières textiles ; ouvrages en cheveux » (-4.972 millions), « Tresses et articles similaires en matières à tresser, » (-3.163 millions) et « Autres ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières » (-1.164 millions).

Ces produits ont été essentiellement écoulés vers les pays de la CEDEAO (Burkina, Ghana, Mali, Côte d'Ivoire et Bénin), les États-Unis, le Gabon et la France.

#### **I.1.1.2.5- Exportations nettes de biens en négoce international<sup>2</sup>**

En 2023, aucune transaction dans le cadre du négoce international n'a été effectuée.

#### **I.1.1.2.6- Exportations d'or non monétaire**

Les exportations d'or non monétaire concernent l'or non détenu comme avoir de réserve et traité comme toute autre marchandise.

Alors qu'aucune transaction sur ce produit n'était enregistrée au cordon douanier en 2022, le volume d'or exporté en 2023 s'est chiffré à 2 kilogrammes.

Ces transactions sont essentiellement des réexportations vers les Emirats Arabes Unis, le Togo n'étant pas producteur d'or.

#### **I.1.1.3- Orientation géographique des exportations**

Sur la base des données enregistrées au cordon douanier, la répartition géographique en 2023 indique l'Afrique (49,2%) comme étant la principale destination des exportations du Togo, suivie de l'Asie (30,5%), de l'Europe (11,6%), de l'Amérique (5,0%) et de l'Océanie (3,6%).

---

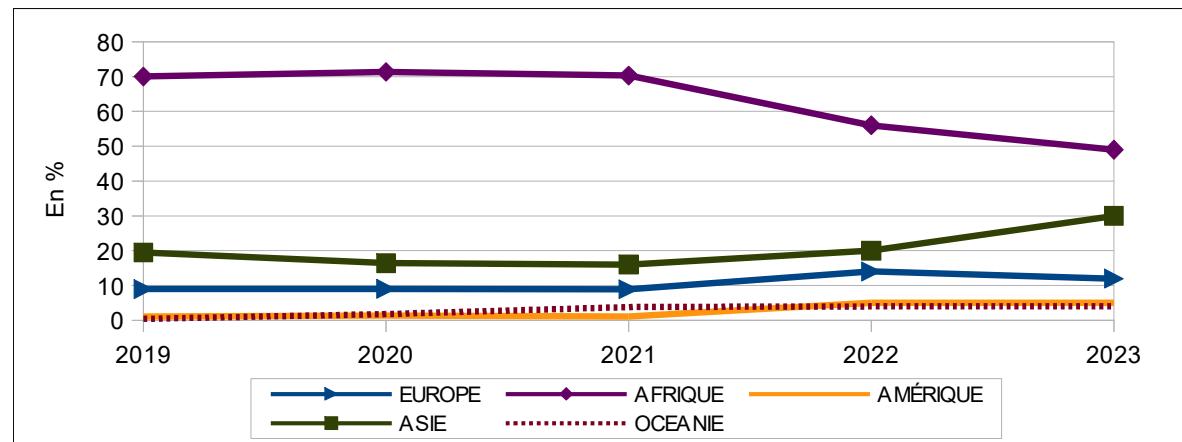
<sup>2</sup> Le négoce international de biens s'applique lorsque la possession physique d'un bien n'est pas nécessaire pour que la transaction ait lieu.

**Tableau 19- Répartition des exportations par zone géographique (en millions)**

	2019	Part / total	2020	Part / total	2021	Part / total	2022	Part / total	2023	Part / total	Var 23/22
EUROPE	47 287	8,9%	50 958	9,0%	53 223	8,9%	117 446	14,0%	102 666	11,6%	-12,6%
AFRIQUE	370 281	70,0%	401 886	71,3%	420 621	70,3%	474 046	56,4%	434 563	49,2%	-8,3%
AMÉRIQUE	5 852	1,1%	7 782	1,4%	6 371	1,1%	45 329	5,4%	44 071	5,0%	-2,8%
ASIE	103 038	19,5%	92 652	16,4%	95 471	16,0%	166 659	19,8%	269 588	30,5%	61,8%
OCEANIE	2 270	0,4%	10 041	1,8%	22 667	3,8%	37 056	4,4%	31 594	3,6%	-14,7%
<b>TOTAL</b>	<b>528 728</b>	<b>100,0%</b>	<b>563 320</b>	<b>100,0%</b>	<b>598 354</b>	<b>100,0%</b>	<b>840 537</b>	<b>100,0%</b>	<b>882 483</b>	<b>100,0%</b>	<b>5,00%</b>

Sources : BCEAO et INSEED

**Graphique 10- Evolution des parts relatives des exportations par zone géographique (en %)**



Sources : BCEAO et INSEED

En 2023, les exportations à destination de l'Afrique ont baissé de 8,3%, en passant de 474.046 millions en 2022 à 434.563 millions une année plus tard, du fait principalement du repli des ventes extérieures des produits ci-après : Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques ; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques (-10.329 millions), Motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-cars (-10.240 millions), Ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits « clinkers »), même colorés (-8.094 millions), Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants (-5.894 millions) et Perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles analogues en cheveux, poils ou matières textiles ; ouvrages en cheveux non dénommés ni compris ailleurs (-4.642 millions).

En 2023, les principaux produits exportés par le Togo vers les pays africains sont les suivants :

- Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques ; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture en matières plastiques vers le Burkina, le Mali, la Côte d'Ivoire et le Bénin ;
- Produits de beauté ou de maquillage vers le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Nigeria, le Mali et le Ghana ;
- Huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées vers le Niger, le Bénin, le Mali, le Ghana et le Sénégal ;

- 
- Ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits « clinkers ») vers le Burkina, Bénin et le Ghana ;
  - Motocycles (y compris les cyclomoteurs) vers le Mali, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Bénin et le Burkina ;
  - Perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles analogues en cheveux, poils ou matières textiles ; ouvrages en cheveux vers le Ghana, le Burkina, le Bénin, le Gabon et la Côte d'Ivoire ;
  - Tissus de coton vers le Sénégal et la République du Congo ;
  - Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes vers le Ghana, le Mali, le Burkina et le Bénin ;
  - Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants vers le Burkina, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Bénin ;
  - Vins de raisins frais, y compris les vins enrichis en alcool vers le Burkina, le Ghana et le Mali ;
  - Sucreries sans cacao (y compris le chocolat blanc) vers la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Bénin, le Burkina et le Mali ;
  - Coke de pétrole, bitume de pétrole et autres résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux vers le Nigeria, l'Angola et le Gabon ;
  - Tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes ; matières à tresser, tresses et articles similaires en matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis (nattes, paillassons et claies, par exemple) vers le Burkina, le Mali, la Côte d'Ivoire et le Bénin ;
  - Bières de malt vers le Burkina, le Bénin, le Mali et le Niger ;
  - Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, non renforcées, ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières vers la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Bénin, le Mali et le Nigeria ;
  - Articles de friperie vers la Côte d'Ivoire et le Mali ;
  - Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide, vers le Mali et le Niger ;
  - Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques vers le Mali et le Burkina ;
  - Eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non alcoolisées vers le Ghana ;
  - Médicaments constitués par des produits mélangés ou non mélangés, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, présentés sous forme de doses (y compris ceux destinés à être administrés) vers le Bénin, le Burkina et le Cameroun ;

- 
- Café, même torréfié ou décaféiné ; coques et pellicules de café ; succédanés du café contenant du café, quelles que soient les proportions du mélange vers le Sénégal et le Niger ;
  - Filets à mailles nouées, en nappes ou en pièces, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages ; filets confectionnés pour la pêche et autres filets confectionnés, en matières textiles vers le Ghana et la Côte d'Ivoire ;
  - Tubes et tuyaux et leurs accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple), en matières plastiques vers le Bénin et le Burkina ;
  - Parties des appareils vers la Côte d'Ivoire ;
  - Pâtes alimentaires, même cuites ou farcies (de viande ou d'autres substances) ou bien autrement préparées, telles que spaghetti, macaroni, nouilles, lasagnes, gnocchi, ravioli, cannelloni ; couscous, même préparé vers le Mali et le Niger ;
  - Farines de froment (blé) ou de méteil vers le Burkina, le Bénin et le Niger ;
  - Préparations pour sauces et sauces préparées ; condiments et assaisonnements, composés, farine de moutarde et moutarde préparée vers la Côte d'Ivoire et le Burkina ;
  - Tomates préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique vers le Mali ;
  - Bouteurs (bulldozers), bouteurs biais (angledozers), niveleuses, décapeuses (scrapers), pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses, compacteuses et rouleaux compresseurs, autopropulsés vers le Bénin ;
  - Accumulateurs électriques, y compris leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire vers le Mali et la Côte d'Ivoire.

En Afrique, les principaux pays partenaires du Togo en 2023 sont ceux de la CEDEAO avec 95,0% des exportations. Ce sont particulièrement :

- le Burkina (18,5%), avec les ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits « clinkers »), même colorés ; les articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques ; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques ; les perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles analogues en cheveux, poils ou matières textiles ; ouvrages en cheveux non dénommés ni compris ailleurs ; le lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants. Bières de malt, les tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes ; matières à tresser, tresses et articles similaires en matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis (nattes, paillassons et claies, par exemple), les vins de raisins frais, y compris les vins enrichis en alcool ; moûts de raisin ; les autres ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières ; les huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes ; préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70% ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base ; des farines de froment (blé) ou de méteil, les sucreries sans cacao (y compris le chocolat blanc) ;

- 
- le Bénin (17,1%), avec les produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau, autres que les médicaments, y compris les préparations anti solaires et les préparations pour bronzer ; préparations pour manucures ou pédicures, l'huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, les articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques ; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques, les ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits « clinkers »), même colorés ; les bières de malt, les autres barres en fer ou en aciers non alliés ; les tubes et tuyaux et leurs accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple), en matières plastiques, les huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes ; préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70% ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base ; des motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-cars ; side-cars ; les perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles analogues en cheveux, poils ou matières textiles ; ouvrages en cheveux non dénommés ni compris ailleurs ; les tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes ; matières à tresser, tresses et articles similaires en matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis (nattes, paillassons et claies, par exemple), les sucreries sans cacao (y compris le chocolat blanc), les bouteurs (bulldozers), bouteurs biais (angledozers), niveleuses, décapeuses (scrapers), pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses, compacteuses et rouleaux compresseurs, autopropulsés ; le lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ;

- 
- le Mali (15,9%), avec les articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques ; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques ; motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-cars ; l'huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, les produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau, autres que les médicaments, y compris les préparations anti solaires et les préparations pour bronzer, préparations pour manucures ou pédicures ; les huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes, préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70% ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base, des vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques, des tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes ; matières à tresser, tresses et articles similaires en matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis (nattes, paillassons et claires, par exemple), les sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide, les autres ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières, des bières de malt ; les pâtes alimentaires, même cuites ou farcies (de viande ou d'autres substances) ou bien autrement préparées, telles que spaghetti, macaroni, nouilles, lasagnes, gnocchi, ravioli, cannelloni ; couscous, même préparé, les tomates préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, les articles de friperie, les accumulateurs électriques, y compris leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire, les profilés en fer ou en aciers non alliés ; les sucreries sans cacao (y compris le chocolat blanc) ;
  - la Côte d'Ivoire (13,7%), avec les articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques ; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques, les motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-cars ; side-cars, les produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau, autres que les médicaments, y compris les préparations anti solaires et les préparations pour bronzer, préparations pour manucures ou pédicures ; les sucreries sans cacao (y compris le chocolat blanc) ; les autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, non renforcées, ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, le lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, les articles de friperie ; les parties des appareils ; les tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes ; matières à tresser, tresses et articles similaires en matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis (nattes, paillassons et claires, par exemple) ; les autres ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières ; les huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes ; préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70% ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base ; des oignons, échalotes, aulx, poireaux et autres légumes alliés, à l'état frais ou réfrigéré, les préparations pour sauces et sauces préparées, condiments et assaisonnements, composés ; farine de moutarde et moutarde préparée, les papiers des types utilisés pour papiers de toilette et pour papiers similaires, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, des types utilisés à des fins domestiques ou sanitaires, en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 36 centimètres coupés à forma ; les perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles analogues en cheveux, poils ou matières textiles ; ouvrages en cheveux non dénommés ni compris ailleurs ;

- 
- le Ghana (11,0%), avec les huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes ; préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70% ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base ; les perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles analogues en cheveux, poils ou matières textiles ; ouvrages en cheveux non dénommés ni compris ailleurs ; les vins de raisins frais, y compris les vins enrichis en alcool ; moûts de raisin ; les huiles de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées ; les eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non alcooliques, à l'exclusion des jus de fruits ou de légumes ; les produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau, autres que les médicaments, y compris les préparations anti solaires et les préparations pour bronzer, préparations pour manucures ou pédicures ; les filets à mailles nouées, en nappes ou en pièces, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages ; filets confectionnés pour la pêche et autres filets confectionnés, en matières textiles ; les ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits « clinkers »), même colorés ; les autres graisses et huiles végétales (y compris l'huile de jojoba) et leurs fractions, fixes, même raffinées, mais non chimiquement modifiées ; les marbres, travertins, écauillines et autres pierres calcaires de taille ou de construction et albâtre, même dégrossis ou simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ; les parties et accessoires des véhicules ; les tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile de soja ; sacs et sachets d'emballage ; les autres scories et cendres, y compris les cendres de varech, cendres et résidus provenant de l'incinération des déchets municipaux ;
  - le Niger (7,4%), avec l'huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées ; les motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-cars ; les sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide, le lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ; les autres barres en fer ou en aciers non alliés ; les bières de malt ; les articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques ; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques ;
  - le Sénégal (7,2%), avec les tissus de coton ; les produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau, autres que les médicaments, y compris les préparations anti solaires et les préparations pour bronzer, préparations pour manucures ou pédicures, l'huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées ; les sucreries sans cacao (y compris le chocolat blanc) ;
  - le Nigeria (3,3%), avec le coke de pétrole, bitume de pétrole et autres résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux ; les produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau, autres que les médicaments, y compris les préparations anti solaires et les préparations pour bronzer ; préparations pour manucures ou pédicures.

**Tableau 20- Proportion des exportations en Afrique**

ZONES GÉOGRAPHIQUES	2019	2020	2021	2022	2023
<b>UEMOA</b>	<b>77,0%</b>	<b>79,4%</b>	<b>80,0%</b>	<b>81,1%</b>	<b>79,9%</b>
Bénin	17,4%	14,0%	15,3%	16,7%	17,1%
Burkina	20,9%	19,3%	20,2%	22,0%	18,5%
Côte d'Ivoire	11,7%	8,9%	11,0%	15,0%	13,7%
Guinée-Bissau	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Mali	11,8%	18,2%	15,8%	13,3%	15,9%
Niger	13,0%	11,9%	11,4%	7,7%	7,4%
Sénégal	2,1%	7,0%	6,2%	6,5%	7,2%
<b>CEDEAO (hors UEMOA)</b>	<b>18,8%</b>	<b>17,9%</b>	<b>17,4%</b>	<b>15,1%</b>	<b>15,1%</b>
Ghana	12,6%	11,4%	12,4%	9,9%	11,0%
Guinée	0,5%	0,7%	0,7%	0,9%	0,6%
Nigeria	5,6%	5,6%	4,0%	4,2%	3,3%
Autres CEDEAO (hors UEMOA)	0,2%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%
<b>CEMAC</b>	<b>2,1%</b>	<b>1,5%</b>	<b>1,5%</b>	<b>1,9%</b>	<b>2,9%</b>
Cameroun	0,3%	0,3%	0,4%	0,4%	1,2%
Congo (Brazzaville)	0,8%	0,3%	0,2%	0,2%	0,3%
Gabon	0,6%	0,6%	0,5%	0,9%	1,0%
Guinée Equatoriale	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
République Centrafricaine	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,3%
Tchad	0,2%	0,1%	0,2%	0,1%	0,0%
<b>AUTRES PAYS D'AFRIQUE</b>	<b>2,1%</b>	<b>1,3%</b>	<b>1,0%</b>	<b>1,9%</b>	<b>2,1%</b>
Afrique du Sud	0,1%	0,1%	0,1%	0,3%	0,1%
Angola	0,0%	0,0%	0,0%	0,4%	0,7%
Maroc	1,1%	0,5%	0,2%	0,3%	0,5%
République Démocratique du Congo (Ex-Zaïre)	0,8%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%
Tunisie	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Autres	0,0%	0,4%	0,6%	0,7%	0,6%
<b>AFRIQUE</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Sources : BCEAO et INSEED

En ce qui concerne l'Asie, deuxième destination continentale des produits du Togo, les exportations ont augmenté de 61,8%, en passant de 166.659 millions en 2022 à 269.588 millions une année plus tard.

Cette évolution est principalement imputable à l'augmentation des ventes extérieures en destination de l'Inde (+55.765 millions), de la Corée du Nord (+14.982 millions), des Philippines (+9.941 millions) et de la Turquie (+6.622 millions). Les principaux produits ayant contribué à l'évolution des exportations vers l'Inde sont les huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, les tourteaux et autres résidus solides, les fèves de soja, ainsi que les huiles de soja et ses fractions. S'agissant des exportations vers la Corée du Nord, leur augmentation est essentiellement tirée par les phosphates. Concernant les Philippines, les phosphates, les fèves de soja, le coton et le cacao en fèves constituent les principaux produits à l'origine de la hausse des exportations du Togo vers cette destination. Quant aux exportations vers la Turquie, leur évolution est principalement portée par les phosphates, les fèves de soja et le coton.

---

Les principaux produits exportés par le Togo vers l'Asie en 2023 sont :

- les phosphates vers l'Inde, la Corée du Nord, les Philippines et la Turquie ;
- le coton vers le Pakistan, la Malaisie, le Vietnam, la Chine, le Bangladesh, l'Inde et la Turquie ;
- le cacao en fèves et brisures de fèves, bruts ou torréfiés vers la Malaisie, l'Indonésie, la Turquie et la Chine ;
- les huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux vers les Emirats Arabes Unis et l'Inde ;
- les tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile de soja vers la Chine, l'Inde, les Émirats Arabes Unis, le Pakistan et la Turquie ;
- les fèves de soja vers l'Inde, le Pakistan et la Turquie ;
- les autres graines et les fruits oléagineux, même concassés vers la Chine, l'Arabie Saoudite, l'Inde, le Japon et la Corée du Sud ;
- les noix de coco, les noix du Brésil et les noix de cajou vers l'Inde et le Vietnam ;
- les barres et les profilés en aluminium vers la Chine et le Japon.

Les exportations vers l'Europe ont régressé de 12,6%, en passant de 117.446 millions en 2022 à 102.666 millions en 2023, du fait principalement de la baisse de 27.844 millions des exportations de phosphates.

En 2023, les exportations du Togo vers l'Europe ont concerné, pour l'essentiel :

- les huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux vers la France ;
- les fèves de soja vers la France, l'Italie et la Belgique ;
- le cacao en fèves et brisures de fèves, bruts ou torréfiés vers les Pays-Bas, l'Italie et la Bulgarie ;
- les jus de fruits (y compris les moûts de raisin) ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants vers les Pays-Bas et la France ;
- les farines de graines ou de fruits oléagineux, autres que la farine de moutarde vers la Belgique et la France.

A destination de l'Amérique, les exportations se sont établies à 44.071 millions en 2023, contre 45.329 millions en 2022, soit un fléchissement de 2,8%. Ces ventes extérieures ont principalement porté sur les fèves de soja vers le Canada et les Etats-Unis, ainsi que les tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile de soja, les perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles analogues en cheveux, poils ou matières textiles, ainsi que les cires végétales vers les Etats-Unis.

Les exportations à destination de l'Océanie se sont établies à 31.594 millions en 2023, après un niveau de 37.056 millions enregistré en 2022, en baisse de 14,7%. Elles ont essentiellement concerné les expéditions de phosphates, en direction de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

## I.1.2- Importations de biens

### I.1.2.1- Evolution globale des importations de biens

En 2022, les importations de biens, optique balance des paiements, se sont chiffrées à 1.708.869 millions, en progression de 5,7% par rapport aux 1.616.041 millions de 2022.

Les importations de biens représentent 30,4% du PIB nominal en 2023, contre 31,7% un an plus tôt.

**Tableau 21- Evolution des importations de biens (en millions)**

RUBRIQUES	2019	2020	2021	2022	2023	Var 23/22
Marchandises générales	1 061 666	1 123 163	1 275 371	1 613 220	1 706 732	5,8%
Or non monétaire	0	0	0	2 821	2 138	-24,2%
<b>IMPORTATIONS DE BIENS</b>	<b>1 061 666</b>	<b>1 123 163</b>	<b>1 275 371</b>	<b>1 616 041</b>	<b>1 708 869</b>	<b>5,7%</b>
PIB Nominal (PIB)	4 097 073	4 259 294	4 625 836	5 104 811	5 613 178	10,0%
Importations de biens / PIB	25,9%	26,4%	27,6%	31,7%	30,4%	-1,3 <sup>(*)</sup>

(\*) Il s'agit de la différence exprimée en points de pourcentage.

Sources : BCEAO, INSEED et Comité PIB (estimations d'octobre 2024)

### I.1.2.2- Composition des importations de biens

L'évolution des marchandises importées<sup>3</sup> en commerce général se présente comme suit.

**Tableau 22- Evolution des marchandises générales importées (en millions)**

RUBRIQUES	2019	2020	2021	2022	2023	Var 23/22
1- Importations commerce général (CAF) (1.a + 1.b )	1 082 257	1 177 504	1 382 274	1 693 627	1 789 116	5,6%
1.a- Importations commerce spécial (CAF)	1 127 089	1 227 539	1 424 821	1 776 608	1 859 790	4,7%
1.b- Mouvements d'entrepôt	-44 832	-50 035	-42 548	-82 981	-70 674	-14,8%
2- Ajustement (commerce non contrôlé+CEB)	142 829	123 461	101 820	175 330	187 772	7,1%
2.a- Commerce non contrôlé	74 105	59 438	67 491	130 560	129 650	-0,7%
1.b- CEB	68 724	64 023	34 329	44 770	58 121	29,8%
3- Importations ajustées (CAF) (1+2)	1 225 086	1 300 966	1 484 094	1 868 958	1 976 888	5,8%
4- Reclassification du fret et assurance (1*15,1% à partir de 2015, contre 1*16% initialement)	-163 421	-177 803	-208 723	-255 738	-270 157	5,6%
<b>Marchandises générales importées (FOB) (3+4)</b>	<b>1 061 666</b>	<b>1 123 163</b>	<b>1 275 371</b>	<b>1 613 220</b>	<b>1 706 732</b>	<b>5,8%</b>
PIB Nominal (PIB)	4 097 073	4 259 294	4 625 836	5 104 811	5 613 178	10,0%
Importations ajustées CAF /PIB (%)	29,9%	30,5%	32,1%	36,6%	35,2%	-1,4 <sup>(*)</sup>

(\*) Il s'agit de la différence exprimée en points de pourcentage.

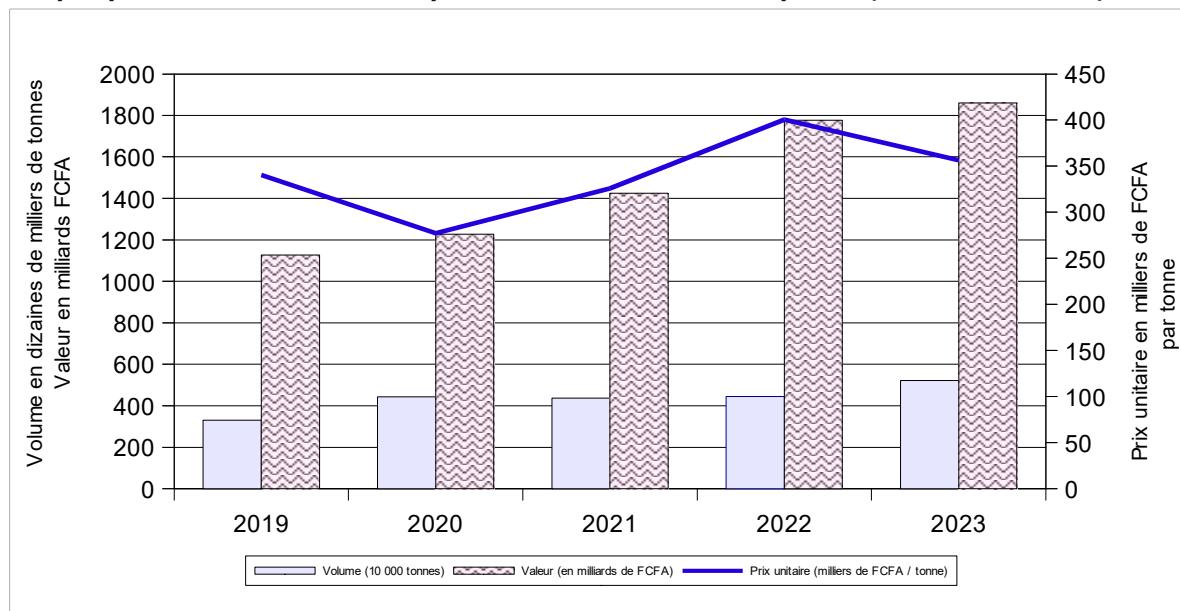
Sources : BCEAO, INSEED et Comité PIB (estimations d'octobre 2024)

<sup>3</sup>Les marchandises générales sont constituées des marchandises recensées en commerce spécial, auxquelles s'ajoutent celles faisant l'objet de mouvements d'entrepôts et les ajustements pour se conformer aux concepts de balance des paiements. La valeur FOB des marchandises générales est obtenue après déduction des frets et assurances reclassés dans les services.

### I.1.2.2.1- Importations de biens en commerce spécial

En 2023, les achats extérieurs de biens classés en commerce spécial se sont chiffrés à 1.859.790 millions, contre 1.776.608 millions en 2022, soit une hausse de 4,7%.

**Graphique 11- Evolution des importations en commerce spécial (volume et valeur)**



Sources : BCEAO et INSEED

**Tableau 23- Evolution des importations de biens en commerce spécial (en millions)**

RUBRIQUES	2019	2020	2021	2022	2023	Var 23/22
Volume (milliers de tonnes)	3 309	4 431	4 373	4 436	5 203	17,3%
Valeur (millions de FCFA)	1 127 089	1 227 539	1 424 821	1 776 608	1 859 790	4,7%
Prix moyen (FCFA/tonne)	340 591	277 038	325 809	400 466	357 477	-10,7%

Sources : BCEAO et INSEED

La hausse de la valeur des importations en 2023 est essentiellement attribuable aux groupes de produits « *Biens d'équipement* », « *Biens de consommation* » et « *Matières premières et produits semi-finis* », dont les factures CAF ont, respectivement, augmenté de 8,6%, 6,8% et 2,1%.

**Tableau 24- Evolution des importations en commerce spécial par grands groupes de produits (en millions)**

RUBRIQUES	2019	2020	2021	2022	2023	Var 23/22
Biens de consommation	384 160	397 369	488 411	504 751	539 056	6,8%
Énergies et lubrifiants	165 316	164 789	198 830	345 619	347 661	0,6%
Matières premières et produits semi-finis	290 637	329 219	370 929	507 009	517 693	2,1%
Biens d'équipement	286 976	336 163	366 652	419 229	455 381	8,6%
<b>Importations en commerce spécial (CAF)</b>	<b>1 127 089</b>	<b>1 227 539</b>	<b>1 424 821</b>	<b>1 776 608</b>	<b>1 859 790</b>	<b>4,7%</b>

Sources : BCEAO et INSEED

### I.1.2.2.1.1- Biens de consommation

Les biens de consommation importés ont augmenté en valeur de 6,8% en s'établissant à 539.056 millions en 2023, contre 504.751 millions une année plus tôt. Cette évolution est imputable à l'accroissement des importations des sous-groupes « Alimentation-Boissons-Tabacs » (+9,2%) et « Autres produits finis pour la consommation » (+5,1%) d'une année à l'autre.

La part des biens de consommation dans les importations totales de biens a augmenté de 0,6 point de pourcentage, passant de 28,4% en 2022 à 29,0% en 2023.

**Tableau 25- Evolution des importations des biens de consommation (en millions)**

RUBRIQUES	2019	2020	2021	2022	2023	Var 23/22
Alimentation-Boissons-Tabacs	166 207	166 104	180 034	207 280	226 346	9,2%
Autres produits finis pour la consommation	217 953	231 265	308 377	297 471	312 710	5,1%
<b>Total des biens de consommation (1)</b>	<b>384 160</b>	<b>397 369</b>	<b>488 411</b>	<b>504 751</b>	<b>539 056</b>	<b>6,8%</b>
<b>Total importations en commerce spécial (2)</b>	<b>1 127 089</b>	<b>1 227 539</b>	<b>1 424 821</b>	<b>1 776 608</b>	<b>1 859 790</b>	<b>4,7%</b>
Part des biens de consommation dans les importations totale de biens	34,1%	32,4%	34,3%	28,4%	29,0%	0,6 <sup>(*)</sup>

(\*) Il s'agit de la différence exprimée en points de pourcentage.

Sources : BCEAO et INSEED

#### I.1.2.2.1.1.1- Alimentation-Boissons-Tabacs

Avec 226.346 millions en 2023, contre 207.280 millions en 2022, la valeur des importations des produits du sous-groupe « Alimentation-Boissons-Tabacs » a enregistré une hausse de 9,2%, du fait de la progression des importations des produits alimentaires (+11,5%), atténuée par la baisse des importations de boissons (-7,3%) et de tabacs (-8,6%).

L'accroissement de la demande intérieure en produits alimentaires est tiré par les huiles (+30,6%), le riz (+21,9%), les autres produits alimentaires (+14,5%) et les poissons (+8,9%). En revanche, les importations de lait et de sucre ont diminué, respectivement de 21,9% et 7,5%.

S'agissant en particulier des importations des huiles et du riz, leur augmentation résulte aussi bien de la hausse des quantités importées que des prix d'achat. En effet, les quantités importées des huiles et du riz ont progressé, respectivement de 26,0% et 17,5% au cours de la période sous revue, sous l'effet de la hausse de la demande. Parallèlement, le prix d'achat des huiles a augmenté de 3,6% et celui du riz s'est accru de 3,8%.

**Tableau 26- Evolution des importations du groupe « Alimentation-Boissons-Tabacs » (en millions)**

RUBRIQUES	2019	2020	2021	2022	2023	Var 23/22	Contrib. 23/22
Produits alimentaires	146 577	149 544	158 820	182 204	203 180	11,5%	10,1%
Riz	19 342	33 826	22 637	35 128	42 838	21,9%	3,7%
Poissons	25 737	18 575	22 938	24 231	26 396	8,9%	1,0%
Viandes	10 274	6 779	7 328	9 135	10 050	10,0%	0,4%
Lait	14 566	15 905	14 488	18 248	14 244	-21,9%	-1,9%
Sucre	17 201	15 506	19 477	26 277	24 315	-7,5%	-0,9%
Huiles	25 948	30 928	32 570	37 943	49 565	30,6%	5,6%
Autres produits alimentaires	33 509	28 025	39 383	31 243	35 772	14,5%	2,2%
Boissons	10 399	12 523	17 026	19 682	18 236	-7,3%	-0,7%
Tabacs	9 232	4 037	4 188	5 394	4 930	-8,6%	-0,2%
<b>TOTAL</b>	<b>166 207</b>	<b>166 104</b>	<b>180 034</b>	<b>207 280</b>	<b>226 346</b>	<b>9,2%</b>	<b>9,2%</b>

Sources : BCEAO et INSEED

#### I.1.2.2.1.1.2- Autres produits finis pour la consommation

La valeur des importations des autres produits finis pour la consommation s'établit en 2023 à 312.710 millions, en accroissement de 5,1% par rapport aux 297.471 millions de 2022. Cette hausse est imputable notamment à l'augmentation des importations du groupe « Autres produits manufacturés » (+15,4%), atténuée par la baisse des importations de « Produits chimiques » (-37,9%).

**Tableau 27- Evolution des importations du groupe « Autres produits finis pour la consommation » (en millions)**

RUBRIQUES	2019	2020	2021	2022	2023	Var 22/21
Produits pharmaceutiques	78 985	79 091	90 946	87 808	89 447	1,9%
Produits chimiques	38 299	39 073	55 299	35 117	21 823	-37,9%
Autres produits manufacturés	100 669	113 102	162 132	174 545	201 441	15,4%
<b>TOTAL</b>	<b>217 953</b>	<b>231 265</b>	<b>308 377</b>	<b>297 471</b>	<b>312 710</b>	<b>5,1%</b>

Sources : BCEAO et INSEED

#### I.1.2.2.1.2- Energie et lubrifiants

La valeur des importations des produits du groupe « Energie et lubrifiants » s'est chiffrée à 347.661 millions en 2023, en hausse de 0,6% par rapport aux 345.619 millions de 2022.

Cette évolution est imputable à la hausse du prix moyen de l'énergie, la quantité importée ayant globalement baissé.

**Tableau 28- Evolution des importations d'énergie et lubrifiants (en millions)**

RUBRIQUES	2019	2020	2021	2022	2023	Var 23/22	Contrib 23/22
Pétrole lampant	2 630	2 154	2 109	4 401	4 456	1,3%	0,0%
Essence	58 603	70 450	82 005	119 202	148 330	24,4%	8,4%
Gas-oil et fuel-oil	63 507	53 699	60 044	112 684	110 206	-2,2%	-0,7%
Huiles de graissage	13 017	12 313	18 904	20 834	16 672	-20,0%	-1,2%
Butane et autres gaz	8 180	9 627	14 997	50 151	43 891	-12,5%	-1,8%
Bitumes et produits bitumeux	16 603	14 159	18 224	35 068	20 320	-42,1%	-4,3%
Autres	2 776	2 385	2 546	3 279	3 786	15,5%	0,1%
<b>Total valeurs (1)</b>	<b>165 316</b>	<b>164 789</b>	<b>198 830</b>	<b>345 619</b>	<b>347 661</b>	<b>0,6%</b>	<b>0,6%</b>
<b>Volume (tonne)</b>	<b>743 152</b>	<b>836 302</b>	<b>864 042</b>	<b>801 038</b>	<b>786 047</b>	<b>-1,9%</b>	<b>-</b>
<b>Prix moyen (FCFA/tonne)</b>	<b>222 453</b>	<b>197 044</b>	<b>230 116</b>	<b>431 464</b>	<b>442 290</b>	<b>2,5%</b>	<b>-</b>
<b>Total importations en commerce spécial (2)</b>	<b>1 127 089</b>	<b>1 227 539</b>	<b>1 424 821</b>	<b>1 776 608</b>	<b>1 859 790</b>	<b>4,7%</b>	<b>-</b>
Part dans les importations (1)/(2)	14,7%	13,4%	14,0%	19,5%	18,7%	-0,8 <sup>(*)</sup>	-

(\*) Il s'agit de la différence exprimée en points de pourcentage.

Sources : BCEAO et INSEED

L'augmentation des importations des produits énergétiques et lubrifiants est essentiellement attribuable à la hausse des achats d'« Essence » (+24,4%), quasiment compensée par la diminution des importations de « Bitumes et produits bitumeux » (-42,1%), de « Butane et autres gaz » (-12,5%), des « Huile de graissage » (-20,0%) et de « Gas-oil et fuel-oil » (-2,2%). La part des produits pétroliers dans les importations totales de biens s'est établie à 18,7% en 2023, contre 19,5% l'année précédente, soit une baisse de 0,8 point de pourcentage.

#### I.1.2.2.1.3- Matières premières et produits semi-finis

Les matières premières et produits semi-finis importés se sont chiffrés à 517.693 millions en 2023, contre 507.009 millions en 2022, soit une hausse de 2,1%. Cet accroissement est porté par la hausse de la demande intérieure de matières premières (+61,8%), amoindrie par la baisse des importations de produits semis-finis (-8,8%).

La progression notée dans les importations des matières premières est consécutive à l'augmentation de la demande intérieure de blé (+1.741,4 millions) et des autres matières premières telles que les préparations pour le décapage des métaux, les flux à souder ou à braser, les pâtes et poudres à souder ou à braser (+9.364,3 millions) ; les engrains d'origine animale ou végétale (+1.912,6 millions) et les bois sciés (+1.484,9 millions).

**Tableau 29- Evolution des importations des matières premières et produits semi-fins (en millions)**

RUBRIQUES	2019	2020	2021	2022	2023	Var 23/22
Matières premières	50 833	58 658	65 073	78 059	126 323	61,8%
Dont blé	20 270	19 168	21 254	18 015	19 757	9,7%
Produits semis-finis	239 805	270 561	305 857	428 950	391 370	-8,8%
Dont produits sidérurgiques	185 228	169 609	231 941	284 212	269 186	-5,3%
autres matériaux de construction	8 071	24 503	21 741	31 464	25 510	-18,9%
<b>TOTAL</b>	<b>290 637</b>	<b>329 219</b>	<b>370 929</b>	<b>507 009</b>	<b>517 693</b>	<b>2,1%</b>

Sources : BCEAO et INSEED

#### **I.1.2.2.1.4- Biens d'équipement**

Les importations de biens d'équipement se sont établies en 2023 à 455.381 millions, contre 419.229 millions en 2022, soit une progression de 8,6%.

La hausse des importations des biens d'équipement est imputable essentiellement à l'augmentation des importations de « Produits finis pour l'industrie », en particulier les bigues, les grues et blondins, les ponts roulants, les portiques de déchargement ou de manutention, les motocycles, les véhicules à usage touristique, ainsi que les bulldozers, les angledozers, les scrapers, les excavateurs, les groupes électrogènes et les convertisseurs rotatifs électriques.

La proportion des importations de biens d'équipement dans les importations totales de biens est en hausse de 0,9 point de pourcentage, passant de 23,6% en 2022 à 24,5% en 2023.

**Tableau 30- Evolution des importations des biens d'équipement (en millions)**

RUBRIQUES	2019	2020	2021	2022	2023	Var 23/22
Produits finis pour l'agriculture	1 828	3 767	4 543	6 161	7 880	27,9%
Produits finis pour l'industrie	285 148	332 396	362 109	413 068	447 500	8,3%
<b>Biens d'équipement (1)</b>	<b>286 976</b>	<b>336 163</b>	<b>366 652</b>	<b>419 229</b>	<b>455 381</b>	<b>8,6%</b>
<b>Total importations en commerce spécial (2)</b>	<b>1 127 089</b>	<b>1 227 539</b>	<b>1 424 821</b>	<b>1 776 608</b>	<b>1 859 790</b>	<b>4,7%</b>
Part des biens d'équipement dans les importations (1)/(2)	25,5%	27,4%	25,7%	23,6%	24,5%	0,9(%)

(\*) Il s'agit de la différence exprimée en points de pourcentage.

Sources : BCEAO et INSEED

#### **I.1.2.2.2- Mouvements d'entrepôts<sup>4</sup>**

Un ensemble de dispositions légales, qui déroge en tout ou partie au droit douanier, a été prévu pour permettre aux opérateurs économiques d'introduire, sous certaines conditions, des marchandises sur le territoire national sans paiement des droits et taxes à l'importation.

Ces marchandises sont généralement stockées dans des entrepôts, sous la surveillance de l'Administration douanière, en attendant leur destination finale qui peut être, selon le cas, le territoire douanier (mise en consommation) ou d'autres pays (réexportation).

Ces mouvements d'entrepôts se sont chiffrés en 2023 à -70 674 millions, contre -82.981 millions de 2022.

#### **I.1.2.2.3- Ajustements sur les importations**

Les ajustements opérés sur les importations CAF en commerce général en 2023 (tableau 22) ont porté sur 187.772 millions et ont concerné les importations d'énergie électrique de la Communauté Électrique du Bénin (58.121 millions) et le commerce non contrôlé (129.650 millions), tels que détaillés dans l'encadré 1, relatif aux ajustements des exportations et importations de biens (passage des statistiques du commerce extérieur aux données enregistrées en balance des paiements).

<sup>4</sup> Le terme « mouvements d'entrepôts » désigne ici les entrées en entrepôt et les sorties d'entrepôt du territoire douanier. Les mouvements d'entrepôts sont enregistrés en balance des paiements en raison du fait que les données du commerce extérieur prises en compte sont celles du commerce général car le champ couvert par les statistiques de balance des paiements est celui du territoire économique du pays.

#### I.1.2.2.4- Importations d'or non monétaire

En 2023, les importations d'or non monétaire (tableau 21) se sont établies à 2.138 millions, en provenance de la Chine, du Mali et du Niger.

#### I.1.2.3- Orientation géographique des importations

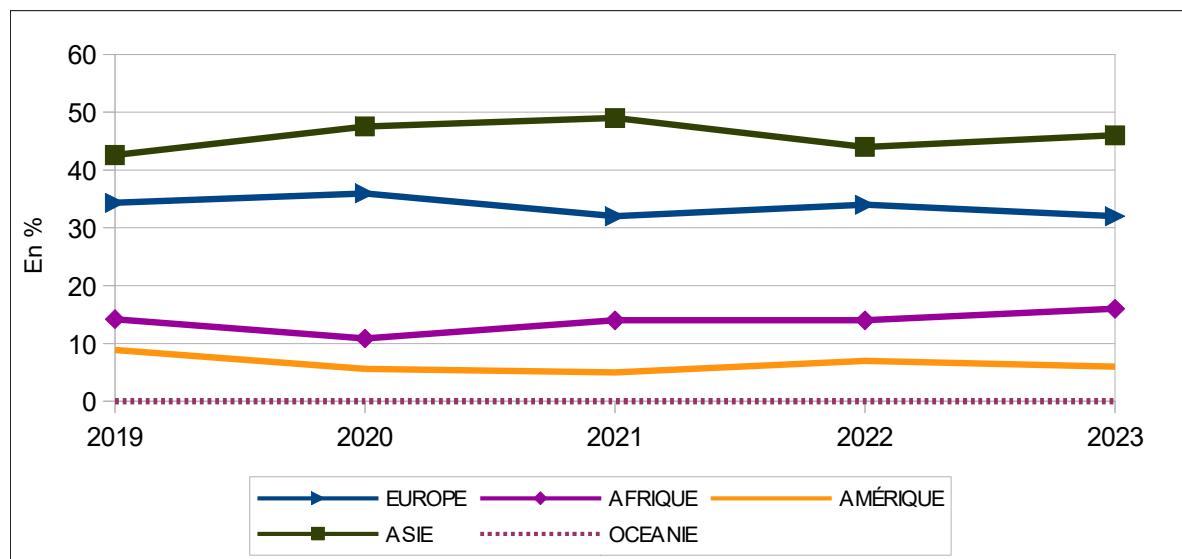
En 2023, les principaux continents fournisseurs de biens au Togo ont été l'Asie (45,6%) et l'Europe (32,3%). L'Afrique et l'Amérique ne représentent, dans cette répartition, que 16,3% et 5,6%, respectivement. La part des importations du Togo en provenance de l'Océanie dans le total des importations de biens du Togo est marginale (0,1%).

**Tableau 31- Répartition des importations par zone géographique (en millions)**

	2019	Part / total	2020	Part / total	2021	Part / total	2022	Part / total	2023	Part / total	Var 23/22
EUROPE	386 913	34,3%	441 637	36,0%	449 306	31,5%	609 137	34,3%	600 790	32,3%	-1,4%
AFRIQUE	159 826	14,2%	133 192	10,9%	196 703	13,8%	252 800	14,2%	303 727	16,3%	20,1%
AMÉRIQUE	99 909	8,9%	68 802	5,6%	75 136	5,3%	128 373	7,2%	104 570	5,6%	-18,5%
ASIE	480 154	42,6%	583 628	47,5%	702 447	49,3%	784 327	44,1%	848 603	45,6%	8,2%
OCEANIE	288	0,0%	280	0,0%	1 230	0,1%	1 970	0,1%	2 101	0,1%	6,7%
<b>TOTAL</b>	<b>1 127 089</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 227 539</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 424 821</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 776 608</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 859 790</b>	<b>100,0%</b>	<b>4,7%</b>

Sources : BCEAO et INSEED

**Graphique 12- Evolution des parts relatives des importations par zone géographique (en %)**



Sources : BCEAO et INSEED

En 2023, les importations en provenance de l'Europe ont baissé de 1,4%, en passant de 609.137 millions en 2022 à 600.790 millions une année plus tard. Elles sont essentiellement constituées :

- d'huiles non brutes de pétrole ou minéraux bitumineux de la Belgique, de la Russie, de la Norvège, de la France, des Pays-Bas, de l'Italie, de l'Allemagne, de l'Espagne et de la Pologne ;
- des médicaments de la France et des Pays-Bas ;

- 
- d'articles de friperie de l'Allemagne, de la Pologne, de la France, de la Lituanie et du Royaume-Uni ;
  - des voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes de l'Allemagne, de la France, de la Belgique et de l'Espagne ;
  - du froment (blé) et méteil de la Russie, de la France et de la Roumanie ;
  - profilés en fer ou en aciers non alliés des Pays-Bas et de l'Espagne ;
  - du sang humain ; sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic ; antisérum, autres fractions du sang et produits immunologiques, même modifiés ou obtenus par voie biotechnologique ; vaccins, toxines du Danemark, de la Belgique et de la France ;
  - des machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités de la France, de la Belgique, du Danemark et de l'Allemagne ;
  - de viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, et des volailles de l'Espagne, du Royaume-Uni, de la Pologne, de la France, de l'Italie et des Pays-Bas ;
  - de malt, même torréfié de l'Allemagne, des Pays-Bas et de la Belgique ;
  - des postes téléphoniques d'usagers, y compris les téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil ; autres appareils pour l'émission, la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données de la Finlande, de la France, de la Belgique et de la Hongrie ;
  - des fils, câbles (y compris les câbles coaxiaux) et autres conducteurs isolés pour l'électricité (même laqués ou oxydés anodiquement), munis ou non de pièces de connexion ; câbles de fibres optiques de la France et de la Belgique ;
  - des véhicules automobiles pour le transport de marchandises de l'Allemagne, de la Belgique, de la France et de l'Italie ;
  - d'appareils d'éclairage (y compris les projecteurs) et leurs parties, non dénommés ni compris ailleurs ; lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires de la France ;
  - des machines à laver la vaisselle ; machines et appareils servant à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients de l'Allemagne, de l'Italie et de la France ;
  - des vins de raisins frais de l'Espagne et de la France ;
  - des remorqueurs et bateaux-pousseurs des Pays-Bas et de l'Allemagne ;
  - des mélanges de substances odoriférantes et mélanges (y compris les solutions alcooliques) à base d'une ou de plusieurs de ces substances, des matières de base pour l'industrie ; autres préparations à base de substances odoriférantes de la France et de l'Espagne ;
  - des préparations alimentaires non dénommées ni comprises ailleurs de la France, de l'Allemagne et des Pays-Bas ;

- 
- des constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, portes d'écluses, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, rideaux de fermeture, balustrades, par exemple) de l'Espagne, de la France, de l'Italie et de l'Allemagne ;
  - des poissons congelés des Pays-Bas, de l'Espagne, de la Norvège, de la Russie, de la Belgique et du Royaume-Uni ;
  - des préparations antigel et liquides préparés pour dégivrage de la France, de la Suède, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Danemark ;
  - des bouteurs (bulldozers), bouteurs biais (angledozers), niveleuses, décapeuses (scrapers), pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses, compacteuses et rouleaux compresseurs, autopropulsés de l'Allemagne, de la Suède, de la Belgique et de la France ;
  - des bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires, ampoules et autres récipients de transport ou d'emballage, en verre ; bocaux à conserves en verre ; bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture, en verre de l'Espagne et de la Belgique ;
  - d'instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire, y compris les appareils de scintigraphie et autres appareils électromédicaux ainsi que les appareils pour tests visuels de la France, de l'Allemagne, de la Belgique et de l'Espagne.

L'Asie a également fourni au Togo, en 2023, des marchandises pour 848.603 millions, contre 784.327 millions en 2022, en accroissement de 8,2%. Elles se sont rapportées :

- aux voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes du Japon, de l'Inde, de la Corée du Sud, des Émirats Arabes Unis, de la Chine et de la Corée du Nord ;
- aux polymères de l'éthylène (sous formes primaires) de l'Arabie Saoudite, de la Corée du Sud, du Koweït, du Qatar, des Émirats Arabes Unis, de la Chine et de la Malaisie ;
- aux huiles non brutes de pétrole ou minéraux bitumineux de l'Inde, des Émirats Arabes Unis, de la Turquie et de l'Arabie Saoudite ;
- aux huiles de palme de la Malaisie, de l'Indonésie et de la Turquie ;
- au riz de l'Inde, du Vietnam, de la Thaïlande et du Pakistan ;
- aux motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur auxiliaire de la Chine, de l'Inde et du Japon ;
- aux véhicules automobiles pour le transport de marchandises de la Chine, du Japon et de la Thaïlande ;
- aux engrains minéraux ou chimiques azotés de la Turquie et de la Chine ;
- aux polymères de propylène ou d'autres oléfines, sous formes primaires de l'Arabie Saoudite, de la Corée du Sud, des Émirats Arabes Unis et de la Chine ;
- aux monofilaments synthétiques en matières textiles synthétiques du Japon et de la Malaisie ;

- 
- aux vêtements confectionnés de la Chine, de l'Inde et du Vietnam ;
  - aux pâtes alimentaires de la Turquie et de l'Indonésie ;
  - aux bouteurs (bulldozers), bouteurs biais (angledozers), niveleuses, décapeuses (scrapers), pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses, compacteuses de la Chine, des Émirats Arabes Unis, de la Corée du Sud et du Japon ;
  - aux bigues ; grues et blondins ; ponts roulants, portiques de déchargement ou de manutention, ponts-grues, chariots-cavaliers et chariots-grues de la Chine ;
  - aux autres articles d'ameublement du Vietnam et de la Chine ;
  - aux médicaments constitués par des produits mélangés ou non mélangés, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques de l'Inde, de la Chine et de la Corée du Sud ;
  - aux autres chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique de la Chine ;
  - au fil machine en fer ou en aciers non alliés de la Chine et de l'Inde ;
  - aux accumulateurs électriques de la Chine, des Émirats Arabes Unis et de l'Inde ;
  - aux postes téléphoniques (y compris les téléphones pour réseaux cellulaires) de la Chine, des Émirats Arabes Unis, de Hong Kong, du Japon et de Singapour ;
  - aux tissus de fibres synthétiques de la Chine et de l'Inde ;
  - au sang humain ; sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic, antisérum, autres fractions du sang et produits immunologiques, même modifiés ou obtenus par voie biotechnologique, vaccins, toxines de l'Inde et du Bangladesh ;
  - aux tissus de coton de la Chine ;
  - aux groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques de la Chine ;
  - aux fils, câbles (y compris les câbles coaxiaux) et autres conducteurs isolés pour l'électricité (même laqués ou oxydés anodiquement) de la Chine, des Emirats Arabes Unis et de l'Inde ;
  - aux tracteurs de la Chine ;
  - aux carreaux et dalles de pavement ou de revêtement de la Chine, de l'Inde et des Émirats Arabes Unis ;
  - aux machines et appareils pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières de la Chine et de l'Inde ;
  - Aux constructions préfabriquées de la Turquie, de la Chine et des Émirats Arabes Unis.

Les importations en provenance de l'Océanie se sont établies à 2.101 millions en 2023, contre 1.970 millions en 2022, en hausse de 6,7%. Elles se sont rapportées, pour l'essentiel, au malt, aux appareils et matériel pour laboratoires photographiques ou cinématographiques venant de l'Australie ainsi qu'aux poissons congelés en provenance de Nouvelle-Zélande.

---

Les importations en provenance de l'Amérique sont passées de 128.373 millions en 2022 à 104.570 millions en 2023, en baisse de 18,5%. Ces importations ont principalement concerné :

- le sucre du Brésil ;
- les gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux des Etats-Unis ;
- les voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes du Canada et des Etats-Unis ;
- le blé du Canada et de l'Argentine ;
- les polymères de l'éthylène (sous formes primaires) des Etats-Unis ;
- les houilles et combustibles solides de la Colombie ;
- les huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux des Etats-Unis ;
- les bouteurs (bulldozers), bouteurs biais (angledozers), niveleuses, décapeuses (scrapers), pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses, compacteuses et rouleaux compresseurs, autopropulsés des États-Unis et du Brésil ;
- les poissons congelés du Chili, du Mexique et de l'Argentine ;
- l'alcool éthylique du Brésil ;
- les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités des États-Unis ;
- les chars et automobiles blindées des Etats-Unis ;
- les viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, volailles du Brésil, des États-Unis et du Canada ;
- les costumes ou complets, ensembles, vestons, pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), pour hommes ou garçonnets du Canada.

Au titre des échanges avec l'Afrique, les importations ont augmenté de 20,1%, en passant de 252.800 millions à 303.727 millions d'une année à l'autre.

Elles ont concerné :

- les fèves de soja du Burkina et du Ghana ;
- le gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux du Nigeria ;
- les engrains minéraux ou chimiques du Maroc et de l'Egypte ;
- les ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits « clinkers ») de l'Égypte, du Nigeria, de l'Angola, de l'Algérie et du Maroc ;
- les poissons congelés de la Mauritanie, du Maroc et du Sénégal ;
- les houilles ; briquettes, boulets et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille de l'Afrique du Sud et du Mozambique ;
- les huiles de pétrole ou minéraux bitumineux du Sénégal et du Maroc ;

- 
- le fil machine en fer ou en aciers non alliés de l'Afrique du Sud ;
  - les carreaux et dalles de pavement ou de revêtement du Ghana ;
  - les fils, câbles et autres conducteurs isolés pour l'électricité du Sénégal ;
  - les réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires en aluminium du Nigeria et du Maroc ;
  - les sacs et sachets d'emballage de la Côte d'Ivoire et du Ghana ;
  - les véhicules automobiles pour le transport de marchandises de l'Afrique du Sud ;
  - les préparations pour soupes, potages ou bouillons ; soupes, potages ou bouillons préparés ; préparations alimentaires composites homogénéisées de la Côte d'Ivoire et du Ghana ;
  - les cigares (y compris ceux à bouts coupés), cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac du Nigeria ;
  - les boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages en papier, carton, cartonnages de bureau, de magasin ou similaire du Ghana et de la Côte d'Ivoire ;
  - les bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires, ampoules et autres récipients de transport ou d'emballage, en verre ; bocaux à conserves en verre ; bouchons, couvercles et autres dispositifs du Maroc, de la Tunisie et de l'Angola ;
  - les constructions préfabriquées de l'Egypte ;
  - les polymères de l'éthylène, sous formes primaires du Maroc et de l'Afrique du Sud ;
  - les véhicules automobiles pour le transport de dix personnes ou plus de la Tunisie ;
  - les savons de la Côte d'Ivoire et du Ghana.

En 2023, les principaux partenaires du Togo en Afrique sont :

- le Nigeria (18,0%), avec les gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux, les ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits « clinkers »), les réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires en aluminium, les cigares (y compris ceux à bouts coupés), cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac, la glace en plaques ou en feuilles, les parties et accessoires des véhicules automobiles, ainsi que les boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose ; cartonnages de bureau, de magasin ou similaires ;

- 
- le Ghana (17,2%), avec les fèves de soja, même concassées, les carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en céramique ; cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, en céramique, même sur un support ; pièces de finition, en céramique, les boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose ; cartonnages de bureau, de magasin ou similaires, les eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non alcooliques, à l'exclusion des jus de fruits ou de légumes, le babeurre, lait et crème caillés, yoghourt, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao, les barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud ainsi que celles ayant subi une torsion après laminage, les autres chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, les préparations pour soupes, potages ou bouillons ; soupes, potages ou bouillons préparés ; préparations alimentaires composites homogénéisées, les étiquettes de tous genres, en papier ou carton, imprimées ou non, les produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à froid, non plaqués ni revêtus, les tôles et bandes en aluminium, le gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux, la chaux vive, chaux éteinte et chaux hydraulique, à l'exclusion de l'oxyde et de l'hydroxyde de calcium, les produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, plaqués ou revêtus, l'alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de 80% vol ou plus ; alcool éthylique et eaux-de-vie dénaturés de tous titres, les toiles métalliques (y compris les toiles continues ou sans fin), grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier ; tôles et bandes déployées, en fer ou en acier, les serviettes et tampons hygiéniques, couches et langes pour bébés et articles similaires, en toutes matières, les savons ; produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, même contenant du savon ; produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide, l'alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de moins de 80% eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses, les produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao ; hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de féculle en feuilles et produits similaires, ainsi que l'huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées ;
  - le Maroc (14,8%), avec les engrains minéraux ou chimiques contenant deux ou trois des éléments fertilisants (azote, phosphore et potassium) ; autres engrains, les poissons congelés, les polymères de l'éthylène, sous formes primaires, les huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes ; préparations non dénommées ni comprises ailleurs, les angrais d'origine animale ou végétale, même mélangés entre eux ou traités chimiquement ; engrais résultant du mélange ou du traitement chimique de produits d'origine animale ou végétale, les préparations et conserves de poissons ; caviar et ses succédanés préparés à partir d'œufs de poisson, les bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires, ampoules et autres récipients de transport ou d'emballage, en verre ; bocaux à conserves en verre ; bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture, en verre, les pâtes alimentaires, même cuites ou farcies (de viande ou d'autres substances) ou bien autrement préparées, telles que spaghetti, macaroni, nouilles, lasagnes, gnocchi, ravioli, cannelloni ; couscous, même préparé, les ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits « clinkers »), les autres tubes et tuyaux, les sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide, les gypse ; anhydrite ; plâtres, même colorés ou additionnés de faibles quantités d'accélérateurs ou de retardateurs, les réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires en aluminium (y compris les étuis tubulaires rigides ou souples), pour toutes matières, ainsi que les véhicules automobiles pour le transport de dix personnes ou plus, chauffeur inclus ;

- 
- le Burkina (12,7%), avec les fèves de soja, même concassées les autres graines et fruits oléagineux, même concassés, les barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud ainsi que celles ayant subi une torsion après laminage, les cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés, les farines de céréales autres que de froment (blé) ou de méteil, les huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, les tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile de soja, les explosifs préparés, autres que les poudres propulsives, les dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues et mangoustans, frais ou secs, les déchets de coton (y compris les déchets de fils et les effilochés), ainsi que les oignons, échalotes, aulx, poireaux et autres légumes alliés, à l'état frais ou réfrigéré ;
  - l'Afrique du Sud (8,9%), avec le fil machine en fer ou en aciers non alliés, les houilles ; briquettes, boulets et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille, les véhicules automobiles pour le transport de marchandises, les voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes, y compris les voitures du type « break » et les voitures de course, les chars et automobiles blindées de combat, armés ou non ; leurs parties, les polymères de l'éthylène, sous formes primaires, les polymères de propylène ou d'autres oléfines, sous formes primaires, les réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires, pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, ainsi que le maïs ;
  - la Côte d'Ivoire (6,7%), avec les sacs et sachets d'emballage, les savons ; produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, même contenant du savon ; produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide, les préparations pour soupes, potages ou bouillons ; soupes, potages ou bouillons préparés ; préparations alimentaires composites homogénéisées, les boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose ; cartonnages de bureau, de magasin ou similaires, les extraits, essences et concentrés de café, de thé ou de maté et préparations à base de ces produits ou à base de café, thé ou maté ; chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits, essences et concentrés, les tissus de coton, les tubes et tuyaux et leurs accessoires, les autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, non renforcées, ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, les matières colorantes organiques synthétiques, les cokes de pétrole, bitume de pétrole et autres résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, l'huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, les huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes ;
  - l'Egypte (6,4%), avec les ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits « clinkers »), les constructions préfabriquées, les autres matières colorantes, les huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes, les autres sucres, y compris le lactose, le maltose, le glucose et le fructose (lévulose) chimiquement purs, à l'état solide ; sirops de sucres sans addition d'aromatiseurs ou de colorants ; succédanés du miel, sucres et mélasses, les marbres, travertins, écauisses et autres pierres calcaires de taille ou de construction, les carbonates, les tissus de fils de filaments synthétiques ;

- le Sénégal (4,0%), avec les fils, câbles (y compris les câbles coaxiaux) et autres conducteurs isolés pour l'électricité (même laqués ou oxydés anodiquement), munis ou non de pièces de connexion ; câbles de fibres optiques, les huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, les poissons congelés, les préparations pour soupes, potages ou bouillons ; soupes, potages ou bouillons préparés ; préparations alimentaires composites homogénéisées, les poissons séchés, salés ou en saumure ; poissons fumés, même cuits avant ou pendant le fumage ; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de poisson, propres à l'alimentation humaine, ainsi que les cigares (y compris ceux à bouts coupés), cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac.

**Tableau 32- Proportion des importations en provenance d'Afrique**

ZONES GÉOGRAPHIQUES	2019	2020	2021	2022	2023
<b>UEMOA</b>	<b>23,1%</b>	<b>23,4%</b>	<b>17,5%</b>	<b>23,1%</b>	<b>25,5%</b>
Bénin	2,8%	2,4%	1,2%	1,5%	1,5%
Burkina	2,4%	3,7%	2,4%	5,5%	12,7%
Côte d'Ivoire	10,4%	11,8%	7,9%	9,1%	6,7%
Guinée-Bissau	2,1%	0,0%	0,9%	1,3%	0,2%
Mali	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Niger	0,1%	0,0%	0,1%	0,4%	0,2%
Sénégal	5,3%	5,3%	5,0%	5,1%	4,0%
<b>CEDEAO (hors UEMOA)</b>	<b>37,4%</b>	<b>38,5%</b>	<b>36,8%</b>	<b>40,2%</b>	<b>35,3%</b>
Ghana	20,4%	28,5%	20,5%	16,0%	17,2%
Nigeria	17,0%	9,5%	16,3%	24,1%	18,0%
Autres CEDEAO (hors UEMOA)	0,0%	0,6%	0,0%	0,0%	0,0%
<b>CEMAC</b>	<b>0,3%</b>	<b>0,3%</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,3%</b>	<b>0,2%</b>
Cameroun	0,2%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%
Congo (Brazzaville)	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%
Autres CEMAC	0,1%	0,3%	0,1%	0,1%	0,0%
<b>AUTRES PAYS D'AFRIQUE</b>	<b>39,1%</b>	<b>37,7%</b>	<b>45,5%</b>	<b>36,5%</b>	<b>39,0%</b>
Afrique du Sud	7,9%	10,2%	10,1%	6,2%	8,9%
Egypte	7,5%	5,6%	13,3%	7,6%	6,4%
Maroc	8,3%	8,6%	10,4%	8,2%	14,8%
Mauritanie	9,7%	8,2%	3,2%	2,4%	2,9%
Mozambique	0,0%	0,0%	4,0%	4,7%	1,5%
Seychelles	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Tunisie	1,0%	4,2%	2,7%	2,8%	2,5%
Autres	4,7%	0,9%	1,8%	4,6%	2,0%
<b>AFRIQUE</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Sources : BCEAO et INSEED

## **Encadré 2 : Echanges commerciaux entre le Togo et les autres pays de l'UEMOA**

Dans le cadre de l'élaboration de la balance des paiements régionale de l'UEMOA, les données officielles sur les échanges intra-UEMOA ont fait l'objet de retraitements par la Cellule sous-régionale chargée de la réconciliation des données sur le commerce intra-UEMOA. Ces retraitements ont été pris en compte dans la détermination des valeurs globales des importations et des exportations du Togo. La matrice des échanges intra-communautaires ci-après, arrêtée par la Cellule, est obtenue à la suite de la confrontation des données du commerce général des pays partenaires dans l'Union et de la prise en compte des échanges transfrontaliers non contrôlés.

### **Estimation de la matrice des échanges communautaires en 2023 (en millions)**

		Importateurs								
		Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Exportateurs	Bénin		6 879	11 627	47	21 764	24 781	3 883	45 655	114 636
	Burkina	9 437		36 847	12	183 236	13 159	16 205	60 412	319 307
	Côte d'Ivoire	43 898	490 882		1 728	977 753	35 315	158 969	60 331	1 768 877
	Guinée-Bissau	12	6	71		96	27	4 252	843	5 307
	Mali	11 652	63 713	51 409	333		7 868	132 605	12 681	280 260
	Niger	14 140	34 690	12 468	46	44 883		1 086	10 429	117 741
	Sénégal	20 792	37 733	98 092	58 608	866 272	11 683		16 865	1 110 045
	Togo	98 350	100 004	64 488	379	94 840	38 422	36 819		433 302
	UEMOA	198 281	733 907	275 003	61 154	2 188 843	131 254	353 821	207 215	4 149 476

*Sources : BCEAO et Cellule sous-régionale chargée de la réconciliation des données du commerce intra-UEMOA*

En 2023, les exportations du Togo vers les autres pays de l'UEMOA se sont chiffrées à 433.302 millions, contre 442.823 millions en 2022.

Les importations du Togo en provenance des autres pays de l'UEMOA se sont, quant à elles, établies à 207.215 millions en 2023, contre 187.575 millions en 2022.

La balance commerciale du Togo avec les pays de l'UEMOA est ainsi ressortie excédentaire de 226.087 millions en 2023, contre un excédent de 255.248 millions enregistré en 2022.

## I.2- BALANCE DES SERVICES

Le poste « Services » de la balance des paiements comprend les transports, les voyages et d'autres services tels que les services financiers, les services de communication, les services d'informatique et d'information.

La balance des services du Togo a dégagé en 2023 un solde excédentaire de 121.712 millions, contre 96.017 millions en 2022, en augmentation de 26,8%. Cette augmentation est principalement due à la hausse de l'excédent des voyages et des autres services, renforcée par la réduction du déficit des transports.

**Tableau 33- Evolution de la balance des services (en millions)**

RUBRIQUES	2019	2020	2021	2022	2023	Var 23/22
Transports	-45 096	-65 362	-55 502	-81 674	-76 635	-6,2%
Voyages	62 460	31 185	49 801	68 290	78 424	14,8%
Autres services	77 129	78 074	82 552	109 402	119 923	9,6%
<b>Balance des services</b>	<b>94 494</b>	<b>43 896</b>	<b>76 851</b>	<b>96 017</b>	<b>121 712</b>	<b>26,8%</b>

Source : BCEAO

La rubrique « Transports » regroupe les transports de passagers et de marchandises, ainsi que diverses activités connexes au transport. Les activités connexes au transport concernent notamment la manutention du fret non facturée avec le service de fret, l'emmagasinage et l'entreposage, l'emballage, ainsi que le remorquage.

Le solde des « Transports », structurellement déficitaire, s'est amélioré de 6,2% en s'établissant à -76.635 millions en 2023, contre -81.674 millions en 2022, en liaison notamment avec la hausse des soldes excédentaires des transports de « Passagers » et des autres transports, atténuée par l'accroissement du déficit du « Fret ». S'agissant en particulier de l'amélioration de l'excédent du solde des transports de « Passagers », il est principalement portée par l'augmentation du nombre de vols commerciaux, à la faveur de l'ouverture de nouvelles lignes aériennes à partir de l'aéroport de Lomé (Lomé-Luanda à partir du 2 août 2023 et Lomé-Nairobi à compter du 30 septembre 2023), la mise en service d'une nouvelle compagnie aérienne qui a desservi Lomé-Ouagadougou, ainsi que du renforcement de la flotte aérienne, à travers la réception le 1<sup>er</sup> septembre 2023 de deux Boeing 737-Max par une compagnie de la place.

**Tableau 34- Evolution du solde des transports (en millions)**

RUBRIQUES	2019	2020	2021	2022	2023	Var 23/22
<b>Transports</b>	<b>-45 096</b>	<b>-65 362</b>	<b>-55 502</b>	<b>-81 674</b>	<b>-76 635</b>	<b>-6,2%</b>
- Passagers	56 743	35 205	53 021	77 833	86 814	11,5%
- Fret	-134 357	-136 859	-162 442	-200 458	-212 220	5,9%
- Fret maritime	-147 908	-150 946	-176 854	-217 198	-229 463	5,6%
- Fret aérien	11 031	11 463	11 660	13 630	14 043	3,0%
- Autres	2 520	2 624	2 752	3 110	3 201	2,9%
- Autres transports	32 518	36 292	53 919	40 950	48 770	19,1%

Source : BCEAO

Les voyages (biens et services acquis par les non-résidents pendant leur séjour dans l'économie et ceux acquis par les résidents durant leurs déplacements à l'étranger) ont enregistré en 2023 un excédent de 78.424 millions, en augmentation de 14,8% par rapport aux 68.290 millions de 2022. Cette évolution est imputable à la hausse du solde des voyages, aussi bien à titre professionnel (+17,5%) que personnel (+10,4%). Ces évolutions traduisent la poursuite de la consolidation des activités touristiques au Togo, après la période 2020-2021 marquée par la pandémie de la Covid-19.

**Tableau 35- Evolution du solde des voyages (en millions)**

RUBRIQUES	2019	2020	2021	2022	2023	Var 23/22
<b>Voyages</b>	<b>62 460</b>	<b>31 185</b>	<b>49 801</b>	<b>68 290</b>	<b>78 424</b>	<b>14,8%</b>
à titre professionnel	40 295	20 368	29 635	42 599	50 067	17,5%
à titre personnel	22 166	10 816	20 166	25 690	28 357	10,4%
- Santé	173	195	205	-242	119	-149,1%
- Education	-2 509	-1 359	-2 954	-3 604	-2 025	-43,8%
- Autres	24 502	11 980	22 915	29 536	30 264	2,5%

Source : BCEAO

Les autres services (services de bâtiments et travaux publics, services d'assurances, services financiers et divers services aux administrations publiques et aux entreprises) se sont soldés en 2023 par un excédent de 119.923 millions, en accroissement de 9,6% par rapport à l'excédent de 109.402 millions de 2022, en relation principalement avec la hausse des soldes positifs des « services financiers » et des « autres services aux entreprises ».

**Tableau 36- Evolution du solde des autres services (en millions)**

RUBRIQUES	2019	2020	2021	2022	2023	Var 23/22
<b>Autres services</b>	<b>77 129</b>	<b>78 074</b>	<b>82 552</b>	<b>109 402</b>	<b>119 923</b>	<b>9,6%</b>
Services de BTP	1 229	1 233	859	366	282	-22,8%
Services d'assurance	-27 440	-28 556	-33 385	-41 149	-40 405	-1,8%
Services financiers	15 526	16 983	21 086	26 653	30 494	14,4%
Services de télécommunications, informatique et information	10 663	9 425	10 956	11 304	11 611	2,7%
Services fournis ou reçus par les APU	18 624	18 767	19 881	18 763	19 221	2,4%
Autres services aux entreprises	58 528	60 222	63 154	93 465	98 721	5,6%

Source : BCEAO

### I.2.1- Exportations de services

Les exportations de services ont progressé de 10,4%, en passant de 447.218 millions en 2022 à 493.928 millions en 2023, en liaison avec l'augmentation :

- des recettes des transports (+11,2%), portée notamment par les transports de passagers (+9,5%) et les autres transports (+16,0%) ;
- des recettes provenant des voyages (+16,0%) ;
- des recettes issues des autres services (+7,0%).

**Tableau 37- Evolution des exportations de services (en millions)**

RUBRIQUES	2019	2020	2021	2022	2023	Var 23/22
Transports	125 727	104 433	145 364	165 753	184 378	11,2%
- Passagers	67 163	42 638	64 115	87 478	95 801	9,5%
- Fret	13 710	14 274	14 973	16 919	17 414	2,9%
- Autres transports	44 854	47 521	66 276	61 356	71 164	16,0%
Voyages	87 559	44 318	66 458	91 684	106 395	16,0%
Autres services	144 136	147 167	160 450	189 781	203 155	7,0%
<b>Exportations de services</b>	<b>357 422</b>	<b>295 918</b>	<b>372 272</b>	<b>447 218</b>	<b>493 928</b>	<b>10,4%</b>

Source : BCEAO

### I.2.2- Importations de services

Les importations de services ont augmenté de 6,0%, en passant de 351.200 millions en 2022 à 372.216 millions une année plus tard.

Les **transports** constituent le principal poste des services importés, notamment le fret. En 2023, le montant du fret payé aux non-résidents s'est établi à 229.633 millions, en accroissement de 5,6% par rapport à 2022. Les dépenses des transports de passagers et des autres transports ont respectivement évolué de -6,8% et 11,4% d'une année à l'autre.

Les dépenses de **voyage** se sont établies à 27.971 millions en 2023, en hausse de 19,6% par rapport aux 23.394 millions de 2022.

Les importations des **autres services** ont progressé de 4,9%, passant de 80.379 millions en 2022 à 84.332 millions une année plus tard.

**Tableau 38- Evolution des importations de services (en millions)**

RUBRIQUES	2019	2020	2021	2022	2023	Var 23/22
Transports	170 823	169 796	200 866	247 427	261 013	5,5%
- Passagers	10 420	7 433	11 094	9 644	8 986	-6,8%
- Fret	148 067	151 133	177 415	217 377	229 633	5,6%
- Autres transports	12 031	10 956	12 285	19 934	22 215	11,4%
Voyages	25 098	13 133	16 656	23 394	27 971	19,6%
Autres services	67 007	69 093	77 899	80 379	83 232	3,6%
<b>Importations de services</b>	<b>262 928</b>	<b>252 021</b>	<b>295 421</b>	<b>351 200</b>	<b>372 216</b>	<b>6,0%</b>

Source : BCEAO

### I.3- COMPTE DU REVENU PRIMAIRE

Le compte du revenu primaire est constitué essentiellement de la balance de la rémunération des salariés et de celle des revenus des investissements.

En 2023, il est ressorti excédentaire de 5.949 millions, contre 6.836 millions en 2022, soit une baisse de 13,0%. Cette situation est en rapport surtout avec l'aggravation du déficit du solde des revenus des investissements, atténuée par l'amélioration de l'excédent du solde de la rémunération des salariés.

Les rémunérations des salariés sont essentiellement constituées des salaires, traitements et autres prestations payés, d'une part, au personnel résident des représentations diplomatiques et des organismes internationaux et, d'autre part, aux agents non-résidents par les entités résidentes. Les entrées nettes au titre de ces revenus sont évaluées à 21.055 millions en 2023, en accroissement de 0,8% par rapport aux 20.882 millions enregistrés en 2022. Cette évolution est en liaison essentiellement avec la diminution des paiements versés aux non-résidents.

Les revenus des investissements représentent les produits que les non-résidents tirent de leurs avoirs financiers placés dans l'économie nationale et les revenus que procurent les avoirs financiers des résidents placés à l'étranger. Au cours de l'année sous revue, ces opérations se sont soldées par un déficit de 23.741 millions, contre un déficit de 22.343 millions en 2022, en liaison principalement avec la réduction du déficit observé au niveau des revenus des autres investissements, et par l'amélioration du solde excédentaire des investissements de portefeuille.

**Tableau 39- Evolution du solde du compte du revenu primaire (en millions)**

RUBRIQUES	2019	2020	2021	2022	2023	Var 23/22
Rémunération des salariés	17 860	20 467	20 736	20 882	21 055	0,8%
Revenus des investissements	-12 851	-3 194	-20 002	-22 343	-23 741	6,3%
Autres revenus primaires	7 953	7 337	9 605	8 297	8 635	4,1%
<b>Revenus primaires</b>	<b>12 962</b>	<b>24 609</b>	<b>10 339</b>	<b>6 836</b>	<b>5 949</b>	<b>-13,0%</b>

Source : BCEAO

Le solde des revenus des investissements directs s'est établi à -6.341 millions en 2023, contre 6.789 millions une année plus tôt, en relation principalement avec la hausse des revenus des titres de participation et des parts de fonds de placement versés à l'étranger.

Le solde des revenus des investissements de portefeuille s'est chiffré à 7.074 millions, contre 6.270 millions en 2022, en raison notamment de la baisse des intérêts versés aux non-résidents.

Quant au solde des revenus des autres investissements, il s'est établi à -24.474 millions en 2023, contre -35.402 millions en 2022, en rapport avec la baisse des intérêts versés, notamment sur les prêts et les crédits commerciaux.

**Tableau 40- Evolution du solde des revenus des investissements (en millions)**

RUBRIQUES	2019	2020	2021	2022	2023	Var 23/22
Revenus des investissements directs	-14 307	-2 676	-18 304	6 789	-6 341	-193,4%
Revenus des investissements de portefeuille	23 194	21 068	24 048	6 270	7 074	12,8%
Revenus des autres investissements	-21 738	-21 586	-25 746	-35 402	-24 474	-30,9%
<b>Revenus des investissements</b>	<b>-12 851</b>	<b>-3 194</b>	<b>-20 002</b>	<b>-22 343</b>	<b>-23 741</b>	<b>6,3%</b>

Source : BCEAO

Les autres revenus primaires sont constitués des loyers, des taxes sur la production et les importations, ainsi que des subventions. Le solde des autres revenus primaires s'est chiffré à 8.635 millions en 2023, contre 8.297 millions en 2022, en liaison principalement avec la hausse des paiements reçus des non-résidents au titre des taxes sur la production et les importations.

## I.4- COMPTE DU REVENU SECONDAIRE

Le compte du revenu secondaire se répartit en deux grandes catégories : les administrations publiques et les autres secteurs.

Le solde créditeur du compte du revenu secondaire s'est établi en 2023 à 405.924 millions, en régression de 7,1% par rapport aux 437.147 millions enregistrés en 2022, du fait de la baisse aussi bien des revenus de l'Administration publique que des autres secteurs.

**Tableau 41- Evolution du solde du compte du revenu secondaire (en millions)**

RUBRIQUES	2019	2020	2021	2022	2023	Var 23/22
Administrations Publiques	78 877	54 265	19 197	33 262	13 586	-59,2%
<i>dont Coopération internationale courante</i>	78 877	54 265	19 197	33 262	13 586	-59,2%
Autres secteurs	224 647	293 468	344 589	403 885	392 338	-2,9%
<i>Envois de fonds des travailleurs migrants</i>	219 817	295 908	347 435	405 598	393 489	-3,0%
<i>Autres transferts courants</i>	4 830	-2 441	-2 846	-1 713	-1 151	-32,8%
<b>Revenu secondaire</b>	<b>303 524</b>	<b>347 733</b>	<b>363 786</b>	<b>437 147</b>	<b>405 924</b>	<b>-7,1%</b>

Source : BCEAO

Les revenus secondaires des administrations publiques recouvrent notamment les impôts courants sur le revenu, le patrimoine, les cotisations sociales, les prestations sociales, la coopération internationale courante et les divers transferts courants des administrations publiques.

Ces transferts ont baissé de 59,2%, en passant de 33.262 millions en 2022 à 13.586 millions en 2023. Ils comportent les dons mobilisés au titre de l'aide publique au développement, notamment les divers dons en nature et en espèce pour des besoins courants. En effet, les appuis budgétaires reçus par le Togo au cours de l'année sous revue se sont établis à 10.097 millions (Banque Mondiale : 10.097 millions), contre 29.961 millions de la Banque Mondiale en 2022.

Pour les autres secteurs, ils sont constitués, outre les transferts entre particuliers ou entre institutions ne relevant pas d'une administration publique, des envois de fonds des travailleurs migrants autres que ceux destinés aux investissements, notamment la consommation courante, la santé, l'éducation, les événements familiaux et religieux, etc.

Ces opérations ont diminué de 2,9% en s'établissant à 392.338 millions en 2023, contre 403.885 millions en 2022, du fait de la baisse des flux nets des envois de fonds des travailleurs migrants.

La régression des flux nets des envois de fonds des travailleurs migrants en 2023 serait en relation avec la baisse des revenus réels des ménages dans plusieurs pays, dans un contexte mondial marqué par les tensions inflationnistes et le ralentissement de l'activité économique qui pénalisent les marchés de l'emploi.

---

## **II- COMPTE DE CAPITAL**

Le compte de capital a dégagé en 2023 un solde excédentaire de 359.749 millions, contre 311.712 millions l'année précédente, soit une hausse de 15,4%.

### **II.1- ACQUISITIONS ET CESSIONS D'ACTIFS NON FINANCIERS NON PRODUITS**

Cette rubrique retrace deux types de transactions : l'acquisition ou la cession d'actifs non financiers incorporels (brevets, droits d'auteurs, marques, etc.) et l'acquisition ou la cession de terrains par les administrations publiques ou par des organisations internationales.

Au titre de ces transactions, l'année 2023 n'a enregistré aucune acquisition ni de cession d'actifs non financiers non produits, tout comme l'année précédente.

### **II.2- TRANSFERTS DE CAPITAL**

Les transferts de capital sont constitués essentiellement des remises de dette et des dons destinés au financement des investissements.

En 2023, ils ont progressé de 15,4% en s'établissant à 359.749 millions, contre 311.712 millions l'année précédente.

Les transferts en capital reçus par l'Administration publique sont évalués en 2023 à 159.048 millions, contre 97.444 millions en 2022, et portent sur les dons mobilisés, notamment dans le cadre :

- de l'accélération de la mise en œuvre des services de prévention et de qualité des soins dans la lutte contre les épidémies à VIH et Tuberculose ;
- du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest ;
- de la consolidation des acquis de la lutte antipaludique au Togo ;
- de l'identification nationale biométrique ;
- du Projet d'amélioration de la qualité et de l'équité de l'éducation de base ;
- des services essentiels de santé de qualité pour la couverture universelle ;
- du Projet de renforcement du système de préparation et de riposte aux situations d'urgence à la Covid-19 ;
- du Projet Cohésion Sociale - Golfe de Guinée ;
- du Programme de réponse à la crise alimentaire et de soutien d'urgence au Togo ;
- du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest (PHASAO) ;
- du Programme de renforcement de système sanitaire santé reproductive et des droits sexuels ;
- du Projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest ;
- du Programme d'appui aux pistes rurales ;
- du Projet d'appui à la réforme des collèges ;

- du Projet Environnement Urbain de Lomé (PEUL 3) ;
- du Projet d'appui à la gouvernance économique ;
- du Projet Eau Potable et Assainissement au Togo (PEAT 2)-Phase 2: Tsévié, Sokodé et Kara ;
- du Programme Compact du Millennium Challenge Corporation (MCC) ;
- du Programme d'Appui à la Décentralisation - PAD3 ;
- de la réhabilitation de la centrale hydraulique de Nangbéto ;
- du Programme des centres d'innovation vertes pour le secteur agricole ;
- du Projet de réhabilitation de la route Lomé-Cotonou (phase2) et de protection côtière ;
- du Projet d'extension du réseau électrique de Lomé ;
- du Projet bonne gouvernance financière ;
- du Projet d'appui à la gouvernance économique ;
- de l'amélioration de l'alimentation en eau potable dans la ville de Lomé (Phase 2) ;
- du Projet d'amélioration des conditions sanitaires en milieu scolaire et rural des Régions des Savanes et de la Kara.

Quant aux dons en espèces et en nature mobilisés par les ménages et le secteur privé (ONG nationales et missions religieuses), ils s'établissent à 200.701 millions en 2023, contre 214.268 millions en 2022, en raison de la baisse des envois de fonds des travailleurs migrants destinés aux investissements.

**Tableau 42- Evolution du compte de capital (en millions)**

RUBRIQUES	2019	2020	2021	2022	2023	Var 23/22
Acquisitions / cessions d'actifs non financiers non produits	0	0	0	0	0	-
Transferts de capital	169 884	214 550	264 815	311 712	359 749	15,4%
Administration publique	60 355	62 008	82 973	97 444	159 048	63,2%
dont Remises de dette	0	0	0	0	0	-
Autres secteurs	109 528	152 542	181 842	214 268	200 701	-6,3%
<b>Solde du compte de capital</b>	<b>169 884</b>	<b>214 550</b>	<b>264 815</b>	<b>311 712</b>	<b>359 749</b>	<b>15,4%</b>

*Source : BCEAO*

### III- COMPTE FINANCIER

Le compte financier<sup>5</sup>, qui englobe les acquisitions nettes d'actifs financiers et les accroissements nets de passifs vis-à-vis des non-résidents, s'est soldé, au terme de l'année 2023, par un actif net de 86.517 millions, contre un actif net de 153.711 millions en 2022.

**Tableau 43- Evolution du solde du compte financier (en millions)**

RUBRIQUES	2019	2020	2021	2022	2023	Var. 23/22	
						Relative	Absolue
Investissements directs	-177 446	-30 538	36 201	74 250	52 527	-29,3%	-21 723
Investissements de portefeuille	238 983	48 083	-50 182	-6 717	-206 593	2,975,7%	-199 876
Dérivés financiers (autres que réserves) et options sur titres des employés	0	0	0	0	0	-	0
Autres investissements	-91 411	-53 519	53 438	86 178	240 583	179,2%	154 405
<b>Solde du compte financier</b>	<b>-29 873</b>	<b>-35 974</b>	<b>39 457</b>	<b>153 711</b>	<b>86 517</b>	<b>-43,7%</b>	<b>-67 194</b>

*Source : BCEAO*

#### III.1- INVESTISSEMENTS DIRECTS

Les investissements directs se décomposent en libération de capital social, bénéfices réinvestis et autres transactions financières (créances ou engagements envers les investisseurs directs).

En 2023, les opérations financières au titre des investissements directs se sont traduites par des sorties nettes de 52.527 millions, contre des sorties nettes de 74.250 millions l'année précédente. Les sorties de capitaux enregistrées en 2023 ont porté sur les titres de participation (68.476 millions), les opérations sur les instruments de dette s'étant soldées par des entrées nettes de 15.949 millions.

Au regard des résultats de l'Enquête Coordonnée sur les Investissements Directs (ECID) au titre de l'année 2023, les sorties nettes de capitaux ont principalement concerné la branche « Intermédiation financière, assurance et retraite ».

#### III.2- INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE

Les investissements de portefeuille sont des investissements internationaux autres que les investissements directs, effectués sous forme de titres de participation et de titres de créance.

En 2023, ces investissements ont été marqués par des entrées nettes de 206.593 millions, contre des entrées nettes de 6.717 millions une année plus tôt, soit une hausse du passif net de 199.876 millions. Cette évolution est en rapport avec les souscriptions des non-résidents aux titres publics (Bons et Obligations du Trésor) émis par le Togo.

#### III.3- DERIVES FINANCIERS

Les dérivés financiers sont des instruments financiers utilisés pour la gestion des risques, la couverture, l'arbitrage entre marchés ou la spéculation. Il existe deux catégories de produits financiers dérivés : les options et les contrats à terme.

Au cours de l'année 2023, aucune transaction relative aux dérivés financiers n'a été recensée.

<sup>5</sup> Optique BCEAO (Annexe 4)

---

### **III.4- AUTRES INVESTISSEMENTS**

Cette catégorie comprend des opérations financières telles que les crédits commerciaux, la détention de monnaie fiduciaire et les dépôts, les prêts, les autres comptes à recevoir ou à payer et particulièrement les opérations relatives à l'endettement public extérieur : les tirages, les amortissements, les arriérés de paiement extérieurs, les remises ou annulations de dette et les rééchelonnements.

Le solde du compte des autres investissements est passé de 86.178 millions en 2022 à 240.583 millions en 2023, soit un désendettement net supplémentaire de 154.405 millions.

Cette évolution est principalement imputable à la hausse des sorties nettes au titre des crédits commerciaux et avances, en particulier au niveau des sociétés non financières (+90.211 millions), ainsi que des prêts essentiellement au niveau des autres secteurs (sociétés financières et non financières, ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages) (+212.709 millions). En revanche, les emprunts extérieurs nets contractés par l'Administration publique ont progressé de 162.104 millions.

La progression des prêts nets au niveau des autres secteurs est en rapport notamment avec la hausse des prêts accordés par des holding financiers de la place aux non-résidents des autres pays de l'UEMOA et des Etats-Unis.

S'agissant des prêts contractés par l'Administration publique, les principaux projets financés ont concerné :

- le Projet de renforcement et de réhabilitation des CHU Campus de Lomé et Kara ;
- le Projet d'acquisition et d'installation de 50.000 lampadaires solaires ;
- la construction de la ligne de transport haute tension 161 KV sur Kara-Mango-Dapaong et postes associés ;
- les Services essentiels de santé de qualité pour la couverture universelle ;
- le Projet d'infrastructure et de développement urbain ;
- le Projet de développement des filets sociaux et des services de base ;
- le Projet de renforcement du système de préparation et de riposte aux situations d'urgence à la Covid - 19 ;
- le Projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest ;
- le Projet d'extension du réseau électrique de Lomé ;
- le Programme d'appui aux pistes rurales : (réhabilitation des pistes rurales dans les zones de production de coton, de café cacao et renforcement de capacité) ;
- le Projet de construction et d'équipement d'un centre de traitement du cancer au Togo ;
- le Projet de Renforcement et d'Extension des Systèmes d'Alimentation en Eau Potable des villes d'Agou Gadzépé et de Blitta Gare ;
- le Projet de réhabilitation de la route Lomé-Cotonou (phase2) et de protection côtière ;
- le Programme d'aménagement et de mise en valeur des terres agricoles de la plaine de l'Oti ;

- le Projet d'alimentation en eau potable de 18 centres semi-urbain du Togo (Régions Centrale, de la Kara et des Plateaux) ;
- le Projet Environnement Urbain de Lomé (PEUL 4) ;
- le Projet Cohésion Sociale - Golfe de Guinée ;
- le Projet de réhabilitation et de bitumage de la route Sokodé-Tchamba-Frontière Bénin (86 km) ;
- le Renforcement de la capacité de distribution d'énergie électrique dans les grandes villes de l'intérieur du Togo ;
- le Programme national de développement Eau (PND-Eau) ;
- le Projet de ligne de transport Dapaong-Mango : accès à l'électricité des communautés rurales (électrification de 43 localités) ;
- le Projet de développement des agropoles au Togo.

Les principaux créanciers du Togo en 2023 ainsi que leurs parts dans le total des emprunts se présentent comme ci-après : Banque Mondiale (30,5%), Natixis/Agence Française de Développement (AFD) (21,7%), AFD (11,4%) ; Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) (8,2%), Eximbank-Inde (7,1%) ; Banque Africaine de Développement (BAD) (3,9%), Banque Islamique de Développement (BID) (3,6%), UniCredit Bank Austria (3,1%) et Rimon Group (2,5%).

**Tableau 44- Evolution des autres investissements (en millions)**

RUBRIQUES	2019	2020	2021	2022	2023	Var. 23/22	
						Relative	Absolue
Autres titres de participation	0	0	0	0	0	-	0
Monnaie fiduciaire et dépôts	37 895	57 151	128 017	77 714	80 883	4,1%	3 169
Prêts	-75 032	-222 861	-57 234	17 524	68 129	288,8%	50 605
Régime d'assurance, de pension et de garanties standardisées	0	1 267	1 150	0	0	-	0
Crédits commerciaux et avances	-60 591	43 562	-6 787	-1 917	90 189	-4,804.7%	92 106
Autres comptes à recevoir/ à payer	6 318	67 361	-11 708	-7 143	1 382	-119,3%	8 525
<b>Autres investissements</b>	<b>-91 411</b>	<b>-53 519</b>	<b>53 438</b>	<b>86 178</b>	<b>240 583</b>	<b>179,2%</b>	<b>154 405</b>

Source : BCEAO

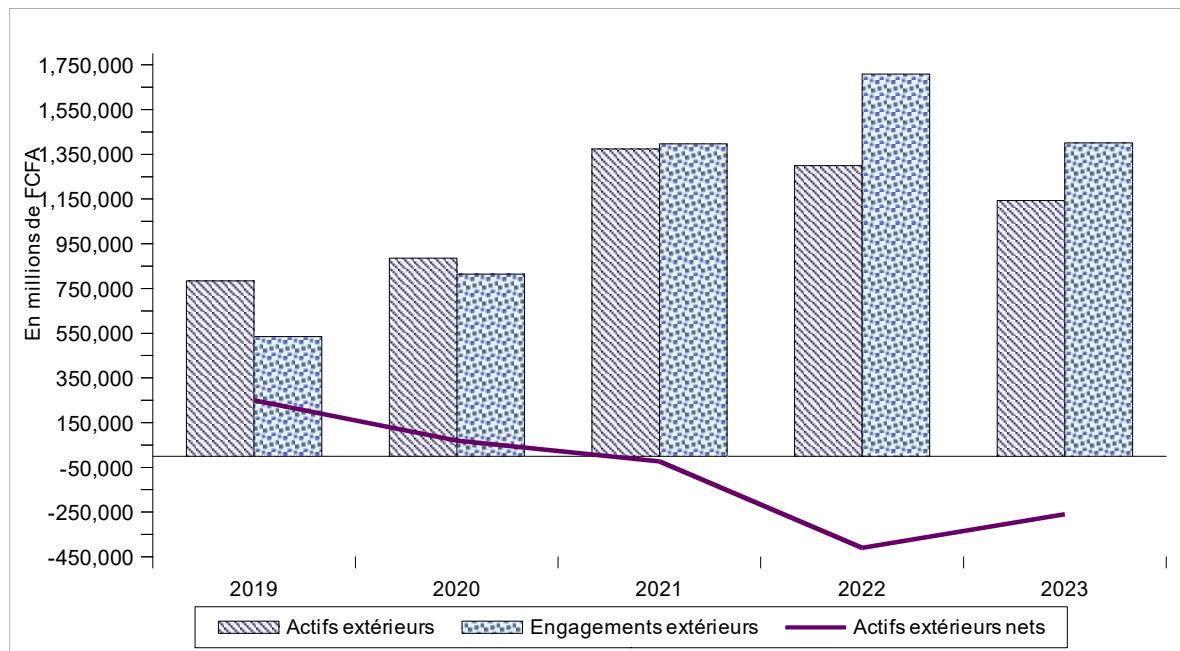
## IV- CAPITAUX MONETAIRES

En 2023, au regard des données des statistiques monétaires, les actifs extérieurs nets (AEN) des institutions monétaires ont augmenté de 52.524 millions, en relation avec la progression de 151.116 millions des AEN de la Banque Centrale, atténuée par la baisse de 98.592 millions de ceux des autres institutions de dépôt.

### IV.1- ACTIFS ET ENGAGEMENTS EXTERIEURS DE LA BANQUE CENTRALE

Les actifs extérieurs nets de la Banque Centrale ont augmenté en 2023 de 151.116 millions, en liaison avec une diminution de 307.719 millions des engagements extérieurs, plus importante que le repli de 156.603 millions des créances sur les non-résidents.

**Graphique 13- Evolution des actifs et engagements extérieurs de la Banque Centrale (en millions)**



Source : BCEAO

**Tableau 45- Evolution des actifs et engagements extérieurs de la Banque Centrale (en millions)**

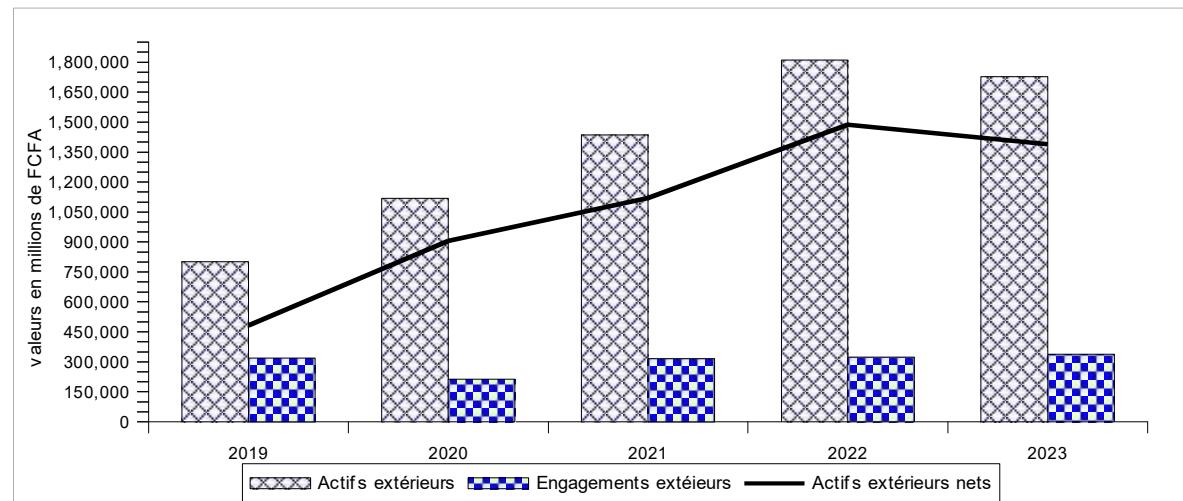
RUBRIQUES	2019	2020	2021	2022	2023	Var 23/22
<b>Créances sur les non-résidents</b>	<b>784 671</b>	<b>885 504</b>	<b>1 373 564</b>	<b>1 299 223</b>	<b>1 142 620</b>	<b>-156 603</b>
Position de réserve	15 731	9 075	19 903	14 262	15 067	804
DTS détenus	93 278	162 771	284 436	179 806	165 499	-14 307
Avoirs en monnaies étrangères	1 326	1 367	1 333	2 949	3 487	538
Autres actifs extérieurs	674 338	712 292	1 067 892	1 102 205	958 567	-143 638
<b>Engagements extérieurs</b>	<b>535 238</b>	<b>815 039</b>	<b>1 396 617</b>	<b>1 709 399</b>	<b>1 401 680</b>	<b>-307 719</b>
Recours au crédit du FMI	129 920	192 996	201 026	201 464	185 953	-15 512
Banques et Institutions non-résidentes	348 302	567 427	1 024 289	1 334 496	1 046 979	-287 517
Autres engagements (Allocation DTS)	57 016	54 615	171 302	173 438	168 748	-4 690
<b>ACTIFS EXTERIEURS NETS</b>	<b>249 433</b>	<b>70 465</b>	<b>-23 053</b>	<b>-410 176</b>	<b>-259 059</b>	<b>151 116</b>

Source : BCEAO

## IV.2- ACTIFS ET ENGAGEMENTS EXTERIEURS DES AUTRES INSTITUTIONS DE DEPOT

En 2023, la position extérieure nette des autres institutions de dépôt s'est établie à 1.389.190 millions, en diminution de 98.592 millions par rapport aux 1.487.782 millions atteints en 2022. Cette évolution résulte de la baisse de 83.844 millions des créances sur les non-résidents, conjuguée à la hausse de 14.748 millions des engagements extérieurs.

**Graphique 14- Evolution des actifs et engagements extérieurs des autres institutions de dépôt (en millions)**



Source : BCEAO

**Tableau 46- Évolution des actifs et engagements extérieurs des autres institutions de dépôts (en millions)**

RUBRIQUES	2019	2020	2021	2022	2023	Var 23/22
<b>Créances sur les non-résidents</b>	<b>800 684</b>	<b>1 118 265</b>	<b>1 435 340</b>	<b>1 811 340</b>	<b>1 727 496</b>	<b>-83 844</b>
Monnaies étrangères	2 639	3 005	5 940	3 789	1 326	-2 463
Dépôts	61 573	109 475	94 204	103 097	148 880	45 783
Crédits	254 856	304 220	447 170	565 253	514 749	-50 504
Autres créances	481 616	701 565	888 026	1 139 201	1 062 541	-76 660
<b>Engagements envers les non résidents</b>	<b>318 644</b>	<b>213 215</b>	<b>315 636</b>	<b>323 558</b>	<b>338 306</b>	<b>14 748</b>
Dépôts	218 323	165 338	240 758	237 611	263 486	25 875
Crédits	96 838	45 210	70 181	81 694	62 839	-18 855
Autres engagements	3 483	2 667	4 697	4 253	11 981	7 728
<b>ACTIFS EXTERIEURS NETS</b>	<b>482 040</b>	<b>905 050</b>	<b>1 119 704</b>	<b>1 487 782</b>	<b>1 389 190</b>	<b>-98 592</b>

Source : BCEAO

## IV.3- ACTIFS ET ENGAGEMENTS EXTERIEURS DE LA BANQUE CENTRALE ET DES AUTRES INSTITUTIONS DE DEPOT

En 2022, les variations des actifs extérieurs nets de la Banque Centrale (+151.116 millions) et des autres institutions de dépôt (-98.592 millions) ont conduit à un solde de la balance des paiements de 53.372 millions, avec un écart de réévaluation de -848 millions (porté par la Banque Centrale).

**Tableau 47- Actifs extérieurs nets de la Banque Centrale et des autres institutions de dépôts (en millions)**

RUBRIQUES	2019	2020	2021	2022	2023	Var 23/22
Actifs extérieurs nets de la Banque Centrale (Statistiques monétaires)	249 433	70 465	-23 053	-410 176	-259 059	151 116
<i>Variation des AEN de la Banque Centrale (1)</i>	<i>181 290</i>	<i>-178 968</i>	<i>-93 518</i>	<i>-387 122</i>	<i>151 116</i>	<i>538 239</i>
<i>Ecart d'évaluation (2)</i>	<i>-1 364</i>	<i>3 330</i>	<i>-2 947</i>	<i>-2 227</i>	<i>-848</i>	<i>1 379</i>
<i>Enregistrement en balance des paiements (3)=(1)-(2)</i>	<i>182 654</i>	<i>-182 298</i>	<i>-90 571</i>	<i>-384 896</i>	<i>151 964</i>	<i>536 860</i>
Actifs extérieurs nets des autres institutions de dépôts	482 040	905 050	1 119 704	1 487 782	1 389 190	-98 592
<i>Variation des AEN des autres institutions de dépôts (4)</i>	<i>-12 015</i>	<i>423 010</i>	<i>214 654</i>	<i>368 078</i>	<i>-98 592</i>	<i>-466 670</i>
<i>Ecart d'évaluation (5)</i>						0
<i>Enregistrement en balance des paiements (6)=(4)-(5)</i>	<i>-12 015</i>	<i>423 010</i>	<i>214 654</i>	<i>368 078</i>	<i>-98 592</i>	<i>-466 670</i>
<b>Actifs extérieurs nets totaux</b>	<b>731 473</b>	<b>975 515</b>	<b>1 096 651</b>	<b>1 077 606</b>	<b>1 130 131</b>	<b>52 524</b>
<b>Variation Actifs extérieurs nets totaux</b>	<b>169 275</b>	<b>244 042</b>	<b>121 136</b>	<b>-19 044</b>	<b>52 524</b>	<b>71 569</b>
<b>Ecart de réévaluation (7)=(2)+(5)</b>	<b>-1 364</b>	<b>3 330</b>	<b>-2 947</b>	<b>-2 227</b>	<b>-848</b>	<b>1 379</b>
<b>Enregistrement en balance des paiements (8)=(3)+(6)</b>	<b>170 639</b>	<b>240 712</b>	<b>124 083</b>	<b>-16 818</b>	<b>53 372</b>	<b>70 190</b>

Source : BCEAO

#### IV.4- AVOIRS DE RESERVE

Il s'agit des avoirs financiers dont dispose le pays et que contrôlent les Autorités monétaires, notamment pour financer ou ajuster les déséquilibres des paiements. Ils comprennent l'or monétaire, les Droits de Tirage Spéciaux (DTS), la position de réserve au FMI, les avoirs en devises et les autres créances.

En 2023, les flux des avoirs de réserve ont baissé de 69.165 millions en s'établissant à -145.896 millions, contre -76.731 millions en 2022, en liaison principalement avec la baisse de 179.029 millions des autres avoirs de réserve, notamment la monnaie fiduciaire et dépôts, atténuée par la hausse de 102.404 millions des droits de tirage spéciaux (DTS).

**Tableau 48- Avoirs de réserve (en millions)**

RUBRIQUES	2019	2020	2021	2022	2023	Var 23/22	Var Abs. 23/22
Or monétaire	0	0	0	0	0	-	0
Droits de tirage spéciaux	29 916	76 648	109 336	-106 844	-4 440	-95,8%	102 404
Position de réserve au FMI	-3 716	-6 257	9 965	-5 816	1 644	-128,3%	7 461
Autres avoirs de réserve	324 686	37 995	355 567	35 929	-143 100	-498,3%	-179 029
<i>Monnaie fiduciaire et dépôts</i>	<i>324 686</i>	<i>37 995</i>	<i>355 567</i>	<i>35 929</i>	<i>-143 100</i>	<i>-498,3%</i>	<i>-179 029</i>
<i>Titres</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>0</i>
<i>Dérivés financiers</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>0</i>
<i>Autres créances</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>0</i>
<b>Avoirs de réserve</b>	<b>350 886</b>	<b>108 386</b>	<b>474 869</b>	<b>-76 731</b>	<b>-145 896</b>	<b>90,1%</b>	<b>-69 165</b>

Source : BCEAO

## V- POSITION EXTERIEURE GLOBALE

La Position Extérieure Globale (PEG) retrace le stock des avoirs et des engagements financiers vis-à-vis de l'extérieur. Outre les transactions liées aux diverses composantes du compte des opérations financières (investissements directs, investissements de portefeuille, autres investissements et avoirs de réserve), la PEG rend compte des variations de prix et des taux de change qui affectent l'évaluation du stock des avoirs et engagements entre le début et la fin d'une période comptable. Elle indique également les ajustements de régularisation notamment la démonétisation de l'or et les reclassements des différentes catégories d'investissement.

Au 31 décembre 2023, la PEG nette du Togo est ressortie débitrice à -305.728 millions, contre un déficit de 455.808 millions en 2022, soit une réduction de 32,9% du déficit, suite à une augmentation des avoirs plus prononcée que celle des engagements.

Le stock des avoirs s'est établi à 6.451.333 millions en 2023, contre 6.206.648 millions en 2022, en progression de 3,9%, sous l'effet principalement de la hausse de :

- 32,6% des autres investissements, en particulier les prêts, les dépôts et les crédits commerciaux ;
- 3,3% des investissements de portefeuille.

S'agissant des engagements, leur encours est passé de 6.662.455 millions en 2022 à 6.757.062 millions en 2023, soit un accroissement de 1,4%, porté principalement par les investissements de portefeuille.

**Tableau 49- Position extérieure globale (en millions)**

RUBRIQUES	2019	2020	2021	2022	2023	Var 23/22
<b>AVOIRS</b>	<b>4 279 957</b>	<b>4 671 645</b>	<b>5 553 572</b>	<b>6 206 648</b>	<b>6 451 333</b>	<b>3,9%</b>
Investissements directs à l'étranger	2 047 070	1 904 545	1 986 227	2 067 414	2 027 674	-1,9%
Investissements de portefeuille	933 794	1 212 641	1 287 516	1 653 706	1 707 892	3,3%
Dérivés financiers	0	0	0	0	0	-
Autres investissements	514 421	668 954	906 264	1 186 304	1 573 146	32,6%
dont Crédits commerciaux	38 538	35 430	39 578	26 014	96 077	269,3%
Prêts	254 856	307 436	452 170	657 196	848 351	29,1%
Monnaie fiduciaire et dépôts	215 122	318 500	402 364	489 018	612 024	25,2%
Autres avoirs	5 905	7 588	12 152	14 076	16 694	18,6%
Avoirs de réserve	784 671	885 504	1 373 565	1 299 223	1 142 620	-12,1%
<b>ENGAGEMENTS</b>	<b>4 860 608</b>	<b>5 125 587</b>	<b>6 124 267</b>	<b>6 662 455</b>	<b>6 757 062</b>	<b>1,4%</b>
Investissements directs dans l'économie	1 411 678	1 467 319	1 478 220	1 449 540	1 397 573	-3,6%
Investissements de portefeuille	958 582	957 241	1 271 871	1 424 896	1 752 160	23,0%
Dérivés financiers	0	0	0	0	0	-
Autres investissements	2 490 348	2 701 027	3 374 176	3 788 019	3 607 328	-4,8%
dont Crédits commerciaux	240 070	193 400	116 578	129 931	109 805	-15,5%
Prêts	1 535 317	1 697 612	1 613 231	1 696 738	1 797 587	5,9%
<b>  dont dette publique extérieure</b>	<b>1 015 342</b>	<b>1 175 462</b>	<b>1 023 019</b>	<b>1 097 749</b>	<b>1 241 340</b>	<b>13,1%</b>
Monnaie fiduciaire et dépôts	566 621	555 897	383 949	344 053	509 819	48,2%
Autres engagements	148 340	254 118	1 260 417	1 617 298	1 190 118	-26,4%
<b>POSITION EXTÉRIEURE GLOBALE</b>	<b>-580 651</b>	<b>-453 941</b>	<b>-570 695</b>	<b>-455 808</b>	<b>-305 728</b>	<b>-32,9%</b>

Source : BCEAO

---

## **CONCLUSION**

La situation économique au Togo en 2023 s'est traduite par un taux de croissance économique de 6,4%. Dans ce contexte, les évolutions, ci-après, ont été enregistrées au niveau des comptes extérieurs du pays, en comparaison avec l'année 2022 :

- une aggravation de 45.157 millions du déficit du compte courant ;
  - une hausse de 48.038 millions de l'excédent du compte de capital ;
  - une baisse de 67.194 millions du désendettement net du compte financier.
- 

---

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 : Note méthodologique sur l'élaboration de la balance des paiements .....	74
Annexe 2 : Principales modifications apportées au dispositif d'élaboration de la balance des paiements et de la position extérieure globale.....	78
Annexe 3 : Balance des paiements en termes de transactions (Optique FMI) .....	82
Annexe 4 : Balance des paiements en termes de transactions (Présentation résumée) .....	91
Annexe 5 : Balance des paiements en termes de transactions (Optique BCEAO) .....	92
Annexe 6 : Evolution récente de la balance des paiements en termes de transactions .....	93
Annexe 7 : Position extérieure globale détaillée .....	95
Annexe 8 : Ventilation géographique des exportations de marchandises .....	101
Annexe 9 : Ventilation géographique des importations de marchandises .....	103
Annexe 10 : Matrices sur les échanges intra-communautaires.....	105

---

## **Annexe 1 : Note méthodologique sur l'élaboration de la balance des paiements**

### **1. Généralités**

Les comptes extérieurs des pays de l'UEMOA au titre de l'année 2023 (balance des paiements et position extérieure globale) sont établis conformément à la sixième édition du Manuel de Balance des Paiements (MBP6) du Fonds Monétaire International (FMI) publiée en 2008.

La principale méthode de collecte d'informations utilisée est basée sur les enquêtes, à l'aide de questionnaires, auprès des agents économiques établis sur le territoire national et intervenant dans les échanges économiques et les opérations financières avec les non-résidents.

Conformément aux termes de l'article 1<sup>er</sup> de l'Annexe III du Règlement N° R09/2010/CM/UEMOA du 1<sup>er</sup> octobre 2010 relatif aux relations financières extérieures des États membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), la Direction Nationale de la BCEAO est chargée de l'établissement des statistiques de balance des paiements. Dans ce cadre, elle collabore avec d'autres services administratifs ainsi que les opérateurs économiques pour une atteinte efficiente des objectifs de sa mission.

### **2. Définitions**

*La balance des paiements* est un état statistique où sont systématiquement résumées, pour une période donnée, les transactions économiques d'un pays avec le reste du monde.

*La position extérieure*, quant à elle, est le relevé du stock des avoirs et engagements financiers extérieurs d'une économie à une date précise.

*Une transaction* se définit comme un flux économique découlant de la création, de la transformation, de l'échange, du transfert ou de l'extinction d'une valeur économique et faisant intervenir un transfert de propriété (entre un résident et un non-résident) de biens ou d'actifs financiers, la prestation de services ou la fourniture de capital.

*Une unité institutionnelle* est résidente d'une économie lorsqu'elle y a un pôle d'intérêt économique, c'est-à-dire lorsqu'il existe un endroit à l'intérieur du territoire économique sur lequel ou à partir duquel, pendant une période d'au moins une année, elle :

- exerce et à l'intention de continuer d'exercer,
- effectue et à l'intention de continuer d'effectuer des transactions,

Les unités institutionnelles résidentes sont les ménages, les sociétés et quasi-sociétés, les institutions à but non lucratif et les administrations publiques.

Les exceptions à cette définition de la notion de résidence concernent les diplomates et leurs familles, les militaires, les étudiants et les malades qui sont considérés comme résidents de leurs pays d'origine. En revanche, les fonctionnaires internationaux, les coopérants et les réfugiés sont considérés comme résidents de l'économie d'accueil.

*Le territoire économique* d'un pays est constitué par la zone géographique administrée par son Gouvernement (avec libre circulation des biens, des personnes et des capitaux), y compris l'espace aérien, les eaux territoriales et le plateau continental, auquel on ajoute les enclaves extra-territoriales dudit pays (à savoir les ambassades, les consulats, les bases militaires et scientifiques, etc.) et duquel on exclut les enclaves extra-territoriales étrangères sur son territoire géographique national.

### **3. Champ d'application des données**

Les comptes extérieurs retracent toutes les transactions entre résidents et non-résidents. Ils couvrent tout le territoire national.

---

## **4. Conventions comptables**

Les données des comptes extérieurs sont établies sur la base des droits et obligations.

Les transactions en devises sont converties en francs CFA sur la base du cours de change de la transaction ou, à défaut, du cours moyen sur la période. Lorsque les transactions sont évaluées à partir de variations de stocks, le cours de change en fin de période est retenu pour la conversion de ces données.

Le mode général de valorisation est basé sur le prix du marché. Les échanges de biens sont enregistrés FAB (franco à bord). Pour les importations, valorisées CAF (coût, assurance, fret) dans les statistiques douanières qui en sont la principale source, une correction CAF/FAB est nécessaire.

S'agissant des encours, plusieurs modes de valorisation sont utilisés dans la mesure où ces encours sont issus de documents comptables (bilans, situations DEC 2000 pour les banques) qui obéissent à des règlements spécifiques (SYSCOA, plan comptable bancaire). Ainsi, les prêts, les emprunts et les dépôts sont exprimés en valeur nominale, tandis que les investissements directs sont comptabilisés en valeur historique (coût d'acquisition) à l'actif et en valeur nominale au passif.

## **5. Nature des sources statistiques**

Les principales sources utilisées pour l'établissement des comptes extérieurs (version définitive) sont les statistiques douanières et les enquêtes de la BCEAO auprès des entités résidentes intervenant dans les échanges internationaux.

L'échantillon d'agents économiques interrogés par la BCEAO contient certaines entreprises, des structures administratives, des missions diplomatiques et consulaires, des organisations non gouvernementales, etc.

D'autres sources se réfèrent aux rapports de divers organismes ou administrations publiques (BCEAO, FMI, BRI, etc.).

La plupart des questionnaires comportent à la fois des rubriques de flux, décrivant les transactions effectuées au cours de l'année, qui vont alimenter directement les rubriques correspondantes de la balance des paiements et des rubriques de stocks qui vont alimenter, d'une part, directement la position extérieure globale et, d'autre part, la balance des paiements par comparaison avec les stocks correspondants de la période précédente (variations d'encours).

Certains documents de collecte ne sont pas explicitement des questionnaires, mais respectent les mêmes principes de codification et de ventilation géographique. C'est le cas, par exemple, du document intitulé "DEC" qui sert à recenser, de manière globalisée, les données issues des situations DEC 2000 des banques commerciales, et du tableau des avoirs et engagements de la Banque Centrale ou des tableaux dits de dépouillement relatifs aux opérations de certains organismes spécifiques : BIDC, BOAD, Commission de l'UEMOA, etc.

## **6. Pratiques d'établissement des données**

### **6.1. Compte des opérations courantes**

- ***Biens***

Les statistiques portant sur les marchandises générales sont issues des statistiques douanières. Elles sont validées par le Sous-Comité Balance des Paiements qui comprend, outre la BCEAO, l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED), l'Office Togolais des Recettes (OTR), la Direction du Commerce Extérieur et la Direction de l'Économie.

---

Ces chiffres provenant des structures douanières, validés, sont par la suite ajustés, aux fins de les adapter à l'optique de la balance des paiements. L'un des ajustements majeurs concerne le passage de la valorisation CAF à la valorisation FOB pour les importations.

- **Services**

Cette rubrique concerne essentiellement les *Transports*, les *Voyages* (biens et services acquis par les non-résidents pendant leur séjour dans l'économie et ceux acquis par les résidents durant leurs déplacements à l'étranger) et les *autres types de services* (construction, services d'assurance et pension, services financiers, services de télécommunication, d'informatique et d'information ainsi que services culturels et de loisirs).

- **Revenu primaire**

Le revenu primaire est la nouvelle appellation du compte des revenus dans la 5<sup>ème</sup> édition du manuel de la balance des paiements. Il porte sur les revenus des investissements ainsi que la rémunération des facteurs de production, notamment le loyer (revenu de la propriété) et le revenu du facteur travail (rémunération des salariés).

- **Revenu secondaire**

Le revenu secondaire (compte des transferts courants dans l'édition précédente) s'intéresse aux transferts courants entre résidents et non-résidents. Il inclut notamment le poste des envois de fonds des migrants.

## **6.2. Compte de capital**

Dans la 6<sup>ème</sup> édition du manuel de la balance des paiements, l'accent n'est plus mis sur la présentation conjointe du compte de capital et celui des opérations financières. Cette approche vise une plus grande cohérence avec le Système de Comptabilité Nationale (SCN) 2008, qui distingue les transactions en capital et les transactions financières. Le compte de capital présente :

- les transferts de capital à recevoir et à payer ;
- l'acquisition et la cession d'actifs non financiers non produits.

La somme du solde du compte de capital et du solde du compte des transactions courantes correspond à la capacité (ou au besoin) de financement net d'une économie par rapport au reste du monde.

## **6.3. Compte financier**

Le compte financier décrit les comportements d'investissement et de financement des résidents. Le solde du compte financier représente ainsi la capacité (ou le besoin) de financement du pays vis-à-vis du reste du monde.

Au niveau du compte financier, les opérations financières sont classées par nature et selon cinq (5) catégories fonctionnelles :

- les investissements directs qui confèrent le contrôle ou une influence importante sur une unité économique ;
- les investissements de portefeuille qui regroupent les transactions et positions transfrontalières portant sur les titres de participation ou de créances, autres que ceux déjà recensés dans les investissements directs et dans les avoirs de réserve ;
- les dérivés financiers (autres que réserves) et les options sur titres des salariés ;

- 
- les autres investissements qui sont une catégorie fonctionnelle résiduelle où sont recensées toutes les autres opérations sur les actifs et passifs non classées dans les investissements de portefeuille et les réserves, notamment les réserves techniques d'assurance, les crédits commerciaux, les prêts ou emprunts, les utilisations des crédits du FMI, les numéraires et dépôts, etc. ;
  - les avoirs de réserve qui sont des avoirs extérieurs à la disposition immédiate et sous le contrôle effectif des Autorités monétaires et qui leur permettent de financer directement les déséquilibres au moyen d'interventions sur le marché des changes pour influer sur le cours de la monnaie nationale et de parer à d'autres besoins.

#### **6.4. Position extérieure globale (PEG)**

La position extérieure globale est un état statistique qui fait apparaître la valeur et la composition, à un moment déterminé :

- des actifs financiers qui sont des créances sur des non-résidents ou détenus sous forme de lingots d'or à titre d'avoirs de réserve ;
- des passifs des résidents d'une économie envers des non-résidents.

Elle est un sous-ensemble du compte de patrimoine national et permet d'examiner l'exposition aux risques et aux vulnérabilités.

Dans le nouveau manuel du FMI, les composantes de la PEG sont en cohérence avec celles du compte financier pour assurer l'analyse de l'interdépendance entre les stocks et les flux selon les différentes rubriques. La cohérence est également assurée avec les différentes rubriques du compte de revenu primaire et des autres changements pour faciliter la réconciliation des données.

La position extérieure globale à la clôture est donc égale à la position extérieure globale à l'ouverture à laquelle il faut ajouter le flux des opérations financières provenant de la balance des paiements et les impacts des variations de prix, de volume, de taux de change, ainsi que tout autre variation entraînant un changement dans la position initiale.

**Avertissement :**

***En raison du changement méthodologique, notamment le passage de la 5<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> édition du Manuel de la balance des paiements, des divergences peuvent être observées entre les séries contenues dans la version actuelle du rapport de la balance des paiements et celles contenues dans les versions antérieures.***

---

## **Annexe 2 : Principales modifications apportées au dispositif d'élaboration de la balance des paiements et de la position extérieure globale**

Avec l'entrée en vigueur de la sixième édition du Manuel d'élaboration de la balance des paiements et de la position extérieure globale (MBP6), publié en 2008 par le FMI, le dispositif d'élaboration de la balance des paiements des pays de l'UMOA a été révisé en vue de prendre en compte les changements introduits par le nouveau manuel et d'opérer des modifications visant l'amélioration de la qualité des données et de leur analyse.

Le nouveau Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale (MBP6) prend en compte les questions qui ont fait leur apparition ou ont pris de l'importance dans le domaine des transactions et positions internationales. Il procède également au retraitement et à la reclassification de certaines opérations, ainsi qu'au renforcement de l'harmonisation avec le Système de Comptabilité Nationale (SCN), révisé la même année (2008), et les autres documents méthodologiques de référence parus après le MBP5.

### **A. Balance des paiements**

La balance des paiements selon l'optique du MBP6 a subi quelques modifications dans sa structure. Les principales composantes de la BDP sont :

#### **Présentation synthétique des composantes de la balance des paiements**

##### **Compte des transactions courantes**

Biens et services

Biens

Services

Compte du revenu primaire (*anciennement compte « revenu »*)

Compte du revenu secondaire (*anciennement « transferts courants »*)

##### **Compte de capital**

Acquisition et cession d'actifs non produits

Transferts en capital

##### **Compte financier (*anciennement compte d'opérations financières*)**

Investissements directs

Investissements de portefeuille

Produits financiers dérivés (*traité comme sous-rubrique des investissements de portefeuille dans le MBP5*)

Autres investissements

Avoirs de réserve

#### **A.1. Compte des biens et services**

Les principaux changements apportés au compte des biens et services se présentent comme suit :

- Le reclassement des biens achetés dans les ports et les aéroports dans les marchandises générales plutôt que comme un poste séparé ;

- 
- Les biens achetés à l'étranger par les voyageurs pour leur consommation personnelle ou à des fins de cadeaux dépassant les seuils douaniers sont désormais inclus dans les marchandises générales au lieu du service voyage ;
  - Le négoce international n'est plus traité comme un service, mais classé dans les exportations de biens, ce qui correspond à un retour au principe de la quatrième édition ;
  - En cas de changement de résidence, les transferts des effets personnels des migrants ne sont ni inclus dans les biens, ni dans d'autres postes des comptes internationaux, puisqu'ils ne font pas l'objet de changement de propriété ;
  - Les réparations et maintenance sur les marchandises mobiles sont retracées dans les services au lieu des biens. Le MBP5 les classait dans les biens, compte tenu de l'importance du matériel par rapport à la prestation de service proprement dite dans la facturation globale de la transaction ;
  - Les services de transformation de biens physiques appartenant à d'autres territoires économiques sont retracés comme des services dans tous les cas, alors qu'ils pouvaient être considérés dans certains cas comme un changement de propriété du manufacturier selon le MBP5 ;
  - La rubrique « services de télécommunications, d'informatique et d'information » regroupe celles des « services de communication » et « services d'informatique et d'information » du MBP5. Les « services postaux et de messagerie » sont désormais inclus dans les « transports », alors qu'ils étaient classés dans la rubrique des « services de communication » selon le MBP5 ;
  - Les dépenses des entreprises de construction non-résidentes en biens et services locaux sont incluses dans les Services de bâtiment et travaux publics, alors qu'elles sont classées dans les « Autres services aux entreprises » dans le MBP5. En outre, le MBP6 prévoit l'enregistrement des achats de biens et services à une troisième économie par les entreprises de construction, en chantier hors de leur pays de résidence, dans la balance des paiements de leur économie d'origine.

## A.2. Compte de revenu primaire

Le concept de « compte de revenu » dans le MBP5 est remplacé par celui de « compte de revenu primaire » dans le MBP6, pour assurer la cohérence avec le SCN 2008. Le « compte de revenu primaire » présente des composantes plus détaillées dans le nouveau Manuel, en distinguant les compensations des employés, les revenus des investissements et les autres revenus primaires, dont les taxes sur la production. Les principaux changements concernent :

- La prise en compte explicite des loyers et des taxes sur les produits et la production ;
- La clarification de la relation employeur-salarié, de manière à faire apparaître une distinction entre rémunération des salariés et paiement de services ;
- L'ajustement des intérêts, de manière à faire apparaître l'intérêt "pur", c'est-à-dire après déduction de la composante SIFIM, qui est incluse dans les services financiers ;
- Le revenu des avoirs de réserve est classé séparément, alors qu'il était inclus dans les revenus des autres investissements dans le MBP5. S'il n'est pas disponible à des fins de publication, le revenu des avoirs de réserve peut être inclus au poste « Autres investissements/intérêts » ;

- 
- L'imputation des commissions sur les prêts de titres et d'or est clarifiée et les commissions assimilées à des intérêts si elles reviennent au propriétaire qui prête ces actifs, avec écriture de contrepartie dans les autres comptes à recevoir/à payer. Le MBP5 ne traite pas explicitement de ces commissions. Toutefois, comme dans le MBP5, les commissions à verser aux dépositaires, etc., pour les services administratifs associés aux prêts sont enregistrées dans les services financiers.

#### A.3. Compte de revenu secondaire

Le concept de « transferts courants » dans le MBP5 est remplacé par celui de « compte de revenu secondaire » dans le nouveau Manuel, en vue d'assurer la cohérence avec le SCN 2008. Dans le compte de revenu secondaire, l'expression « transferts personnels » remplace « envois de fonds des travailleurs ».

En outre, il a été opéré une classification plus détaillée des types de transferts courants, à savoir « les transferts du Gouvernement général », « les transferts personnels » et « les autres transferts courants ».

#### A.4. Compte de capital

Dans le nouveau Manuel du FMI, l'accent n'est plus mis sur la présentation conjointe du compte de capital et d'opérations financières. Les changements majeurs concernent les points ci-après :

- Dans le MBP6, les résultats de la recherche et développement (R&D), comme les brevets et les droits d'auteur, ne sont plus considérés comme des actifs non produits. Les achats et ventes directs de ces produits ne sont plus imputés au compte de capital, comme dans le MBP5, mais sont classés parmi les actifs produits, avec enregistrement des transactions dans les services (services de R&D pour brevets et droits d'auteur) ;
- Les avoirs des personnes changeant de résidence sont supprimés des transferts en capital pour être classés dans la PEG, au titre des « autres changements de volume » ;
- Les transferts liés aux héritages, successions et aux grands cadeaux sont traités comme des transferts en capital, pour assurer l'harmonisation avec le Système de Comptabilité Nationale;
- Les indemnités d'assurance dans les transferts de capital sont prises en compte dans les cas exceptionnels de pertes dues à des catastrophes, pour assurer la cohérence avec le SCN.

#### A.5. Compte financier

Les opérations financières sont enregistrées en termes de variations nettes d'actifs et de passifs financiers, en lieu et place de l'imputation crédit et débit. La ventilation fonctionnelle est maintenue, mais est plus détaillée pour inclure notamment une rubrique séparée pour le suivi des dérivés financiers. Par ailleurs, la définition des instruments de dette a été harmonisée avec celle du manuel des statistiques de la dette extérieure.

### B- Position extérieure globale (PEG)

La position extérieure globale (PEG) est définie comme étant un état statistique qui décrit, à un moment donné, la valeur des actifs et des passifs financiers des résidents d'une économie vis-à-vis des non-résidents. Le nouveau Manuel reflète un intérêt accru pour l'analyse du compte de patrimoine comme outil permettant de comprendre l'évolution de l'économie internationale au plan de la vulnérabilité et de la viabilité.

---

A cet égard, le MBP6 présente des recommandations beaucoup plus détaillées sur la PEG et accorde davantage d'attention sur les réévaluations et autres changements de volume, enregistrés dans le compte des « Autres flux », et à leur incidence sur les stocks d'avoirs et engagements.

Les autres variations de volume concernent notamment les rapatriements de fonds consécutifs aux changements de résidence, les accumulations d'arriérés de paiement extérieurs (cette décision étant unilatérale), les cessions de devises à la banque centrale par des résidents (qui constituent une transaction entre résidents), etc. S'agissant des réévaluations, elles correspondent aux gains et pertes liées aux détentions d'actifs et de passifs à la suite principalement des variations de prix et de taux de change.

Dans le nouveau Manuel du FMI, les composantes de la PEG sont en ligne avec celles du compte financier pour assurer l'analyse de l'interdépendance entre les stocks et les flux selon les différentes rubriques.

### **Annexe 3 : Balance des paiements en termes de transactions (Optique FMI)**

(en millions de FCFA) - **2023**

<b>Poste</b>	<b>Libellés</b>	<b>Crédit</b>	<b>Débit</b>	<b>Solde</b>
1	Compte des transactions courantes	2 116 082	2 338 075	-221 993
1.A	Biens et services	1 447 219	2 081 085	-633 866
1.A.a	Biens	953 291	1 708 869	-755 578
1.A.a.1	Marchandises générales, base balance des paiements	953 290	1 706 732	-753 441
1.A.a.1.1	Dont : Réexportations	227 211		
1.A.a.2	Exportations nettes de biens dans le cadre du négoce international	0	0	0
1.A.a.2.1	Biens achetés dans le cadre du négoce international (crédits négatifs)	0	0	0
1.A.a.2.2	Biens vendus dans le cadre du négoce international	0	0	0
1.A.a.3	Or non monétaire	1	2 138	-2 137
1.A.b	Services	493 928	372 216	121 712
1.A.b.1	Services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers	4	0	4
1.A.b.1.1	Biens destinés à transformation dans l'économie déclarante Biens expédiés après transformation (CR.), Biens reçus pour transformation (DR.)	0	0	0
1.A.b.1.2	Biens destinés à transformation à l'étranger Biens expédiés pour transformation (CR.), Biens reçus après transformation (DR.)	4	0	4
1.A.b.2	Services d'entretien et de réparation non inclus ailleurs	0	2 135	-2 135
1.A.b.3	Transport	184 378	261 013	-76 635
1.A.b.3.0	Pour tous les modes de transports	184 378	260 835	-76 457
1.A.b.3.0.1	Voyageurs	95 801	8 986	86 814
1.A.b.3.0.1.1	Travailleurs frontaliers, saisonniers ou autres travailleurs à temps limité	0	0	0
1.A.b.3.0.2	Fret	17 414	229 633	-212 220
1.A.b.3.0.3	Autres	71 164	22 215	48 948
1.A.b.3.1	Transports maritimes	50 613	229 463	-178 850
1.A.b.3.1.1	Voyageurs	0	0	0
1.A.b.3.1.1.1	Travailleurs frontaliers, saisonniers ou autres travailleurs à temps limité	0	0	0
1.A.b.3.1.2	Fret	0	229 463	-229 463
1.A.b.3.1.3	Autres	50 613	0	50 613
1.A.b.3.2	Transports aériens	128 520	18 613	109 907
1.A.b.3.2.1	Voyageurs	93 757	8 931	84 826
1.A.b.3.2.1.1	Travailleurs frontaliers, saisonniers ou autres travailleurs à temps limité	0	0	0
1.A.b.3.2.2	Fret	14 213	170	14 043
1.A.b.3.2.3	Autres	20 550	9 512	11 038
1.A.b.3.3	Autres modes de transport	5 244	12 759	-7 514
1.A.b.3.3.1	Voyageurs	2 043	55	1 988
1.A.b.3.3.1.1	Travailleurs frontaliers, saisonniers ou autres travailleurs à temps limité	0	0	0
1.A.b.3.3.2	Fret	3 201	0	3 201
1.A.b.3.3.3	Autres	0	12 703	-12 703
1.A.b.3.4	Services postaux et services de messagerie	0	178	-178
1.A.b.4	Voyages	106 395	27 971	78 424
1.A.b.4.1	à titre professionnel	59 411	9 343	50 067
1.A.b.4.1.1	Acquisition de biens et services par les travailleurs	0	0	0

Poste	Libellés	Crédit	Débit	Solde
	frontaliers ou autres travailleurs à temps limité			
1.A.b.4.1.2	Autres	59 411	9 343	50 067
1.A.b.4.2	à titre personnel	46 984	18 627	28 357
1.A.b.4.2.1	Santé	214	95	119
1.A.b.4.2.2	éducation	175	2 201	-2 025
1.A.b.4.2.3	Autres	46 595	16 331	30 264
1.A.b.4.0	Pour les voyages à titre professionnel et les voyages à titre personnel	12 455	0	12 455
1.A.b.4.0.1	Biens	0	0	0
1.A.b.4.0.2	Services de transports locaux	0	0	0
1.A.b.4.0.3	Services d'hébergement	12 455	0	12 455
1.A.b.4.0.4	Services de restauration	0	0	0
1.A.b.4.0.5	Autres services	0	0	0
1.A.b.4.0.5.1	Services de santé	0	0	0
1.A.b.4.0.5.2	Services d'éducation	0	0	0
1.A.b.5	Travaux de construction	2 093	1 811	282
1.A.b.5.1	Travaux de construction réalisés à l'étranger	0	0	0
1.A.b.5.2	Travaux de construction réalisés dans l'économie déclarante	2 093	1 811	282
1.A.b.6	Services d'assurance et de retraite	2 810	43 215	-40 405
1.A.b.6.1	Assurance directe	10	40 523	-40 513
1.A.b.6.2	Réassurance	2 198	2 263	-65
1.A.b.6.3	Services auxiliaires d'assurance	602	12	590
1.A.b.6.4	Services de retraite et de garantie standardisée	0	417	-417
1.A.b.7	Services financiers	31 441	948	30 494
1.A.b.7.1	Services financiers explicitement facturés et autres	31 441	948	30 494
1.A.b.7.2	Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)	0	0	0
1.A.b.8	Commission pour usage de propriété intellectuelle non incluses ailleurs	0	673	-673
1.A.b.9	Services de télécommunications, d'informatique et d'information*1	24 395	12 784	11 611
1.A.b.9.1	Services de télécommunications	24 380	3 110	21 269
1.A.b.9.2	Services d'informatique	15	8 767	-8 752
1.A.b.9.3	Services d'information	0	906	-906
1.A.b.10	Autres services aux entreprises	121 582	20 057	101 525
1.A.b.10.1	Services de recherche-développement	0	525	-525
1.A.b.10.2	Services spécialisés et services de conseil en gestion	100 118	12 931	87 186
1.A.b.10.3	Services techniques, services liés au commerce international et autres services aux entreprises	21 464	6 600	14 864
1.A.b.11	Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs	0	0	0
1.A.b.11.1	Services audio-visuels et connexes	0	0	0
1.A.b.11.2	Autres services personnels, culturels et relatifs aux loisirs	0	0	0
1.A.b.12	Biens et services des administrations publiques non inclus ailleurs	20 831	1 610	19 221
1.A.b.0.1	Services liés au tourisme compris dans les voyages et les transports de voyageurs	0	0	0
1.B	Revenu primaire	175 372	169 423	5 949
1.B.1	Rémunération des salariés	29 992	8 937	21 055
1.B.2	Revenus des investissements	134 120	157 861	-23 741
1.B.2.1	Investissements directs	42 171	48 512	-6 341

Poste	Libellés	Crédit	Débit	Solde
1.B.2.1.1	Revenus des titres de participation et des parts de fonds de placement	34 167	43 485	-9 318
1.B.2.1.1.1	Dividendes et prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés	25 663	27 843	-2 180
1.B.2.1.1.1.1	Investisseur direct dans des entreprises d'investissement direct	275	17 125	-16 850
1.B.2.1.1.1.2	Entreprises d'investissement direct dans un investisseur direct (investissements à rebours)	200	9 966	-9 766
1.B.2.1.1.1.3	Entre entreprises soeurs	25 188	752	24 436
1.B.2.1.1.1.3.1	si le contrôle ultime est détenu par un résident	0	0	0
1.B.2.1.1.1.3.2	si le contrôle ultime est détenu par un non-résident	0	0	0
1.B.2.1.1.1.3.3	si le détenteur du contrôle ultime est inconnu	0	0	0
1.B.2.1.1.2	Bénéfices réinvestis	8 504	15 642	-7 138
1.B.2.1.1.2.1	Revenus des investissements attribuables aux titulaires de contrats d'assurance, de pension et de garantie standardisée, et aux propriétés de parts de fonds de placement	0	0	0
1.B.2.1.1.2.1.1	Dont - Revenu des investissements attribuable aux propriétés de parts de fonds de placement	0	0	0
1.B.2.1.2	Intérêts	8 004	5 027	2 977
1.B.2.1.2.1	Investisseur direct dans des entreprises d'investissement direct	1 678	0	1 678
1.B.2.1.2.2	Entreprises d'investissement direct dans un investisseur direct (investissements à rebours)	0	4 020	-4 020
1.B.2.1.2.3	Entre entreprises soeurs	6 326	1 007	5 319
1.B.2.1.2.3.1	si le contrôle ultime est détenu par un résident	0	0	0
1.B.2.1.2.3.2	si la société mère ayant le contrôle ultime est détenue par un non-résident	0	0	0
1.B.2.1.2.3.3	si le détenteur du contrôle ultime est inconnu	0	0	0
1.B.2.1.2M	Pour mémoire: Intérêts avant services d'intermédiation financière indirectement mesurés	0	0	0
1.B.2.2	Investissements de portefeuille	85 510	78 436	7 074
1.B.2.2.1	Revenu des investissements sur titres de participation et parts de fonds de placement	581	0	581
1.B.2.2.1.1	Dividendes sur titres de participation hors parts de fonds de placement	140	0	140
1.B.2.2.1.2	Revenus des investissements attribuables aux propriétaires de parts de fonds de placement	441	0	441
1.B.2.2.1.2.1	Dividendes	441	0	441
1.B.2.2.1.2.2	Bénéfices réinvestis	0	0	0
1.B.2.2.2	Intérêts	84 929	78 436	6 493
1.B.2.2.2.1	à court terme	38 054	441	37 613
1.B.2.2.2.2	à long terme	46 875	77 995	-31 120
1.B.2.3	Autres investissements	6 439	30 913	-24 474
1.B.2.3.1	Prélèvement sur les revenus des quasi-sociétés	0	0	0
1.B.2.3.2	Intérêts	6 439	30 913	-24 474
1.B.2.3.2M	Pour mémoire: Intérêts avant services d'intermédiation financière indirectement mesurés	0	0	0
1.B.2.3.3	Revenus des investissements attribuables aux titulaires de contrats d'assurance, de retraite et de garantie standardisée	0	0	0
1.B.2.4	Avoirs de réserves	0	0	0
1.B.2.4.1	Revenus des titres de participation et des parts de fonds de placement	0	0	0

Poste	Libellés	Crédit	Débit	Solde
1.B.2.4.2	Intérêts	0	0	0
1.B.2.4.2M	Pour mémoire : Intérêts avant services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)	0	0	0
1.B.3	Autre revenu primaire	11 260	2 625	8 635
1.B.3.1	Taxes sur la production et importations	11 260	0	11 260
1.B.3.2	Subventions à la production	0	0	0
1.B.3.3	Loyers	0	2 625	-2 625
1.C	Revenu secondaire	493 491	87 567	405 924
1.C.1	Administrations publiques	15 645	2 059	13 586
1.C.1.1	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	0	0	0
1.C.1.1.1	payables par les travailleurs frontaliers, saisonniers ou autres travailleurs à temps limité	0	0	0
1.C.1.2	Cotisations sociales	0	0	0
1.C.1.2.1	payables par les travailleurs frontaliers, saisonniers ou autres travailleurs à temps limité	0	0	0
1.C.1.3	Prestations Sociales (Débit)	0	0	0
1.C.1.4	Coopération internationale courante	15 645	2 059	13 586
1.C.1.5	Transferts courants divers des administrations publiques (D75)	0	0	0
1.C.1.5.1	Transferts courants aux ISBLSM	0	0	0
1.C.2	Sociétés financières, sociétés non financières, ménages et ISBLSM	477 846	85 508	392 338
1.C.2.1	Transferts personnels (transferts courants entre ménages résidents et non résidents)	454 250	60 761	393 489
1.C.2.1.1	Envois de fonds des travailleurs	454 250	60 761	393 489
1.C.2.2	Autres transferts courants	23 596	24 747	-1 151
1.C.2.0.1	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	580	0	580
1.C.2.0.2	Cotisations sociales	136	3 467	-3 332
1.C.2.0.3	Prestations sociales	5 545	243	5 302
1.C.2.0.4	Primes d'assurance nettes hors assurance vie	143	3 565	-3 422
1.C.2.0.5	Indemnités d'assurance dommage	14	35	-21
1.C.2.0.6	Coopération internationale courante	0	4	-4
1.C.2.0.7	Transferts courants divers	17 179	17 433	-254
1.C.2.0.7.1	Dont : transferts courants aux ISBLSM	0	0	0
1.C.3	Ajustement pour variation des droits à pension	0	0	0
2	Compte de capital	410 371	50 622	359 749
2.1	Acquisitions (DR.) / cessions (CR.) d'actifs non financiers non produits	0	0	0
2.2	Transferts de capital	410 371	50 622	359 749
2.2.1	Administration publique	159 048	0	159 048
2.2.1.1	Remises de dette	0	0	0
2.2.1.2	Autres transferts de capital	159 048	0	159 048
2.2.1.2.1	dont : impôts en capital	0	0	0
2.2.2	Sociétés financières, sociétés non financières, ménages et ISBLSM	251 323	50 622	200 701
2.2.2.1	Remises de dette	0	0	0
2.2.2.2	Autres transferts de capital	251 323	50 622	200 701
2.2.2.2.1	dont : impôts en capital (Crédit)	0	0	0
2.2.2.0.1	dont : entre ménages	0	0	0
4	Capacité (+) / besoin (-) de financement (solde des comptes des transactions courantes et de capital)	2 526 453	2 388 697	137 757
3	Compte financier	324 776	184 887	139 889

Poste	Libellés	Crédit	Débit	Solde
5	Capacité (+) / besoin (-) de financement (Compte financier)	324 776	184 887	139 889
3.1	Investissement direct	26 535	-25 992	52 527
3.1.1	Titres de participation et parts de fonds de placement	-672	-69 148	68 476
3.1.1.1	Titres de participation autres que le réinvestissement des bénéfices	-9 176	-84 790	75 614
3.1.1.1.1	Investisseur direct dans des entreprises d'investissement direct	-9 086	-85 012	75 926
3.1.1.1.2	Entreprises d'investissement direct dans un investisseur direct (investissement à rebours)	0	222	-222
3.1.1.1.3	Entre entreprises soeurs	-90	0	-90
3.1.1.1.3.1	si le contrôle ultime est détenu par un résident	0	0	0
3.1.1.1.3.2	si le contrôle ultime est détenu par un non-résident	0	0	0
3.1.1.1.3.3	si le détenteur du contrôle ultime est inconnu	0	0	0
3.1.1.2	Réinvestissement des bénéfices	8 504	15 642	-7 138
3.1.1.0.1	Actions/Parts de fonds de placement	0	0	0
3.1.1.0.1.1	Actions/Parts de fonds de placement monétaires	0	0	0
3.1.2	Instruments de dette	27 207	43 156	-15 949
3.1.2.1	Créances d'un investisseur direct sur des entreprises d'investissement direct	27 207	46 062	-18 855
3.1.2.2	Créances des entreprises d'investissement direct sur un investisseur direct (investissement à rebours)	0	0	0
3.1.2.3	Entre entreprises soeurs	0	-2 906	2 906
3.1.2.3.1	si le contrôle ultime est détenu par un résident	0	0	0
3.1.2.3.2	si le contrôle ultime est détenu par un non-résident	0	0	0
3.1.2.3.3	si le détenteur du contrôle ultime est inconnu	0	0	0
3.1.2.0	Titres de créance :	0	0	0
3.1.2.0.1	Créances d'un investisseur direct sur des entreprises d'investissement direct	0	0	0
3.1.2.0.2	Créances des entreprises d'investissement direct sur un investisseur direct (investissement à rebours)	0	0	0
3.1.2.0.3	Entre entreprises soeurs	0	0	0
3.1.2.0.3.1	si le contrôle ultime est détenu par un résident	0	0	0
3.1.2.0.3.2	si le contrôle ultime est détenu par un non-résident	0	0	0
3.1.2.0.3.3	si le détenteur du contrôle ultime est inconnu	0	0	0
3.2	Investissements de portefeuille	56 097	338 496	-282 399
3.2.1	Titres de participation et parts de fonds de placement	0	-49 273	49 273
3.2.1.1	Banque centrale	0	0	0
3.2.1.3	Administrations publiques	0	0	0
3.2.1.2	établissements de dépôts autres que la banque centrale	0	0	0
3.2.1.4	Autres secteurs	0	-49 273	49 273
3.2.1.4.1	Autres sociétés financières	0	-49 183	49 183
3.2.1.4.2	Sociétés non financières, ménages et ISBLSM	0	-90	90
3.2.1.0.1	Titres de participation autres que parts de fonds de placement	0	0	0
3.2.1.0.1.1	Cotés en bourse	0	0	0
3.2.1.0.1.2	Non cotés en bourse	0	0	0
3.2.1.0.2	Actions/Parts de fonds de placement	0	0	0
3.2.1.0.2.1	Réinvestissement des bénéfices	0	0	0
3.2.1.0.2.2	Dont : Actions/Parts de fonds de placement monétaires	0	0	0
3.2.2	Titres de créance	56 097	387 769	-331 672
3.2.2.1	Banque centrale	0	0	0

Poste	Libellés	Crédit	Débit	Solde
3.2.2.1.1	à court terme	0	0	0
3.2.2.1.2	à long terme	0	0	0
3.2.2.1.9	Autorités monétaires (le cas échéant)	0	0	0
3.2.1.1.9.1	à court terme	0	0	0
3.2.1.1.9.2	à long terme	0	0	0
3.2.2.2	établissements de dépôts autres que la banque centrale	-75 806	0	-75 806
3.2.2.2.1	à court terme	-75 776	0	-75 776
3.2.2.2.2	à long terme	-30		-30
3.2.2.3	Administrations publiques	0	387 769	-387 769
3.2.2.3.1	à court terme	0	122 913	-122 913
3.2.2.3.2	à long terme	0	264 856	-264 856
3.2.2.4	Autres secteurs	131 903	0	131 903
3.2.2.4.0.1	à court terme	100 662	0	100 662
3.2.2.4.0.2	à long terme	31 241	0	31 241
3.2.2.4.1	Autres sociétés financières	131 872	0	131 872
3.2.2.4.1.1	à court terme	100 662	0	100 662
3.2.2.4.1.2	à long terme	31 210	0	31 210
3.2.2.4.2	Sociétés non financières, ménages et ISBLSM	31	0	31
3.2.2.4.2.1	à court terme	0	0	0
3.2.2.4.2.2	à long terme	31	0	31
3.3	Dérivés financiers (autres que réserves) et options sur titres des employés	0	0	0
3.3.1	Banque centrale	0	0	0
3.3.1.9	Autorités monétaires (le cas échéant)	0	0	0
3.3.2	établissements de dépôts autres que la banque centrale	0	0	0
3.3.3	Administrations publiques			0
3.3.4	Autres secteurs	0	0	0
3.3.4.1	Autres sociétés financières			0
3.3.4.2	Sociétés non financières, ménages et ISBLSM	0	0	0
3.3.0.1	Dérivés financiers (autres que réserves)	0	0	0
3.3.0.1.1	Options	0	0	0
3.3.0.1.2	Contrats à terme	0	0	0
3.3.0.2	Options sur titres des employés	0	0	0
3.4	Autres investissements	388 039	-127 618	515 657
3.4.1	Autres titres de participation	0	0	0
3.4.2	Monnaie fiduciaire et dépôts	124 203	165 766	-41 563
3.4.2.1	Banque centrale	0	139 891	-139 891
3.4.2.1.1	à court terme	0	139 891	-139 891
3.4.2.1.2	à long terme	0	0	0
3.4.2.1.9	Autorités monétaires (le cas échéant)	0	0	0
3.4.2.1.9.1	à court terme	0	0	0
3.4.2.1.9.2	à long terme	0	0	0
3.4.2.2	établissements de dépôts autres que la banque centrale	43 320	25 875	17 445
3.4.2.2.0.1	Dont: positions interbancaires	0	0	0
3.4.2.2.1	à court terme	43 320	25 875	17 445
3.4.2.2.2	à long terme	0	0	0
3.4.2.3	Administrations publiques	0	0	0
3.4.2.3.1	à court terme	0	0	0
3.4.2.3.2	à long terme	0	0	0
3.4.2.4	Autres secteurs	80 883	0	80 883

<b>Poste</b>	<b>Libellés</b>	<b>Crédit</b>	<b>Débit</b>	<b>Solde</b>
3.4.2.4.0.1	à court terme	80 870	0	80 870
3.4.2.4.0.2	à long terme	13	0	13
3.4.2.4.1	Autres sociétés financières	80 872	0	80 872
3.4.2.4.1.1	à court terme	80 870	0	80 870
3.4.2.4.1.2	à long terme	2	0	2
3.4.2.4.2	Sociétés non financières, ménages et ISBLSM	11	0	11
3.4.2.4.2.1	à court terme	0	0	0
3.4.2.4.2.2	à long terme	11	0	11
3.4.3	Prêts	191 155	144 332	46 823
3.4.3.1	Banque centrale	0	-10 343	10 343
3.4.3.1.1	Crédits et prêts du FMI (autres que réserves)	0	-10 343	10 343
3.4.3.1.2	Autres prêts à court terme	0	0	0
3.4.3.1.3	Autres prêts à long terme	0	0	0
3.4.3.1.9	Autorités monétaires (le cas échéant)	0	0	0
3.4.3.1.9.1	Crédits et prêts du FMI (autres que réserves)	0	0	0
3.4.3.1.9.2	Autres prêts à court terme	0	0	0
3.4.3.1.9.3	Autres prêts à long terme	0	0	0
3.4.3.2	établissements de dépôts autres que la banque centrale	-50 504	-18 855	-31 649
3.4.3.2.1	à court terme	-50 504	-12 325	-38 179
3.4.3.2.2	à long terme	0	-6 530	6 530
3.4.3.3	Administrations publiques	0	181 906	-181 906
3.4.3.3.1	Crédits et prêts avec le FMI (autres que réserves)	0	0	0
3.4.3.3.2	Autres à court terme	0	0	0
3.4.3.3.3	Autres à long terme	0	181 906	-181 906
3.4.3.4	Autres secteurs	241 659	-8 375	250 034
3.4.3.4.0.1	à court terme	231 659	-5 439	237 098
3.4.3.4.0.2	à long terme	10 000	-2 936	12 936
3.4.3.4.1	Autres sociétés financières	146 523	16 267	130 256
3.4.3.4.1.1	à court terme	136 523	16 310	120 213
3.4.3.4.1.2	à long terme	10 000	-43	10 043
3.4.3.4.2	Sociétés non financières, ménages et ISBLSM	95 136	-24 642	119 778
3.4.3.4.2.1	à court terme	95 136	-21 749	116 885
3.4.3.4.2.2	à long terme	0	-2 893	2 893
3.4.4	Régime d'assurance, de pension et de garanties standardisées	0	0	0
3.4.4.1	Banque centrale	0	0	0
3.4.4.1.9	Autorités monétaires (le cas échéant)	0	0	0
3.4.4.2	établissements de dépôts autres que la banque centrale	0	0	0
3.4.4.3	Administrations publiques	0	0	0
3.4.4.4	Autres secteurs	0	0	0
3.4.4.4.1	Autres sociétés financières	0	0	0
3.4.4.4.2	Sociétés non financières, ménages et ISBLSM	0	0	0
3.4.4.0.1	Réserves techniques d'assurance hors assurance vie	0	0	0
3.4.4.0.2	Droits à assurance vie et à annuités	0	0	0
3.4.4.0.3	Droits à pension	0	0	0
3.4.4.0.4	Créances des fonds de pension sur les sponsors	0	0	0
3.4.4.0.5	Droits à prestations autres que des pensions	0	0	0
3.4.4.0.6	Provisions pour appels de garanties dans le cadre des garanties standardisées	0	0	0
3.4.5	Crédits commerciaux et avances	70 062	-20 126	90 189

Poste	Libellés	Crédit	Débit	Solde
3.4.5.1	Banque centrale	0	0	0
3.4.5.1.1	à court terme	0	0	0
3.4.5.1.2	à long terme	0	0	0
3.4.5.1.9	Autorités monétaires (le cas échéant)	0	0	0
3.4.5.1.9.1	à court terme	0	0	0
3.4.5.1.9.2	à long terme	0	0	0
3.4.5.2	établissements de dépôts autres que la banque centrale	0	0	0
3.4.5.2.1	à court terme	0	0	0
3.4.5.2.2	à long terme	0	0	0
3.4.5.3	Administrations publiques	0	0	0
3.4.5.3.1	à court terme	0	0	0
3.4.5.3.2	à long terme	0	0	0
3.4.5.4	Autres secteurs	70 062	-20 126	90 189
3.4.5.4.0.1	à court terme	55 962	-20 890	76 853
3.4.5.4.0.2	à long terme	14 100	764	13 336
3.4.5.4.1	Autres sociétés financières	1 000	-23	1 023
3.4.5.4.1.1	à court terme	0	-711	711
3.4.5.4.1.2	à long terme	1 000	688	312
3.4.5.4.2	Sociétés non financières, ménages et ISBLSM	69 062	-20 103	89 166
3.4.5.4.2.1	à court terme	55 962	-20 179	76 142
3.4.5.4.2.2	à long terme	13 100	76	13 024
3.4.6	Autres comptes à recevoir/ à payer	2 618	-417 590	420 208
3.4.6.1	Banque centrale	0	-427 408	427 408
3.4.6.1.1	à court terme	0	-427 408	427 408
3.4.6.1.2	à long terme	0	0	0
3.4.6.1.9	Autorités monétaires (le cas échéant)	0	0	0
3.4.6.1.9.1	à court terme	0	0	0
3.4.6.1.9.2	à long terme	0	0	0
3.4.6.2	établissements de dépôts autres que la banque centrale	-854	7 728	-8 582
3.4.6.2.1	à court terme	-854	7 728	-8 582
3.4.6.2.2	à long terme	0	0	0
3.4.6.3	Administrations publiques	0	0	0
3.4.6.3.1	à court terme	0	0	0
3.4.6.3.2	à long terme	0	0	0
3.4.6.4	Autres secteurs	3 472	2 090	1 382
3.4.6.4.0.1	à court terme	1 834	2 074	-240
3.4.6.4.0.2	à long terme	1 638	17	1 621
3.4.6.4.1	Autres sociétés financières	3 434	201	3 233
3.4.6.4.1.1	à court terme	834	181	653
3.4.6.4.1.2	à long terme	2 600	20	2 580
3.4.6.4.2	Sociétés non financières, ménages et ISBLSM	38	1 889	-1 851
3.4.6.4.2.1	à court terme	1 000	1 893	-893
3.4.6.4.2.2	à long terme	-962	-3	-959
3.4.7	Droits de tirage spéciaux	0	0	0
3.5	Avoirs de réserve	-145 896	0	-145 896
3.5.1	Or monétaire	0	0	0
3.5.1.1	Or métal	0	0	0
3.5.1.2	Comptes en or non affectés	0	0	0
3.5.2	Droits de tirage spéciaux	-4 440	0	-4 440
3.5.3	Position de réserve au FMI	1 644	0	1 644

Poste	Libellés	Crédit	Débit	Solde
3.5.4	Autres avoirs de réserve	-143 100	0	-143 100
3.5.4.1	Monnaie fiduciaire et dépôts	-143 100	0	-143 100
3.5.4.1.1	Créances sur les autorités monétaires	538	0	538
3.5.4.1.2	Créances sur d'autres entités	-143 638	0	-143 638
3.5.4.2	Titres	0	0	0
3.5.4.2.1	Titres de créance	0	0	0
3.5.4.2.1.1	à court terme	0	0	0
3.5.4.2.1.2	à long terme	0	0	0
3.5.4.2.2	Titres de participation et parts de fonds de placement	0	0	0
3.5.4.3	Dérivés financiers	0	0	0
3.5.4.4	Autres créances	0	0	0
6	Erreurs et omissions nettes	-2 201 678	-2 203 810	2 132

Source : BCEAO

**Annexe 4 : Balance des paiements en termes de transactions (Présentation résumée)**

(en millions de FCFA) – 2023

<b>Poste</b>		<b>Crédit</b>	<b>Débit</b>	<b>Solde</b>
<b>1</b>	<b>Compte des transactions courantes</b>	<b>2 116 082</b>	<b>2 338 075</b>	<b>-221 993</b>
<b>1.A</b>	<b>Biens et services</b>	<b>1 447 219</b>	<b>2 081 085</b>	<b>-633 866</b>
<b>1.A.a</b>	<b>Biens</b>	<b>953 291</b>	<b>1 708 869</b>	<b>-755 578</b>
1.A.a.1	Marchandises générales	953 290	1 706 732	-753 441
1.A.a.1.1	<i>Dont : Réexportations</i>	227 211	0	227 211
1.A.a.2	Exportations nettes dans le cadre du négoce	0	0	0
1.A.a.3	Or non monétaire	1	2 138	-2 137
<b>1.A.b</b>	<b>Services</b>	<b>493 928</b>	<b>372 216</b>	<b>121 712</b>
1.A.b.3	Transport	184 378	261 013	-76 635
1.A.b.3.0.2	<i>Dont : Fret</i>	17 414	229 633	-212 220
1.A.b.4	Voyage	106 395	27 971	78 424
1.A.b.0	Autres services	203 155	83 232	119 923
<b>1.B</b>	<b>Revenus primaires</b>	<b>175 372</b>	<b>169 423</b>	<b>5 949</b>
1.B.1	Revenus des salariés	29 992	8 937	21 055
1.B.2	Revenus des investissements	134 120	157 861	-23 741
1.B.3	Autres revenus primaires	9 336	1 586	7 750
<b>1.C</b>	<b>Revenus secondaires</b>	<b>493 491</b>	<b>87 567</b>	<b>405 924</b>
1.C.1	Administrations publiques	15 645	2 059	13 586
1.C.1.4	<i>Aides budgétaires</i>	10 097	0	10 097
1.C.2	Autres secteurs	477 846	85 508	392 338
1.C.2.1.1	<i>Dont : Envois de fonds des travailleurs</i>	454 250	60 761	393 489
<b>2</b>	<b>Compte de capital</b>	<b>410 371</b>	<b>50 622</b>	<b>359 749</b>
2.1	Acquisitions/cessions d'actifs non fin. non prod.	0	0	0
2.2	Transfert en capital	410 371	50 622	359 749
2.2.1	Administrations publiques	159 048	0	159 048
2.2.1.1	<i>Remises de dettes</i>	0	0	0
2.2.2	Autres secteurs	251 323	50 622	200 701
<b>3</b>	<b>Compte financier</b>	<b>324 776</b>	<b>184 887</b>	<b>139 889</b>
3.1	Investissements directs	26 535	-25 992	52 527
3.2	Investissements de portefeuille	56 097	338 496	-282 399
3.3	Dérivés financiers	0	0	0
3.4	Autres investissements	388 039	-127 618	515 657
3.5	Avoirs de réserves	-145 896	0	-145 896
<b>6</b>	<b>Erreurs et omissions nettes</b>	<b>-2 201 678</b>	<b>-2 203 810</b>	<b>2 132</b>

Source : BCEAO

## **Annexe 5 : Balance des paiements en termes de transactions (Optique BCEAO)**

(en millions de FCFA) - 2023

	<b>Poste</b>	<b>Crédit</b>	<b>Débit</b>	<b>Solde</b>
<b>1</b>	<b>Compte des transactions courantes</b>	<b>2 116 082</b>	<b>2 338 075</b>	<b>-221 993</b>
<b>1.A</b>	<b>Biens et services</b>	<b>1 447 219</b>	<b>2 081 085</b>	<b>-633 866</b>
<b>1.A.a</b>	<b>Biens</b>	<b>953 291</b>	<b>1 708 869</b>	<b>-755 578</b>
1.A.a.1	Marchandises générales	953 290	1 706 732	-753 441
1.A.a.1.1	<i>Dont : Réexportations</i>	227 211	0	227 211
1.A.a.2	Exportations nettes dans le cadre du négoce	0	0	0
1.A.a.3	Or non monétaire	1	2 138	-2 137
<b>1.A.b</b>	<b>Services</b>	<b>493 928</b>	<b>372 216</b>	<b>121 712</b>
1.A.b.3	Transport	184 378	261 013	-76 635
1.A.b.3.0.2	<i>Dont : Fret</i>	17 414	229 633	-212 220
1.A.b.4	Voyage	106 395	27 971	78 424
1.A.b.0	Autres services	203 155	83 232	119 923
<b>1.B</b>	<b>Revenus primaires</b>	<b>175 372</b>	<b>169 423</b>	<b>5 949</b>
1.B.1	Revenus des salariés	29 992	8 937	21 055
1.B.2	Revenus des investissements	134 120	157 861	-23 741
1.B.3	Autres revenus primaires	11 260	2 625	8 635
<b>1.C</b>	<b>Revenus secondaires</b>	<b>493 491</b>	<b>87 567</b>	<b>405 924</b>
1.C.1	Administrations publiques	15 645	2 059	13 586
1.C.1.4	<i>Aides budgétaires</i>	10 097		10 097
1.C.2	Autres secteurs	477 846	85 508	392 338
1.C.2.1.1	<i>Dont : Envois de fonds des travailleurs</i>	454 250	60 761	393 489
<b>2</b>	<b>Compte de capital</b>	<b>410 371</b>	<b>50 622</b>	<b>359 749</b>
2.1	Acquisitions/cessions d'actifs non fin. non prod.	0	0	0
2.2	Transfert en capital	410 371	50 622	359 749
2.2.1	Administrations publiques	159 048	0	159 048
2.2.1.1	<i>Remises de dettes</i>	0	0	0
2.2.2	Autres secteurs	251 323	50 622	200 701
<b>3</b>	<b>Compte financier</b>	<b>554 515</b>	<b>467 999</b>	<b>86 517</b>
3.1	Investissements directs	26 535	-25 992	52 527
3.2	Investissements de portefeuille	131 903	338 496	-206 593
3.3	Dérivés financiers	0	0	0
3.4	Autres investissements	396 077	155 494	240 583
3.4.0.3	<i>Administration publique</i>	0	181 906	-181 906
3.4.0.4	Autres secteurs	396 077	-26 411	422 488
<b>6</b>	<b>Erreurs et omissions nettes</b>	<b>-2 201 678</b>	<b>-2 203 810</b>	<b>2 132</b>
<b>7</b>	<b>Solde global</b>	<b>-229 740</b>	<b>-283 112</b>	<b>53 372</b>
<b>8</b>	<b>Avoirs et engagements extérieurs</b>	<b>229 740</b>	<b>283 112</b>	<b>-53 372</b>
8.1	Banque centrale	145 896	297 860	-151 964
8.2	Autres institutions de dépôts	83 844	-14 748	98 592

Source : BCEAO

**Annexe 6 : Evolution récente de la balance des paiements en termes de transactions**

(en millions de FCFA)

<b>Poste</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Compte des transactions courantes</b>	<b>-32 485</b>	<b>-11 936</b>	<b>-103 563</b>	<b>-176 836</b>	<b>-221 993</b>
<b>Biens et services</b>	<b>-348 971</b>	<b>-384 278</b>	<b>-477 687</b>	<b>-620 819</b>	<b>-633 866</b>
<b>Biens</b>	<b>-443 465</b>	<b>-428 175</b>	<b>-554 538</b>	<b>-716 836</b>	<b>-755 578</b>
Marchandises générales, base balance des paiements	-443 465	-428 175	-554 538	-714 015	-753 441
<i>Dont : Réexportations</i>	120 520	126 307	142 585	170 245	227 211
Exportations nettes de biens dans le cadre du négoce international	0	0	0	0	0
Or non monétaire	0	0	0	-2 821	-2 137
<b>Services</b>	<b>94 494</b>	<b>43 896</b>	<b>76 851</b>	<b>96 017</b>	<b>121 712</b>
Transport	-45 096	-65 362	-55 502	-81 674	-76 635
<i>Dont fret</i>	-134 357	-136 859	-162 442	-200 458	-212 220
Voyages	62 460	31 185	49 801	68 290	78 424
Autres services	77 129	78 074	82 552	109 402	119 923
<b>Revenus primaires</b>	<b>12 962</b>	<b>24 609</b>	<b>10 339</b>	<b>6 836</b>	<b>5 949</b>
Rémunération des salariés	17 860	20 467	20 736	20 882	21 055
Revenus des investissements	-12 851	-3 194	-20 002	-22 343	-23 741
Autres revenus primaires	7 953	7 337	9 605	8 297	8 635
<b>Revenus secondaires</b>	<b>303 524</b>	<b>347 733</b>	<b>363 786</b>	<b>437 147</b>	<b>405 924</b>
<b>Administrations publiques</b>	<b>78 877</b>	<b>54 265</b>	<b>19 197</b>	<b>33 262</b>	<b>13 586</b>
<i>Coopération internationale courante</i>	78 877	54 265	19 197	33 262	13 586
<i>Appuis budgétaires reçus</i>	62 068	37 195	19 197	33 262	10 097
<b>Sociétés financières, sociétés non financières, ménages et ISBLSM</b>	<b>224 647</b>	<b>293 468</b>	<b>344 589</b>	<b>403 885</b>	<b>392 338</b>
Transferts personnels (transferts courants entre ménages résidents et non résidents)	219 817	295 908	347 435	405 598	393 489
<i>Envois de fonds des travailleurs</i>	219 817	295 908	347 435	405 598	393 489
Autres transferts courants	4 830	-2 441	-2 846	-1 713	-1 151
<b>Compte de capital</b>	<b>169 884</b>	<b>214 550</b>	<b>264 815</b>	<b>311 712</b>	<b>359 749</b>
<b>Acquisitions (DR.) / cessions (CR.) d'actifs non financiers non produits</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Transferts de capital</b>	<b>169 884</b>	<b>214 550</b>	<b>264 815</b>	<b>311 712</b>	<b>359 749</b>
Administration publique	60 355	62 008	82 973	97 444	159 048
<i>Remises de dette</i>	0	0	0	0	0
<i>Autres transferts de capital</i>	60 355	62 008	82 973	97 444	159 048
Sociétés financières, sociétés non financières, ménages et ISBLSM	109 528	152 542	181 842	214 268	200 701
<i>Remises de dette</i>	0	0	0	0	0
<i>Autres transferts de capital</i>	109 528	152 542	181 842	214 268	200 701
<b>Capacité (+) / besoin (-) de financement (solde des comptes des transactions courantes et de capital)</b>	<b>137 399</b>	<b>202 613</b>	<b>161 252</b>	<b>134 876</b>	<b>137 757</b>
<b>Compte financier</b>	<b>-29 873</b>	<b>-35 974</b>	<b>39 457</b>	<b>153 711</b>	<b>86 517</b>
Investissement direct	-177 446	-30 538	36 201	74 250	52 527
Investissements de portefeuille	238 983	48 083	-50 182	-6 717	-206 593
Dérivés financiers (autres que réserves) et options sur titres des employés	0	0	0	0	0

<b>Poste</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Autres investissements	-91 411	-53 519	53 438	86 178	240 583
<b>Erreurs et omissions nettes</b>	<b>2 878</b>	<b>2 124</b>	<b>2 287</b>	<b>2 017</b>	<b>2 132</b>
<b>Solde global</b>	<b>170 150</b>	<b>240 712</b>	<b>124 083</b>	<b>-16 818</b>	<b>53 372</b>
<b>Avoirs et engagements extérieurs des institutions de dépôts</b>	<b>-170 150</b>	<b>-240 712</b>	<b>-124 083</b>	<b>16 818</b>	<b>-53 372</b>
Banque centrale	-182 165	182 298	90 571	384 896	-151 964
Établissements de dépôts autres que la banque centrale	12 015	-423 010	-214 654	-368 078	98 592

*Source : BCEAO*

## **Annexe 7 : Position extérieure globale détaillée**

(en millions de FCFA) - **2023**

Libellé poste	AVOIR - Stocks début de période	AVOIR - Autre flux	AVOIR - Stocks fin de période	AVOIR - Flux net	ENG - Stocks début de période	ENG - Autre flux	ENG - Stocks fin de période	ENG - Flux net
<b>Position extérieure global nette</b>	<b>6 206 648</b>	<b>-80 090</b>	<b>6 451 333</b>	<b>324 776</b>	<b>6 662 455</b>	<b>-90 280</b>	<b>6 757 062</b>	<b>184 887</b>
<b>. -- Investissement direct</b>	<b>2 067 414</b>	<b>-66 275</b>	<b>2 027 674</b>	<b>26 535</b>	<b>1 449 540</b>	<b>-25 975</b>	<b>1 397 573</b>	<b>-25 992</b>
----- Titres de participation et parts de fonds de placement	1 903 637	-59 256	1 843 709	-672	1 315 765	-24 884	1 221 733	-69 148
----- Titres de participation autres que le réinvestissement des bénéfices	1 903 637	-59 256	1 843 709	-672	1 315 765	-24 884	1 221 733	-69 148
----- Investisseur direct dans des entreprises d'investissement direct	1900614	-59 256	1840776	-582	1 300 155	-24 884	1 205 901	-69 370
----- Entreprises d'investissement direct dans un investisseur direct (investissement à rebours)		34	0	34	0	110	0	332
----- Entre entreprises soeurs	2 989	0	2 899	-90	15 500	0	15 500	0
----- si le contrôle ultime est détenu par un résident	0	0	0	0	0	0	0	0
----- si le contrôle ultime est détenu par un non-résident	0	0	0	0	0	0	0	0
----- si le détenteur du contrôle ultime est inconnu	0	0	0	0	0	0	0	0
----- Instruments de dette	163 777	-7 019	183 965	27 207	133 775	-1 091	175 840	43 156
----- Crédances d'un investisseur direct sur des entreprises d'investissement direct	163 777	-7 019	183 965	27 207	126 187	-1 091	171 158	46 062
----- Crédances des entreprises d'investissement direct sur un investisseur direct (investissement à rebours)		0	0	0	0	0	0	0
----- Entre entreprises soeurs	0	0	0	0	7 588	0	4 682	-2 906
----- si le contrôle ultime est détenu par un résident	0	0	0	0	0	0	0	0
----- si le contrôle ultime est détenu par un non-résident	0	0	0	0	0	0	0	0
----- si le détenteur du contrôle ultime est inconnu	0	0	0	0	0	0	0	0
----- Titres de créance :	0	0	0	0	0	0	0	0
----- Crédances d'un investisseur direct sur des entreprises d'investissement direct	0	0	0	0	0	0	0	0
----- Crédances des entreprises d'investissement direct sur un investisseur direct (investissement à rebours)		0	0	0	0	0	0	0
----- Entre entreprises soeurs	0	0	0	0	0	0	0	0
----- si le contrôle ultime est détenu par un résident	0	0	0	0	0	0	0	0
----- si le contrôle ultime est détenu par un non-résident	0	0	0	0	0	0	0	0
----- si le détenteur du contrôle ultime est inconnu	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>. -- Investissements de portefeuille</b>	<b>1 653 706</b>	<b>-1 911</b>	<b>1 707 892</b>	<b>56 097</b>	<b>1 424 896</b>	<b>-11 232</b>	<b>1 752 160</b>	<b>338 496</b>
----- Titres de participation et parts de fonds de placement	3 732	0	3 732	0	392 522	-11 232	332 017	-49 273
----- Banque centrale	0	0	0	0	0	0	0	0
----- Administrations	0	0	0	0	0	0	0	0

Libellé poste	AVOIR - Stocks début de période	AVOIR - Autre flux	AVOIR - Stocks fin de période	AVOIR - Flux net	ENG - Stocks début de période	ENG - Autre flux	ENG - Stocks fin de période	ENG - Flux net
publiques								
----- Établissements de dépôts autres que la banque centrale	3 697	0	3 697	0	30	0	30	0
----- Autres secteurs	35	0	35	0	392 492	-11 232	331 987	-49 273
----- Autres sociétés financières	35	0	35	0	392 402	-11 232	331 987	-49 183
----- Sociétés non financières, ménages et ISBLSM	0	0	0	0	90	0	0	-90
----- Titres de participation autres que parts de fonds de placement	0	0	0	0	0	0	0	0
----- Cotés en bourse	0	0	0	0	0	0	0	0
----- Non cotés en bourse	0	0	0	0	0	0	0	0
----- Actions/Parts de fonds de placement	0	0	0	0	0	0	0	0
----- Dont : Actions/Parts de fonds de placement monétaires	0	0	0	0	0	0	0	0
----- Titres de créance	1 649 974	-1 911	1 704 160	56 097	1 032 374	0	1 420 143	387 769
----- Banque centrale	0	0	0	0	0	0	0	0
----- À court terme	0	0	0	0	0	0	0	0
----- À long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
----- Autorités monétaires (le cas échéant)	0	0	0	0	0	0	0	0
----- À court terme	0	0	0	0	0	0	0	0
----- À long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
----- Établissements de dépôts autres que la banque centrale	1 129 918	0	1 054 112	-75 806	0	0	0	0
----- À court terme	1 113 020	0	1 037 244	-75 776	0	0	0	0
----- À long terme	16 898	0	16 868	-30	0	0	0	0
----- Administrations publiques	0	0	0	0	1 032 374	0	1 420 143	387 769
----- À court terme	0	0	0	0	0	0	122 913	122 913
----- À long terme	0	0	0	0	1 032 374	0	1 297 230	264 856
----- Autres secteurs	520 056	-1 911	650 048	131 903	0	0	0	0
----- À court terme	456 383	-1 911	555 134	100 662	0	0	0	0
----- À long terme	63 673	0	94 914	31 241	0	0	0	0
----- Autres sociétés financières	516 159	-1 911	646 120	131 872	0	0	0	0
----- À court terme	456 383	-1 911	555 134	100 662	0	0	0	0
----- À long terme	59 776	0	90 986	31 210	0	0	0	0
----- Sociétés non financières, ménages et ISBLSM	3 897	0	3 928	31	0	0	0	0
----- À court terme	0	0	0	0	0	0	0	0
----- À long terme	3 897	0	3 928	31	0	0	0	0
. - Dérivés financiers (autres que réserves) et options sur titres des employés	0	0	0	0	0	0	0	0
----- Banque centrale	0	0	0	0	0	0	0	0
----- Autorités monétaires (le cas échéant)	0	0	0	0	0	0	0	0
----- Établissements de dépôts autres que la banque centrale	0	0	0	0	0	0	0	0
----- Administrations publiques	0	0	0	0	0	0	0	0
----- Autres secteurs	0	0	0	0	0	0	0	0
----- Autres sociétés financières	0	0	0	0	0	0	0	0

Libellé poste	AVOIR - Stocks début de période	AVOIR - Autre flux	AVOIR - Stocks fin de période	AVOIR - Flux net	ENG - Stocks début de période	ENG - Autre flux	ENG - Stocks fin de période	ENG - Flux net
- - - - Sociétés non financières, ménages et ISBLSM	0	0	0	0	0	0	0	0
- - - - Dérivés financiers (autres que réserves)	0	0	0	0	0	0	0	0
- - - - Options	0	0	0	0	0	0	0	0
- - - - Contrats à terme	0	0	0	0	0	0	0	0
- - - - Options sur titres des employés	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>--- Autres investissements</b>	<b>1 186 304</b>	<b>-1 197</b>	<b>1 573 146</b>	<b>388 039</b>	<b>3 788 019</b>	<b>-53 073</b>	<b>3 607 328</b>	<b>-127 618</b>
- - - - Autres titres de participation	0	0	0	0	0	0	0	0
- - - - Monnaie fiduciaire et dépôts	489 018	-1 197	612 024	124 203	344 053	0	509 819	165 766
- - - - Banque centrale	0	0	0	0	106 442	0	246 333	139 891
- - - - À court terme	0	0	0	0	106 442	0	246 333	139 891
- - - - À long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
- - - - Autorités monétaires (le cas échéant)	0	0	0	0	0	0	0	0
- - - - À court terme	0	0	0	0	0	0	0	0
- - - - À long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
- - - - Établissements de dépôts autres que la banque centrale	106 886	0	150 206	43 320	237 611		263 486	25 875
- - - - Dont: positions interbancaires	0	0	0	0	0	0	0	0
- - - - À court terme	106 886	0	150 206	43 320	237 611		263 486	25 875
- - - - À long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
- - - - Administrations publiques	0	0	0	0	0	0	0	0
- - - - À court terme	0	0	0	0	0	0	0	0
- - - - À long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
- - - - Autres secteurs	382 132	-1 197	461 818	80 883	0	0	0	0
- - - - À court terme	377 070	-1 197	456 743	80 870	0	0	0	0
- - - - À long terme	5 062	0	5 075	13	0	0	0	0
- - - - Autres sociétés financières	367 330	-1 197	447 005	80 872	0	0	0	0
- - - - À court terme	367 311	-1 197	446 984	80 870	0	0	0	0
- - - - À long terme	19	0	21	2	0	0	0	0
- - - - Sociétés non financières, ménages et ISBLSM	14 802	0	14 813	11	0	0	0	0
- - - - À court terme	9 759	0	9 759	0	0	0	0	0
- - - - À long terme	5 043	0	5 054	11	0	0	0	0
- - - Prêts	657 196	0	848 351	191 155	1 696 738	-43 484	1 797 587	144 332
- - - - Banque centrale	0	0	0	0	201 464	-5 169	185 953	-10 343
- - - - Crédits et prêts du FMI (autres que réserves)	0	0	0	0	201 464	-5 169	185 953	-10 343
- - - - Autres prêts à court terme	0	0	0	0	0	0	0	0
- - - - Autres prêts à long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
- - - - Autorités monétaires (le cas échéant)	0	0	0	0	0	0	0	0
- - - - Crédits et prêts du FMI (autres que réserves)	0	0	0	0	0	0	0	0
- - - - Autres prêts à court terme	0	0	0	0	0	0	0	0
- - - - Autres prêts à long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
- - - - Établissements de dépôts autres que la banque centrale	565 253	0	514 749	-50 504	81 694	0	62 839	-18 855

Libellé poste	AVOIR - Stocks début de période	AVOIR - Autre flux	AVOIR - Stocks fin de période	AVOIR - Flux net	ENG - Stocks début de période	ENG - Autre flux	ENG - Stocks fin de période	ENG - Flux net
----- À court terme	565 253	0	514 749	-50 504	73 721	0	61 396	-12 325
----- À long terme	0	0	0	0	7 973	0	1 443	-6 530
----- Administrations publiques	0	0	0	0	1 097 749	-38 315	1 241 340	181 906
----- Crédits et prêts avec le FMI (autres que réserves)	0	0	0	0	0	0	0	0
----- Autres à court terme	0	0	0	0	0	0	0	0
----- Autres à long terme	0	0	0	0	1 097 749	-38 315	1 241 340	181 906
----- Autres secteurs	91 943	0	333 602	241 659	315 830	0	307 455	-8 375
----- À court terme	91 943	0	323 602	231 659	56 110	0	50 671	-5 439
----- À long terme	0	0	10 000	10 000	259 721	0	256 785	-2 936
----- Autres sociétés financières	76 032	0	222 555	146 523	89 913	0	106 180	16 267
----- À court terme	76 032	0	212 555	136 523	13 700	0	30 010	16 310
----- À long terme	0	0	10 000	10 000	76 213	0	76 170	-43
----- Sociétés non financières, ménages et ISBLSM	15 911	0	111 047	95 136	225 917	0	201 275	-24 642
----- À court terme	15 911	0	111 047	95 136	42 410	0	20 661	-21 749
----- À long terme	0	0	0	0	183 508	0	180 615	-2 893
----- Régime d'assurance, de pension et de garanties standardisées	0	0	0	0	0	0	0	0
----- Banque centrale	0	0	0	0	0	0	0	0
----- Autorités monétaires (le cas échéant)	0	0	0	0	0	0	0	0
----- Établissements de dépôts autres que la banque centrale	0	0	0	0	0	0	0	0
----- Administrations publiques	0	0	0	0	0	0	0	0
----- Autres secteurs	0	0	0	0	0	0	0	0
----- Autres sociétés financières	0	0	0	0	0	0	0	0
----- Sociétés non financières, ménages et ISBLSM	0	0	0	0	0	0	0	0
----- Réserves techniques d'assurance hors assurance vie	0	0	0	0	0	0	0	0
----- Droits à assurance vie et à annuités	0	0	0	0	0	0	0	0
----- Droits à pension	0	0	0	0	0	0	0	0
----- Créances des fonds de pension sur les sponsors	0	0	0	0	0	0	0	0
----- Droits à prestations autres que des pensions	0	0	0	0	0	0	0	0
----- Provisions pour appels de garanties dans le cadre des garanties standardisées	0	0	0	0	0	0	0	0
----- Crédits commerciaux et avances	26 014	0	96 077	70 062	129 931	0	109 805	-20 126
----- Banque centrale	0	0	0	0	0	0	0	0
----- À court terme	0	0	0	0	0	0	0	0
----- À long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
----- Autorités monétaires (le cas échéant)	0	0	0	0	0	0	0	0
----- À court terme	0	0	0	0	0	0	0	0
----- À long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
----- Établissements de dépôts autres que la banque centrale	0	0	0	0	0	0	0	0
----- À court terme	0	0	0	0	0	0	0	0
----- À long terme	0	0	0	0	0	0	0	0

Libellé poste	AVOIR - Stocks début de période	AVOIR - Autre flux	AVOIR - Stocks fin de période	AVOIR - Flux net	ENG - Stocks début de période	ENG - Autre flux	ENG - Stocks fin de période	ENG - Flux net
- - - - Administrations publiques	0	0	0	0	0	0	0	0
- - - - À court terme	0	0	0	0	0	0	0	0
- - - - À long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
- - - - Autres secteurs	26 014	0	96 077	70 062	129 931	0	109 805	-20 126
- - - - À court terme	24 166	0	80 128	55 962	70 571	0	49 681	-20 890
- - - - À long terme	1 848	0	15 948	14 100	59 360	0	60 124	764
- - - - Autres sociétés financières	385	0	1 385	1 000	62 478	0	62 455	-23
- - - - À court terme	0	0	0	0	3 126	0	2 415	-711
- - - - À long terme	385	0	1 385	1 000	59 352	0	60 040	688
- - - - Sociétés non financières, ménages et ISBLSM	25 629	0	94 692	69 062	67 453	0	47 350	-20 103
- - - - À court terme	24 166	0	80 128	55 962	67 445	0	47 266	-20 179
- - - - À long terme	1 463	0	14 563	13 100	8	0	84	76
- - - - Autres comptes à recevoir/ à payer	14 076	0	16 694	2 618	1 443 860	-4 899	1 021 370	-417 590
- - - - Banque centrale	0	0	0	0	1 228 055	0	800 646	-427 408
- - - - À court terme	0	0	0	0	1 228 055	0	800 646	-427 408
- - - - À long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
- - - - Autorités monétaires (le cas échéant)	0	0	0	0	0	0	0	0
- - - - À court terme	0	0	0	0	0	0	0	0
- - - - À long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
- - - - Établissements de dépôts autres que la banque centrale	9 283	0	8 429	-854	4 253	0	11 981	7 728
- - - - À court terme	9 283	0	8 429	-854	4 253	0	11 981	7 728
- - - - À long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
- - - - Administrations publiques	0	0	0	0	0	0	0	0
- - - - À court terme	0	0	0	0	0	0	0	0
- - - - À long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
- - - - Autres secteurs	4 793	0	8 265	3 472	38 114	-209	39 995	2 090
- - - - À court terme	423	0	2 257	1 834	18 244	0	20 318	2 074
- - - - À long terme	4 370	0	6 008	1 638	19 870	-209	19 678	17
- - - - Autres sociétés financières	2 290	0	5 724	3 434	6 131	-209	6 123	201
- - - - À court terme	90	0	924	834	12 370	0	12 551	181
- - - - À long terme	2 200	0	4 800	2 600	999	-209	810	20
- - - - Sociétés non financières, ménages et ISBLSM	2 503	0	2 541	38	6 863	0	8 752	1 889
- - - - À court terme	333	0	1 333	1 000	5 874	0	7 767	1 893
- - - - À long terme	2 170	0	1 208	-962	18 871	0	18 868	-3
- - - - Droits de tirage spéciaux	0	0	0	0	173 438	-4 690	168 748	0
. - - Avoirs de réserve	<b>1 299 223</b>	<b>-10 707</b>	<b>1 142 620</b>	<b>-145 896</b>	0	0	0	0
- - - Or monétaire	0	0	0	0	0	0	0	0
- - - Or métal	0	0	0	0	0	0	0	0
- - - Comptes en or non affectés	0	0	0	0	0	0	0	0
- - - Droits de tirage spéciaux	179 806	-9 867	165 499	-4 440	0	0	0	0
- - - Position de réserve au FMI	14 262	-840	15 067	1 644	0	0	0	0
- - - Autres avoirs de réserve	1 105 154	0	962 054	-143 100	0	0	0	0
- - - Monnaie fiduciaire et dépôts	1 105 154	0	962 054	-143 100	0	0	0	0
- - - Crédances sur les	2 949	0	3 487	538	0	0	0	0

Libellé poste	AVOIR - Stocks début de période	AVOIR - Autre flux	AVOIR - Stocks fin de période	AVOIR - Flux net	ENG - Stocks début de période	ENG - Autre flux	ENG - Stocks fin de période	ENG - Flux net
autorités monétaires								
----- Crédits sur d'autres entités	1 102 205	0	958 567	-143 638	0	0	0	0
----- Titres	0	0	0	0	0	0	0	0
----- Titres de créance	0	0	0	0	0	0	0	0
----- À court terme	0	0	0	0	0	0	0	0
----- À long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
----- Titres de participation et parts de fonds de placement	0	0	0	0	0	0	0	0
----- Dérivés financiers	0	0	0	0	0	0	0	0
----- Autres créances	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : BCEAO

## **Annexe 8 : Ventilation géographique des exportations de marchandises**

(en millions de FCFA)

ZONES GÉOGRAPHIQUES	2019	2020	2021	2022	2023
<b>EUROPE</b>	<b>47 287</b>	<b>50 958</b>	<b>53 223</b>	<b>117 446</b>	<b>102 666</b>
<b>UNION EUROPEENNE</b>	<b>46 425</b>	<b>49 943</b>	<b>52 465</b>	<b>114 621</b>	<b>101 397</b>
<b>ZONE EURO</b>	<b>45 714</b>	<b>49 289</b>	<b>48 961</b>	<b>83 178</b>	<b>98 710</b>
Allemagne	813	740	1 985	3 496	1 169
Belgique	5 570	6 574	4 083	5 392	10 091
Espagne	1 803	2 518	1 591	1 798	3 594
France	31 596	32 080	34 376	58 841	57 375
Irlande	0	24	0	1	180
Italie	2 585	1 653	3 105	4 847	8 240
Pays-Bas	3 151	5 128	3 429	8 142	15 402
Autres pays de la zone Euro	196	573	393	661	2 659
<b>AUTRES PAYS DE L'UE</b>	<b>711</b>	<b>654</b>	<b>3 504</b>	<b>31 443</b>	<b>2 687</b>
Danemark	15	22	65	6	63
Pologne	178		9	25	51
Royaume-Uni	518	615	433	263	1 031
Autres		16	2 997	31 149	1 541
<b>AUTRES PAYS D'EUROPE</b>	<b>862</b>	<b>1 015</b>	<b>758</b>	<b>2 825</b>	<b>1 269</b>
Norvège	21	0	0	9	7
Russie		1	0	0	0
Suisse	675	829	622	1 924	1 242
Ukraine	166	186	65	69	0
Autres		0	71	823	19
<b>AFRIQUE</b>	<b>370 281</b>	<b>401 886</b>	<b>420 621</b>	<b>474 046</b>	<b>434 563</b>
<b>UEMOA</b>	<b>285 003</b>	<b>318 967</b>	<b>336 679</b>	<b>384 593</b>	<b>347 273</b>
Bénin	64 605	56 263	64 377	79 143	74 383
Burkina	77 364	77 527	85 049	104 264	80 443
Côte d'Ivoire	43 347	35 706	46 466	70 897	59 696
Guinée-Bissau	131	390	278	262	270
Mali	43 813	73 152	66 437	62 896	69 106
Niger	47 958	47 969	48 144	36 285	32 056
Sénégal	7 784	27 961	25 927	30 847	31 319
<b>CEDEAO (hors UEMOA)</b>	<b>69 678</b>	<b>71 765</b>	<b>73 189</b>	<b>71 790</b>	<b>65 525</b>
Ghana	46 586	45 714	52 048	46 932	47 701
Guinée	1 860	2 900	3 153	4 030	2 575
Nigeria	20 551	22 564	17 022	20 003	14 215
Autres CEDEAO (hors UEMOA)	681	587	966	825	1 034
<b>CEMAC</b>	<b>7 714</b>	<b>6 105</b>	<b>6 363</b>	<b>8 820</b>	<b>12 578</b>
Cameroun	1 034	1 170	1 571	1 664	5 093
Congo (Brazzaville)	2 961	1 055	757	1 027	1 209
Gabon	2 199	2 277	2 182	4 469	4 422
Guinée Equatoriale	412	324	383	319	287
République Centrafricaine	473	694	698	961	1 415
Tchad	635	584	773	379	151
<b>AUTRES PAYS D'AFRIQUE</b>	<b>7 887</b>	<b>5 049</b>	<b>4 390</b>	<b>8 843</b>	<b>9 188</b>
Afrique du Sud	483	564	272	1 587	574
Angola	51	172	29	1 882	3 209
Maroc	4 213	2 134	813	1 231	2 324
République Démocratique du Congo (Ex-Zaïre)	2 961	659	633	647	456
Tunisie	104	9	11	9	53

<b>ZONES GÉOGRAPHIQUES</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Autres	76	1 511	2 632	3 486	2 570
<b>AMERIQUE</b>	<b>5 852</b>	<b>7 782</b>	<b>6 371</b>	<b>45 329</b>	<b>44 071</b>
Antilles Néerlandaises	0	0		0	0
Brésil	2	3	21	21	26
Canada	3 013	482	204	15 685	7 262
Cuba	0			0	0
USA	2 731	6 677	6 082	29 439	36 744
Autres pays d'Amérique	106	620	64	184	39
<b>ASIE</b>	<b>103 038</b>	<b>92 652</b>	<b>95 471</b>	<b>166 659</b>	<b>269 588</b>
Chine	5 469	13 933	6 650	1 743	7 097
Inde	60 992	42 178	43 377	142 729	198 497
Indonésie	1 023	80	1 635	3 195	883
Liban	123	207	348	536	402
Malaisie	15 642	12 541	4 716	1 089	5 860
Pakistan	4 536	3 965	16 863	9 789	15 147
Taiwan	991	1		5	315
Vietnam	6 782	4 664	1 957	1 508	3 061
Autres pays d'Asie	7 479	15 084	19 925	6 066	38 329
<b>OCEANIE</b>	<b>2 270</b>	<b>10 041</b>	<b>22 667</b>	<b>37 056</b>	<b>31 594</b>
Australie	2 270	6 718	17 687	17 702	23 745
Autres pays d'Océanie	0	3 323	4 980	19 355	7 849
<b>TOTAL</b>	<b>528 728</b>	<b>563 320</b>	<b>598 354</b>	<b>840 537</b>	<b>882 483</b>

Source : BCEAO

## **Annexe 9 : Ventilation géographique des importations de marchandises**

(en millions de FCFA)

<b>ZONES GÉOGRAPHIQUES</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>EUROPE</b>	<b>386 913</b>	<b>441 637</b>	<b>449 306</b>	<b>609 137</b>	<b>600 790</b>
<b>UNION EUROPÉENNE</b>	<b>307 832</b>	<b>348 913</b>	<b>379 338</b>	<b>560 572</b>	<b>554 626</b>
<b>ZONE EURO</b>	<b>240 555</b>	<b>292 586</b>	<b>325 125</b>	<b>501 799</b>	<b>520 209</b>
Allemagne	31 681	43 829	45 686	44 682	47 908
Belgique	24 981	35 656	36 319	185 082	181 786
Espagne	13 562	26 781	42 411	27 866	35 602
France	86 727	105 043	137 916	147 137	159 718
Italie	18 033	38 007	17 821	30 663	28 658
Pays-Bas	41 500	24 818	24 445	32 584	44 631
Autres pays de la zone Euro	24 072	18 451	20 526	33 785	21 906
<b>AUTRES PAYS DE L'UE</b>	<b>67 277</b>	<b>56 327</b>	<b>54 213</b>	<b>58 773</b>	<b>34 417</b>
Danemark	4 127	13 599	8 115	10 069	6 663
Lettonie	21 316	3 779	1 508	118	2 460
Royaume-Uni	29 105	17 380	26 586	25 380	8 208
Suède	1 942	9 265	5 500	7 322	2 858
Autres	10 787	12 304	12 504	15 884	14 227
<b>AUTRES PAYS D'EUROPE</b>	<b>79 082</b>	<b>92 724</b>	<b>69 968</b>	<b>48 565</b>	<b>46 164</b>
Islande	46	414	15	385	28
Norvège	1 446	4 540	826	1 872	18 640
Russie	58 998	77 400	46 947	36 483	21 163
Suisse	1 919	4 509	2 992	2 239	2 551
Ukraine	16 672	5 478	18 126	7 221	3 032
Autres	0	382	1 062	365	749
<b>AFRIQUE</b>	<b>159 826</b>	<b>133 192</b>	<b>196 703</b>	<b>252 800</b>	<b>303 727</b>
<b>UEMOA</b>	<b>36 976</b>	<b>31 156</b>	<b>34 454</b>	<b>58 272</b>	<b>77 565</b>
Bénin	4 538	3 203	2 451	3 784	4 646
Burkina	3 831	4 988	4 645	14 016	38 662
Côte d'Ivoire	16 549	15 669	15 549	22 970	20 347
Guinée-Bissau	3 382	0	1 680	3 369	733
Mali	76	167	114	164	287
Niger	90	63	143	1 068	709
Sénégal	8 510	7 066	9 872	12 902	12 180
<b>CEDEAO (hors UEMOA)</b>	<b>59 774</b>	<b>51 338</b>	<b>72 371</b>	<b>101 510</b>	<b>107 189</b>
Ghana	32 543	37 969	40 321	40 420	52 200
Nigeria	27 195	12 590	32 036	61 027	54 788
Autres CEDEAO (hors UEMOA)	37	780	13	63	201
<b>CEMAC</b>	<b>548</b>	<b>424</b>	<b>430</b>	<b>639</b>	<b>610</b>
Cameroun	362	82	213	60	147
Congo (Brazzaville)	2	7	1	362	340
Autres CEMAC	184	335	215	217	124
<b>AUTRES PAYS D'AFRIQUE</b>	<b>62 528</b>	<b>50 274</b>	<b>89 449</b>	<b>92 378</b>	<b>118 363</b>
Afrique du Sud	12 656	13 639	19 780	15 741	27 032
Egypte	11 909	7 410	26 212	19 271	19 421
Maroc	13 243	11 476	20 380	20 661	44 937
Mauritanie	15 549	10 866	6 349	5 943	8 723
Mozambique	4	1	7 865	11 878	4 415
Seychelles	12	0	28	0	0
Tunisie	1 641	5 617	5 338	7 189	7 743
Autres	7 515	1 265	3 496	11 695	6 091

ZONES GÉOGRAPHIQUES	2019	2020	2021	2022	2023
<b>AMERIQUE</b>	<b>99 909</b>	<b>68 802</b>	<b>75 136</b>	<b>128 373</b>	<b>104 570</b>
Antilles Néerlandaises	0	0	0	1	0
Brésil	10 033	15 843	16 778	24 057	24 748
Canada	6 138	5 939	7 935	9 090	15 817
Cuba	0		1 115	85	0
Mexique	2 171	1 353	1 038	1 970	1 656
USA	75 606	42 529	43 022	63 721	62 348
Autres pays d'Amérique	5 962	3 138	5 248	29 450	0
<b>ASIE</b>	<b>480 154</b>	<b>583 628</b>	<b>702 447</b>	<b>784 327</b>	<b>848 603</b>
Arabie Saoudite	32 527	30 802	41 276	56 031	49 274
Chine	225 479	246 292	301 574	333 293	344 132
Corée du sud	9 139	14 755	26 076	20 530	24 263
Emirats arabes unis	18 078	26 795	25 562	36 113	35 194
Inde	52 576	78 497	87 528	99 309	138 630
Japon	45 137	53 883	60 139	55 337	61 008
Liban	2 278	2 445	3 252	3 695	3 996
Malaisie	20 985	27 112	46 911	40 703	46 248
Thaïlande	7 429	8 248	6 540	12 474	12 729
Turquie	24 072	38 169	39 759	43 228	68 654
Autres pays d'Asie	42 453	56 630	63 831	83 615	64 474
<b>OCEANIE</b>	<b>288</b>	<b>280</b>	<b>1 230</b>	<b>1 970</b>	<b>2 101</b>
Australie	288	280	617	1 438	718
Autres pays d'Océanie	0	0	613	532	1 383
<b>TOTAL</b>	<b>1 127 089</b>	<b>1 227 539</b>	<b>1 424 821</b>	<b>1 776 608</b>	<b>1 859 790</b>

Source : BCEAO

## **Annexe 10 : Matrices sur les échanges intra-communautaires (en millions de FCFA)**

### **A – Estimation de la matrice totale des échanges intra-communautaires en 2023**

(en millions FCFA)

		Importateurs								
		Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Exportateurs	Bénin		6 879	11 627	47	21 764	24 781	3 883	45 655	114 636
	Burkina	9 437		36 847	12	183 236	13 159	16 205	60 412	319 307
	Côte d'Ivoire	43 898	490 882		1 728	977 753	35 315	158 969	60 331	1 768 877
	Guinée-Bissau	12	6	71		96	27	4 252	843	5 307
	Mali	11 652	63 713	51 409	333		7 868	132 605	12 681	280 260
	Niger	14 140	34 690	12 468	46	44 883		1 086	10 429	117 741
	Sénégal	20 792	37 733	98 092	58 608	866 272	11 683		16 865	1 110 045
	Togo	98 350	100 004	64 488	379	94 840	38 422	36 819		433 302
	UEMOA	198 281	733 907	275 003	61 154	2 188 843	131 254	353 821	207 215	4 149 476

Source : BCEAO / Cellule sous-régionale de réconciliation des données sur les échanges intra-UEMOA

### **B – Estimation de la matrice des flux relatifs aux envois de fonds des travailleurs migrants intra-communautaires en 2023**

(en millions FCFA)

		Transferts des migrants reçus par pays								
		Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Transferts des migrants émis par pays	Bénin		2 777	9 848	650	2 662	8 994	7 695	4 718	37 344
	Burkina	10 587		24 722	41	24 800	4 394	7 894	12 687	85 123
	Côte d'Ivoire	83 766	54 035		645	112 263	10 834	111 082	35 005	407 630
	Guinée-Bissau	442	174	593		2 688	1 028	9 773	1 804	16 502
	Mali	9 014	22 749	30 500	464		7 319	24 319	7 847	102 213
	Niger	14 810	1 546	948	263	8 527		6 018	6 720	38 830
	Sénégal	5 116	9 705	55 383	2 311	48 255	5 382		7 022	133 174
	Togo	4 055	3 632	6 246	1 334	1 539	7 524	6 118		30 449
	UEMOA	127 789	94 619	128 240	5 707	200 734	45 474	172 900	75 802	851 265

Source : BCEAO / Cellule sous-régionale de réconciliation des données sur les échanges intra-UEMOA

### **C - Estimation de la matrice des flux touristiques intra-communautaires en 2023**

(en millions FCFA)

		Recettes de tourisme au crédit par pays								
		Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Dépenses de tourisme au débit par pays	Bénin		2 318	1 362	307	883	924	5 071	10 484	21 347
	Burkina	19 278		8 742	197	2 254	5 101	7 524	13 050	56 145
	Côte d'Ivoire	36 663	38 720		171	4 286	5 079	3 178	17 735	105 831
	Guinée-Bissau	271	173	151		53	55	6 959	183	7 845
	Mali	4 511	12 978	10 541	1 818		390	7 949	3 023	41 209
	Niger	3 786	1 392	768	115	969		8 221	4 352	19 603
	Sénégal	2 032	6 729	2 843	3 891	4 902	27		1 099	21 522
	Togo	18 344	3 779	578	207	771	610	8 222		32 511
	UEMOA	84 884	66 089	24 983	6 706	14 117	12 187	47 123	49 926	306 013

Source : BCEAO / Cellule sous-régionale de réconciliation des données sur les échanges intra-UEMOA



Avenue Abdoulaye Fadiga  
BP 3108 - Dakar - Sénégal  
[www.bceao.int](http://www.bceao.int)